

**L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER À LA CRÉATION
D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

**du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie
présenté par Marcel HOSTE**

Novembre 2005

S O M M A I R E

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	9
LA CRÉATION D'ENTREPRISES : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX EN BASSE-NORMANDIE	9
I - LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE	10
A - LA DÉFINITION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES	10
B - LE CHAMP DE L'ÉTUDE.....	10
II - DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	11
A - L'IMPACT POSITIF DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES SUR L'EMPLOI	11
B - L'IMPACT SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL	12
C - L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE	12
1°/ Les départs à la retraite de la génération « Papy Boom »	12
2°/ La création d'entreprises et l'aménagement du territoire	12
III - L'ÉTAT DES LIEUX DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE	13
A - DES DONNÉES GÉNÉRALES	13
1°/ Situation et évolution de la création d'entreprises en Basse-Normandie.....	13
2°/ Les créations d'entreprises selon les secteurs d'activités	15
3°/ Les créations d'entreprises selon leur nature.....	15
4°/ La création d'entreprises au plan territorial en Basse-Normandie	16
5°/ La création d'entreprises dans les régions françaises	20
B - LE PROFIL DES CRÉATEURS BAS NORMANDS : UNE MAJORITÉ D'HOMMES D'ÂGE MOYEN	22
C - LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES.....	23
1°/ Les formations	23
2°/ Les aides financières	23
3°/ Les prises de conseils	24
D - LA SURVIE DES JEUNES ENTREPRISES BAS-NORMANDES.....	24
DEUXIÈME PARTIE	
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER À LA	
CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE.....	27
I - LE RÔLE DE L'ÉTAT.....	28
A - LA MISE EN PLACE D'UNE LÉGISLATION FAVORABLE À LA VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE	28
B - LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT.....	29
1°/ Le ministère de la recherche : Le concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.....	29
2°/ Le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative : le Défi Jeunes ...	30
3°/ Oséo	31
II - LE RÔLE MAJEUR DES ORGANISMES CONSULAIRES	32
A - LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI).....	33
1°/ La sensibilisation pour développer la culture d'entrepreneuriat	33
2°/ L'information	34
3°/ La formation pour mûrir son projet	35
4°/ L'élaboration du projet de création	35
5°/ Le démarrage : le rôle du Centre de formalités des entreprises	37
6°/ Le suivi post-création pour pérenniser	37
7°/ L'aide au public particulier des repreneurs.....	38
B - LES CHAMBRES DE MÉTIERS	41
1°/ La sensibilisation	42
2°/ L'information	42
3°/ La formation	43
4°/ L'accompagnement ante-création	44

5°/	Le démarrage.....	44
6°/	Le suivi post-crétation.....	44
7°/	L'aide aux cédants et aux repreneurs	45

TROISIÈME PARTIE

LES INTERLOCUTEURS SPÉCIALISÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE..... 47

I - LA SENSIBILISATION À LA CRÉATION ET À LA CULTURE D'ENTREPRISES : POUR AMÉLIORER L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL	47
A - LA SENSIBILISATION AU SEIN DES FORMATIONS : LA PHASE LA PLUS EN AMONT DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES	48
1°/ La sensibilisation des élèves	48
2°/ Les modules d'entrepreneuriat au sein des formations supérieures	49
B - L'ESSAIMAGE : LA SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT AU CŒUR DE L'ENTREPRISE	51
II - LA DÉTECTION : POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS.....	52
A - SYNERGIA : LE CONCOURS RÉGIONAL DES « ENTREPRENEURS DE L'INNOVATION »	53
B - ORNE DÉVELOPPEMENT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE	53
C - LE SERVICE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE L'UNIVERSITÉ CAEN BASSE-NORMANDIE (SAIC)	54
D - L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES : LE CONCOURS « CRÉEZ' ACCOMPAGNÉ »	54
E - LE CONCOURS NATIONAL DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES INNOVANTES	55
F - LES CONCOURS ORGANISÉS PAR DES FONDATIONS OU ENTREPRISES PRIVÉES.....	56
III - LA MATURATION.....	57
A - LA MATURATION ÉCONOMIQUE : LA COUVEUSE D'ENTREPRISES DE L'UNIVERSITÉ : POUR PASSER DE L'IDÉE À LA RÉALISATION	57
B - LA MATURATION TECHNOLOGIQUE : NORMANDIE INCUBATION : POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES.....	59
C - L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES "RESSOURCES MARINES VIVANTES" (RMV) D'INTECHMER..	61
IV - L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉLABORATION DU PLAN D'AFFAIRES	61
A - LE RÉSEAU ENTENTE DES GÉNÉRATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE (EGEE)	62
B - LE RÉSEAU DES BOUTIQUES DE GESTION.....	63
C - LE CENTRE EUROPÉEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION (CEEI).....	64
D - L'ARDES : POUR LES PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE	65
E - LE COORACE : POUR LES PROJETS RURAUX	66
F - L'ORIFFPL (PROFESSIONS LIBÉRALES)	67
G - L'ESJDB (BÂTIMENT).....	67
V - LE FINANCEMENT	67
A - LES BANQUES	68
B - LES PLATES-FORMES D'INITIATIVE LOCALE	68
1°/ Centre Manche initiatives	69
2°/ Impulsion, Pays Granvillais initiatives.....	69
3°/ Cotentin initiatives.....	70
4°/ Pays de la Baie initiatives Avranchin et Mortainais	70
5°/ Calvados création	71
6°/ Orne initiatives	71
7°/ Normandie initiative	72
C - LES BUSINESS ANGELS.....	72
D - LE CAPITAL-RISQUE : « NORMANDIE CRÉATION »	73
VI - L'IMPLANTATION : ULTIME ÉTAPE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES	73
A - LA PÉPINIÈRE : UN LIEU D'ACCUEIL POST-CRÉATION	73
1°/ La pépinière Émergence.....	73
2°/ Sygma Énergies 50	74
3°/ Illiade et Odysée	75

4°/	Les autres pépinières existantes	76
5°/	Les pépinières en devenir.....	78
B -	CALVADOS STRATÉGIE.....	79
VII - LE SUIVI POST-CRÉATION.....		79
 QUATRIÈME PARTIE		
LES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE AILLEURS EN FRANCE.....		85
 I - L'INITIATIVE LA PLUS ABOUTIE : LA MISE EN RÉSEAU DANS LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS.....		
		85
 II - DES INITIATIVES DE MOINDRE AMPLEUR MAIS AVEC DES OPÉRATIONS COORDONNÉES.....		
		86
A -	DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION COORDONNÉS.....	86
B -	LA MAISON DE LA CRÉATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES À ANGERS	87
C -	L'OPÉRATION « PLACE AUX JEUNES » EN AVEYRON	89
D -	UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE ACCOMPAGNÉE PAR LA DÉLOCALISATION D'UN BUREAU À PARIS- ACTION MISE EN ŒUVRE EN LOT-ET-GARONNE	90
 III - DES INITIATIVES CIBLÉES.....		
		91
A -	LA COUVEUSE D'ENTREPRISES À L'ESSAI	91
B -	LE RÉSEAU ENTREPRENDRE.....	93
C -	LE CONCOURS TALENTS ORGANISÉ PAR LES BOUTIQUES DE GESTION	94
 IV - DES ACTIONS EN DIRECTION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS		
		94
A -	DES INITIATIVES EN FAVEUR DES ÉLÈVES.....	95
1°/	Concours de création d'entreprises virtuelles destinés aux élèves	95
2°/	Mallette pédagogique de sensibilisation à la création d'entreprises à destination des enseignants	96
B -	DES ACTIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	97
1°/	Les maisons de l'entrepreneuriat	97
2°/	Les formations supérieures d'entrepreneuriat.....	100
3°/	Le challenge « Les Entrepreneuriales »	102
 A N N E X E S.....		103

INTRODUCTION

La création d'entreprises est à la fois un outil de renouvellement du tissu économique, un facteur évident de création de richesses nouvelles et enfin un instrument de mesure de la vitalité de l'économie. Trois informations chiffrées illustrent bien l'importance que revêt donc la création d'entreprises.

Ainsi en France, à l'horizon de quinze ans, 850 000 à 900 000 entreprises sont susceptibles d'être cédées et aujourd'hui 15 000 entreprises, représentant 40 000 emplois, disparaissent chaque année faute de repreneurs¹. Dans le même temps, en 2004, environ 300 000 entreprises ont été créées entraînant la création de plus de 600 000 emplois². En ce sens, la création et la reprise d'entreprises représentent un enjeu essentiel pour l'économie nationale et par conséquent pour l'économie régionale.

Or, selon les données officielles, la Basse-Normandie affiche, par rapport aux moyennes régionales, des résultats en matière de création d'entreprises plutôt médiocres en tout cas perfectibles. Cet état de fait reste difficile à expliquer. Ainsi, les dispositifs d'aides financières favorisant la création d'entreprises sont d'une région à l'autre comparables. Parfois des problèmes d'attractivité sont avancés pour des raisons tenant aux réseaux de communication, voire à l'image. Pourtant, hormis la question des relations ferroviaires rapides et cadencée avec la capitale, la Basse-Normandie offre un réseau de communications routières, maritimes, télématiques et aériennes en amélioration constante. De surcroît, il faut souligner que si la localisation des entreprises répondait uniquement à des critères économiquement objectifs, seules quelques régions concentreraient l'activité économique. Demeure la question de l'accompagnement non financier à la création d'entreprises, thème rarement étudié et probablement jamais exploré en Basse-Normandie.

Le CESR a donc décidé de mener une réflexion sur l'accompagnement non financier à la création d'entreprises (hors entreprises agricoles). Il s'agit d'un ensemble de dispositifs allant de la sensibilisation à l'idée même de création pour s'achever par le conseil et l'encadrement *post*-création. Ainsi, l'accompagnement peut inciter, encourager la création d'entreprises ; c'est donc de la sensibilisation. Il peut fiabiliser le projet ; c'est du conseil antérieur à la création. Il peut consolider l'entreprise une fois créée ; c'est l'expertise apportée par des tiers les premiers temps de la création. Tout cet ensemble d'actions mené par un grand nombre d'opérateurs du développement économique et en particulier les compagnies consulaires joue un rôle évident dans le processus de création d'entreprises d'autant plus que, comme le souligne Xavier Kergall, directeur général du Salon des

¹ La Tribune, « Une prime de transmission accompagnée pour les PME à l'étude », 12 octobre 2004

² APCE : www.apce.com/index.php?rubrique_id=101009&tpl_id=27&type_page=IH&contenu_id=130796#130796, page consultée le 3 janvier 2005

entrepreneurs, « les chiffres montrent qu'un créateur accompagné divise par deux le risque de défaillance »³.

Ainsi, conscient de l'impact des créations d'entreprises sur l'économie régionale, le CESR a voulu établir un bilan de l'existence ou non de dispositifs et de réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises en Basse-Normandie. En ce sens, le présent rapport est essentiellement descriptif. Ce document se compose donc de quatre parties dont la première, d'ordre général, expose le contexte de l'étude en présentant son cadre et les enjeux de la création d'entreprises. L'objet de cette partie est également de décrire la situation de la création d'entreprises en Basse-Normandie grâce à un bilan chiffré.

La deuxième partie présente les acteurs institutionnels de l'accompagnement non financier à la création d'entreprises en Basse-Normandie. Ainsi, ce chapitre traitera en particulier du rôle des chambres consulaires.

La troisième partie est consacrée aux interlocuteurs spécialisés de l'accompagnement non financier à la création d'entreprises en Basse-Normandie, qui prennent en charge un segment précis de la création d'entreprises.

La quatrième partie opère une description non exhaustive d'initiatives mises en place ailleurs en France, celles-ci pouvant receler des pistes de réflexion pour favoriser la création d'entreprises en Basse-Normandie et améliorer leur pérennité.

Il convient enfin de souligner que cette étude n'est qu'une contribution à l'analyse de la création d'entreprises en Basse-Normandie. Elle n'entend pas tirer des conclusions et apporter des explications définitives à l'insuffisante dynamique de création observée au plan régional. Créer un lien de causalité catégorique entre dispositifs d'accompagnement et dynamique de création d'entreprises procéderait d'une vision par trop simplifiée de cette problématique. Il semble en effet que le niveau perfectible de la création d'entreprises en Basse-Normandie procède d'un ensemble de raisons, nombreuses et variées, où se mêlent sociologie, spécificités économiques régionales, niveaux de formation et conjoncture.

³ Le Figaro, « Accompagnateurs de la création », 7 juin 2004

PREMIÈRE PARTIE

LA CRÉATION D'ENTREPRISES : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX EN BASSE-NORMANDIE

Avant de traiter ce qui a trait à l'accompagnement de la création d'entreprises, il importe de préciser ce que recouvre le concept de création d'entreprises, de même que les enjeux qui s'y attachent ainsi que la situation en Basse-Normandie en la matière. Il s'agit donc dans cette première partie d'évoquer des données génériques nécessaires à la compréhension de la problématique liée à l'accompagnement de la création d'entreprises.

Selon l'INSEE, l'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

Ainsi, pour développer l'économie régionale et nationale et pour augmenter la création de richesses et l'emploi, l'État et les collectivités locales misent sur la création d'entreprises. Mais si la définition de l'entreprise est très claire, que recouvre la notion de « création d'entreprises » ? En se référant aux définitions de l'INSEE, cette notion regroupe différentes réalités qui seront décrites dans la première sous-partie.

Après avoir défini clairement les termes du sujet, il convient également de limiter le champ de l'étude. En effet, la création d'entreprises sera dans ce rapport examiné à l'exclusion de la création d'entreprises dans le domaine agricole. De plus, il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par « accompagnement » et « création ». Quels secteurs d'activités seront étudiés ? Toutes les formes d'accompagnement seront-elles prises en compte ? La première sous-partie répondra également à ces questions.

Pour mieux comprendre les raisons qui ont poussé le CESR à s'interroger sur la création d'entreprises, la deuxième sous-partie décrira ses enjeux et son impact sur l'économie.

Enfin, s'impose une rapide description de la création d'entreprises en Basse-Normandie. Cette description sera effectuée grâce aux chiffres de l'INSEE dans une troisième sous-partie.

I - LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Il convient de définir les termes du sujet et le champ de l'étude.

A - LA DÉFINITION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES⁴

La « création d'entreprises » regroupe différentes réalités. En effet, ce terme rassemble les notions de créations pures, de reprises et de réactivations d'entreprises, notions conduisant par ailleurs à différentes approches statistiques.

La création pure (ou ex-nihilo) correspond à la création d'une unité économique jusqu'alors inexistante et donc à l'exploitation de nouveaux moyens de production.

La création est dite par reprise quand elle constitue la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une même entreprise. Elle peut prendre différentes formes : reprise de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce...

Enfin, la création par réactivation fait suite à un arrêt momentané d'une activité non salariée. À la réactivation, l'entrepreneur reprend le numéro d'identification qui avait été attribué initialement soit à l'entreprise réactivée, soit au repreneur s'il a déjà eu une activité non salariée. L'enquête SINE de l'INSEE⁵ ne comptabilise que les unités réactivées plus de deux années après avoir cessé.

Par ailleurs, cette réflexion sur l'accompagnement non financier à la création d'entreprises n'inclut pas une analyse des cessations d'activités quel qu'en soit les causes : liquidation judiciaire, arrêt volontaire d'activité... phénomènes qui à eux seuls nécessiteraient une étude.

B - LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Ce rapport s'attachera à l'étude et à l'analyse des mesures d'accompagnement au sens large mais à l'exclusion des aides financières. Cette étude décrit les mesures d'accompagnement vers et à la création d'entreprises, c'est-à-dire les mesures d'incitation et les aides non spécifiquement financières, même si elles ont parfois une valeur monétaire (prêt de locaux, prestations de conseil, études de marché, formation...), destinées à améliorer la pérennité des entreprises. Toutefois, pour mémoire, une description succincte des principaux dispositifs financiers accessibles aux créateurs d'entreprises a été jointe en annexe (annexe n°1).

De plus, l'étude se limitera aux secteurs secondaires et tertiaires. En effet, même si la question de la création et de la reprise des exploitations agricoles se

⁴ Définitions de l'INSEE ; www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/creation-entreprise.htm

⁵ Le dispositif Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE) a été créé par l'INSEE. C'est un système permanent d'observation de la naissance et de la vie des jeunes entreprises du champ Industrie -Commerce -Services. Il a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées une même année. Une première vague d'interrogation a eu lieu en 1994, une seconde en 1998 et la dernière en 2002.

pose, en l'occurrence de manière cruciale en Basse-Normandie, ce secteur nécessite à lui seul un traitement particulier compte tenu de la spécificité de cette activité.

Enfin, il faut noter que cette étude exclut l'accompagnement s'adressant exclusivement aux entreprises déjà créées, c'est-à-dire les aides au développement ou les aides destinées aux entreprises en difficulté.

II - DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cette partie opère une description des enjeux de la création d'entreprises et son impact sur l'emploi, l'économie régionale, la démographie et l'aménagement du territoire.

A - L'IMPACT POSITIF DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES SUR L'EMPLOI

La création d'entreprises entraîne la création de richesses qui engendre elle-même une création d'emplois. La création d'entreprises se situe donc au centre d'un cercle vertueux situé au cœur de l'économie⁶. Ainsi, en 2004, plus de 300 000 entreprises ont été créées en France concernant plus de 600 000 emplois créés ou maintenus dans le cas des reprises⁷.

Il est vrai que la plupart des créations d'entreprises n'entraînent pas dans l'immédiat de nombreuses créations d'emplois. Ainsi, trois quarts des entreprises créées en Basse-Normandie en 2002 n'employaient aucun salarié à leur démarrage⁸.

En outre, même si la moitié des entreprises disparaît sous cinq ans, les entités restantes, plus solides, sont à l'origine de créations durables d'emplois. Ainsi, même si en France 1/3 des entreprises créées en 1998 ne sont plus actives en 2001, les entreprises restantes emploient 472 000 personnes, soit un volume d'emplois équivalent au volume initial⁹.

Enfin, la création de nouvelles activités entraîne un effet indirect sur l'emploi. En dynamisant l'économie régionale, la création d'entreprises favorise l'emploi en amont et en aval de ces nouvelles activités. Certains clients et fournisseurs peuvent avoir besoin de nouveaux salariés pour faire face au surcroît d'activité. De même, des entreprises proposant des services aux entreprises ou de la sous-traitance peuvent se créer ou embaucher pour répondre aux nouvelles demandes.

⁶ « Les créations annuelles d'entreprises représentent une valeur ajoutée de près de 19 milliards d'euros, soit 2 % de la valeur ajoutée annuelle de notre économie. » ; « Création d'entreprises : les outils sont prêts » ; *Inter Régions*, n°251, novembre / décembre 2003

⁷ www.apce.fr, observatoire de la création, « De la création d'entreprises à la création d'emplois Chiffres 2004 », page consultée le 3 janvier 2005

⁸ « Créations et créateurs d'entreprises », Insee résultats Économie n°16, Août 2004, enquête SINE, tableau T01-0202

⁹ « L'impact sur l'emploi des créations d'entreprises », Insee Première, n°917, Août 2003

B - L'IMPACT SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le dynamisme d'une région se mesure notamment à sa capacité de renouveler son tissu économique et donc à créer des richesses. De façon plus précise, la création d'entreprises contribue, d'une part, au maintien des composantes de l'économie régionale, et d'autre part, à sa diversification au travers de nouvelles activités. En outre, le rajeunissement continu des entreprises, via la création, constitue un facteur indéniable de modernisation et de compétitivité en suscitant une émulation certaine et l'introduction de méthodes de production et/ou de gestion novatrices.

L'ensemble de ces paramètres -maintien du tissu économique, introduction d'activités nouvelles, modernisation et compétitivité accrues- fait de la création d'entreprises une donnée essentielle à l'évolution favorable de l'économie régionale.

C - L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

1°/ LES DÉPARTS À LA RETRAITE DE LA GÉNÉRATION « POPY BOOM »

La création d'entreprises répond à une troisième problématique, en l'occurrence celle posée par le départ à la retraite de la génération aujourd'hui désignée par le vocable de « popy-boom ». Ainsi, en 1999 et au niveau national, 700 000 entreprises étaient dirigées par des personnes de plus de 50 ans donc susceptibles de partir à la retraite dans les 10 ans à venir¹⁰.

Ce phénomène pose deux problèmes :

- le tissu économique régional risque de s'appauvrir avec la diminution du nombre d'entreprises ;
- les chefs d'entreprises auront des difficultés à financer leurs retraites sans reprise de leurs activités.

On peut considérer qu'en la matière l'intérêt individuel du chef d'entreprise (la constitution et le financement d'une retraite), rejoint l'intérêt général (le maintien d'une activité économique).

2°/ LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est bien entendu vital pour une région d'afficher un niveau de création d'entreprises élevé mais cela ne saurait suffire. Il faut également que la création d'entreprises s'accompagne d'une répartition sur le territoire la plus homogène possible pour éviter que certains bassins d'emploi ne connaissent une dévitalisation larvée aboutissant à terme à une véritable désertification. Cette observation vaut d'autant plus qu'un nombre important d'entreprises sur un territoire donné attire encore plus de créations d'entreprises¹¹. Ainsi, la reprise d'entreprises représente un

¹⁰ « Le rôle économique des repreneurs d'entreprises », Insee Première, n°975, Juillet 2004

¹¹ « Quelques aspects de la création d'entreprises », l'économie française éd.2000-2001, INSEE

enjeu considérable pour l'équilibre des territoires afin d'éviter une polarisation de plus en plus forte et un déséquilibre du territoire. Par exemple, 4 000 artisans cesseront probablement leur activité en Basse-Normandie dans les cinq prochaines années et cette situation touchera 17 000 emplois dont la moitié en zone rurale¹². En ce sens, le niveau satisfaisant des reprises en Basse-Normandie doit être interprété positivement, notamment au plan de l'aménagement du territoire et de la conservation d'activités économiques en zones non fortement urbanisées.

III - L'ÉTAT DES LIEUX DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE¹³

Après avoir défini le sujet et ses implications, il est utile de caractériser la création d'entreprises en Basse-Normandie grâce à des données chiffrées.

A - DES DONNÉES GÉNÉRALES

Élément essentiel d'appréciation du dynamisme économique d'une région, la création d'entreprises donne lieu à l'établissement de nombreuses statistiques qui permettent d'en évaluer l'importance, la vitalité et les spécificités.

1°/ SITUATION ET ÉVOLUTION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE

Pour la quatrième année consécutive, la Basse-Normandie a enregistré en 2004 avec 5 584 créations une hausse de la création d'entreprises. Depuis 1999, l'augmentation observée s'est élevée en la matière à 18%, valeur assez proche de celle constatée au niveau national (19%) durant la même période.

	Créations pures	Reprises	Réactivations	Total
1999	2491	1079	1153	4723
2000	2547	1162	1130	4839
2001	2504	1178	1007	4689
2002	2588	1122	1036	4746
2003	2963	1087	1079	5129
2004	3258 (58,4 %)	1117 (20,0 %)	1209 (21,6 %)	5584 (100,0 %)

Tableau n°1 : nombre de créations d'entreprises en Basse-Normandie entre 1999 et 2004

Source : INSEE

¹² Source : Chambre régionale des métiers de Basse-Normandie, 5 janvier 2005

¹³ Source : fichier Sirène, le 19 avril 2005

Comme le montre le tableau n°1 situé en page précédente, les créations pures représentent pratiquement trois créations sur cinq tandis que les reprises et les réactivations équivalent à parts égales à deux créations sur cinq en Basse-Normandie.

Toutefois, l'appréciation de l'importance de la création d'entreprises et de son évolution en Basse-Normandie peut différer selon les approches statistiques retenues.

Souvent, la création d'entreprises est statistiquement exprimée en part de la création pure par rapport à la création totale, preuve s'il en est de l'importance donnée a priori à cette forme de création ex nihilo. Ainsi, la Basse-Normandie avec une part de 58,4 % de créations pures par rapport à la création totale se classe en 2004 au dernier rang des régions françaises. En effet, ce taux demeure loin de celui de 69 % observé en moyenne en France métropolitaine¹⁴. Néanmoins, il faut signaler que cette proportion de créations pures est passée en Basse-Normandie entre 1999 et 2004 de 52,7 % à 58,4 % et que par ailleurs cette vision statistique de la création d'entreprises est partielle sinon partielle.

Tout d'abord, il convient de souligner que l'importance des reprises et des réactivations pèse arithmétiquement sur le niveau de créations pures et donc la qualité des résultats enregistrés en Basse-Normandie en termes de reprises et de réactivations agit mécaniquement sur le taux comparatif des créations pures.

En outre, une telle vision statistique de la création d'entreprises non accompagnée d'une évaluation de la durée de survie des entreprises ainsi créées est nécessairement incomplète. A terme, la qualité du taux de survie est un élément primordial notamment en matière de maintien et de création d'emplois.

Ainsi, une autre appréciation statistique de la vitalité de la création d'entreprises, basée sur le calcul d'un taux de création par rapport à l'importance de la population est sans nul doute plus significatif et conforme à la réalité. Ce type de présentation statistique a d'ailleurs été retenu pour élaborer le tableau n° 4 situé plus loin.

Calculée par tranche de 10 000 habitants, la création pure est évaluée en Basse-Normandie en 2004 à 23 créations (pour 10 000 habitants), la création par reprises à 8 (pour 10 000 habitants), la création par réactivation à 8 également, et la création totale à 39. Dès lors, les classements opérant des comparaisons interrégionales sont complètement différents (cf tableau n° 4). En termes de créations pures, la Basse-Normandie se classe au 16^{ème} rang national (et non plus au dernier rang), au 5^{ème} rang pour la réactivation, au 8^{ème} rang pour la reprise, et finalement, au 11^{ème} rang national pour l'ensemble de la création d'entreprises en 2004.

Si ces résultats sont moins insatisfaisants, il n'en demeure pas moins que la moyenne nationale s'établit à 47 créations pour 10 000 habitants contre 39 en Basse-Normandie. Il existe donc un décalage dont les raisons sont sans doute multiples et qu'il importe de combler à l'avenir.

¹⁴ <http://www.apce.com>, rubrique observatoire de la création, la création en chiffres, page consultée le 14 avril 2005

Enfin, quelques informations sur le niveau de création (pure) d'entreprises en Europe complètent cette approche. En Espagne, la création pure atteint un taux de 86 créations pour 10 000 habitants, 82 en Allemagne, 79 au Royaume-Uni, et 61 en Italie contre, il faut le rappeler 35 en France. Ainsi, la France crée ex nihilo, selon ces statistiques, de l'ordre de deux fois moins d'entreprises que les principaux pays européens. Les raisons autres que statistique (la création pure n'obéit pas strictement à la même définition d'un pays à l'autre) de cette distorsion sont certainement d'ordre réglementaire et sociologique.

2°/ LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Sur la base des données recueillies auprès de l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises), il apparaît en 2004 qu'une création sur deux en Basse-Normandie est le fait d'activités commerciales (50,1 % exactement), tandis que les services sont à l'origine de presque une création d'entreprise sur trois (29,6 %) et que le secteur secondaire n'en représente qu'une sur cinq (20,3 %).

Si l'on se réfère aux analyses opérées par l'INSEE en 2004¹⁵ sur la création d'entreprises, il apparaît que les activités immobilières ont connu la plus forte progression en 2003 par rapport à la moyenne 1999-2003 avec +73 %. Au contraire, le secteur des industries agroalimentaires a subi la plus forte diminution de ces créations sur la même période (-10,3 %). Le commerce et le secteur des transports sont les deux autres secteurs à avoir subi une diminution de leurs créations entre 1999 et 2003 (respectivement -3,3 % et -6,7 %).

Plus précisément, en ce qui concerne la création pure, c'est le secteur du commerce qui est le plus représenté même si la part de ce secteur dans la création pure totale est en baisse (26,9 % en 2003 contre 31,2 % en 1999). En matière de reprise, le secteur de services aux particuliers est le secteur le plus représenté avec 40,6 % des reprises totales. Enfin, c'est encore le commerce qui est le plus représenté en terme de réactivations.

3°/ LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES SELON LEUR NATURE

Comme cela a déjà été signalé, la création d'entreprises inclut la création pure, la réactivation et la reprise. Une approche selon cette typologie permet en l'occurrence de mieux apprécier certaines des particularités de la création d'entreprises en Basse-Normandie.

Le tableau n°2 met en évidence le particularisme du secteur commercial au sein duquel les réactivations et les reprises sont supérieures en nombre aux créations pures. Ce secteur étant de surcroît le plus créateur de Basse-Normandie (une création sur deux est de nature commerciale), on perçoit la pesanteur des reprises et des réactivations d'activités commerciales dans la création d'entreprises au niveau régional.

¹⁵ "Créateurs et créations d'entreprises" INSEE résultats économie n°16, août 2004.

	Créations pures	Réactivations	Reprises	Total	Rappel de la part du secteur éco. dans la création
Activités du secondaire	69,0 %	19,2 %	11,8 %	100,0 %	20,3 %
Activités de type commercial	45,6 %	24,2 %	32,2 %	100,0 %	50,1 %
Activité de type services	72,7 %	17,0 %	10,3 %	100,0 %	29,6 %

Tableau n°2 : Les types de création selon le secteur d'activité en Basse-Normandie en 2004

Source : APCE

4°/ LA CRÉATION D'ENTREPRISES AU PLAN TERRITORIAL EN BASSE-NORMANDIE

Il est également intéressant d'observer la création d'entreprises selon sa répartition sur le territoire bas-normand et en l'occurrence au travers des zones d'emploi. Le tableau n°3 ainsi que deux cartes (sur la création et son évolution) synthétisent ces informations.

La zone d'emploi de Caen-Bayeux est la plus dynamique en termes de création d'entreprises puisqu'elle est à l'origine de 35 % des entreprises créées en 1999. Cependant, si on rapporte la part de cette zone dans la création totale d'entreprises à son poids démographique dans la région, on constate que le nombre de créations est à peu près conforme à la taille de sa population. Il convient toutefois de noter la part importante de cette zone en termes de créations pures recensées puisqu'elle représente 37,5 % des créations pures de la région. De façon opposée, la zone de Caen-Bayeux affiche des résultats proportionnellement inférieurs en matière de reprises.

La zone d'emploi de Lisieux est dynamique puisqu'elle regroupe environ 8 % de la population mais elle concentre presque 13 % des créations d'entreprises de la région même si ce chiffre est porté par les réactivations. À cet égard, on peut penser que ces dernières sont probablement liées à l'importance de l'économie résidentiel dans ce bassin d'emploi et au tourisme en particulier. À l'inverse, les zones de Cherbourg et de Flers créent assez peu d'entreprises par rapport à leur poids démographique.

1999	Poids démographique de la zone d'emploi en Basse-Normandie	Part de la zone dans la création totale d'entreprises	Part de la zone dans la création pure régionale	Part de la zone dans les reprises régionales	Part de la zone dans les réactivations régionales
Caen-Bayeux	34,2 %	35,6%	37,5%	29,6%	37,4%
Lisieux	8,4 %	12,9%	12,7%	10,8%	15,1%
Vire	3,9 %	3,4%	3,3%	4,2%	2,9%
Cherbourg	14,0 %	11,2%	11,0%	11,9%	11,2%
Saint Lô	6,2 %	5,6%	5,4%	6,6%	5,2%
Avranches-Granville	8,1 %	8,9%	7,9%	11,0%	8,8%
Coutances	4,2 %	3,7%	3,3%	4,4%	3,9%
Flers	7,8 %	6,0%	5,3%	8,6%	5,0%
Alençon-Argentan	7,4 %	6,6%	7,1%	7,0%	5,2%
L'Aigle-Mortagne	5,9 %	6,1%	6,5%	6,0%	5,3%

Tableau n°3 : Part des zones d'emploi dans la création d'entreprises par rapport à leur poids démographique en 1999

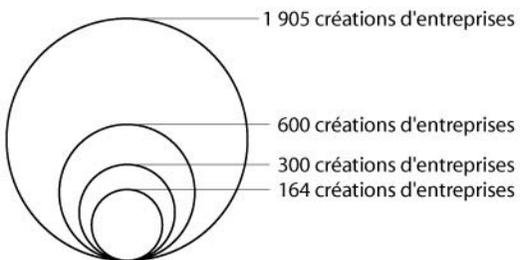
Source INSEE-Traitement complémentaire CESR

C'est donc le Calvados qui enregistre le plus de créations, ce qui est conforme au poids économique du département dans la région (52 % de l'ensemble de créations de la région)¹⁶. Cependant, l'accroissement du nombre de nouvelles entreprises dans le Calvados est moins important que dans l'Orne qui a connu une évolution de +22 % entre 2002 et 2004. Cette augmentation plus importante est le résultat d'une hausse plus forte entre 2003 et 2004 (+13 % contre +8 % pour les deux autres départements bas-normands). Toutefois, il ne s'agit que d'évolutions touchant des périodes brèves.

¹⁶ « Brève analyse de la création d'entreprise en région Basse-Normandie », APCE, février 2005

LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN 2003

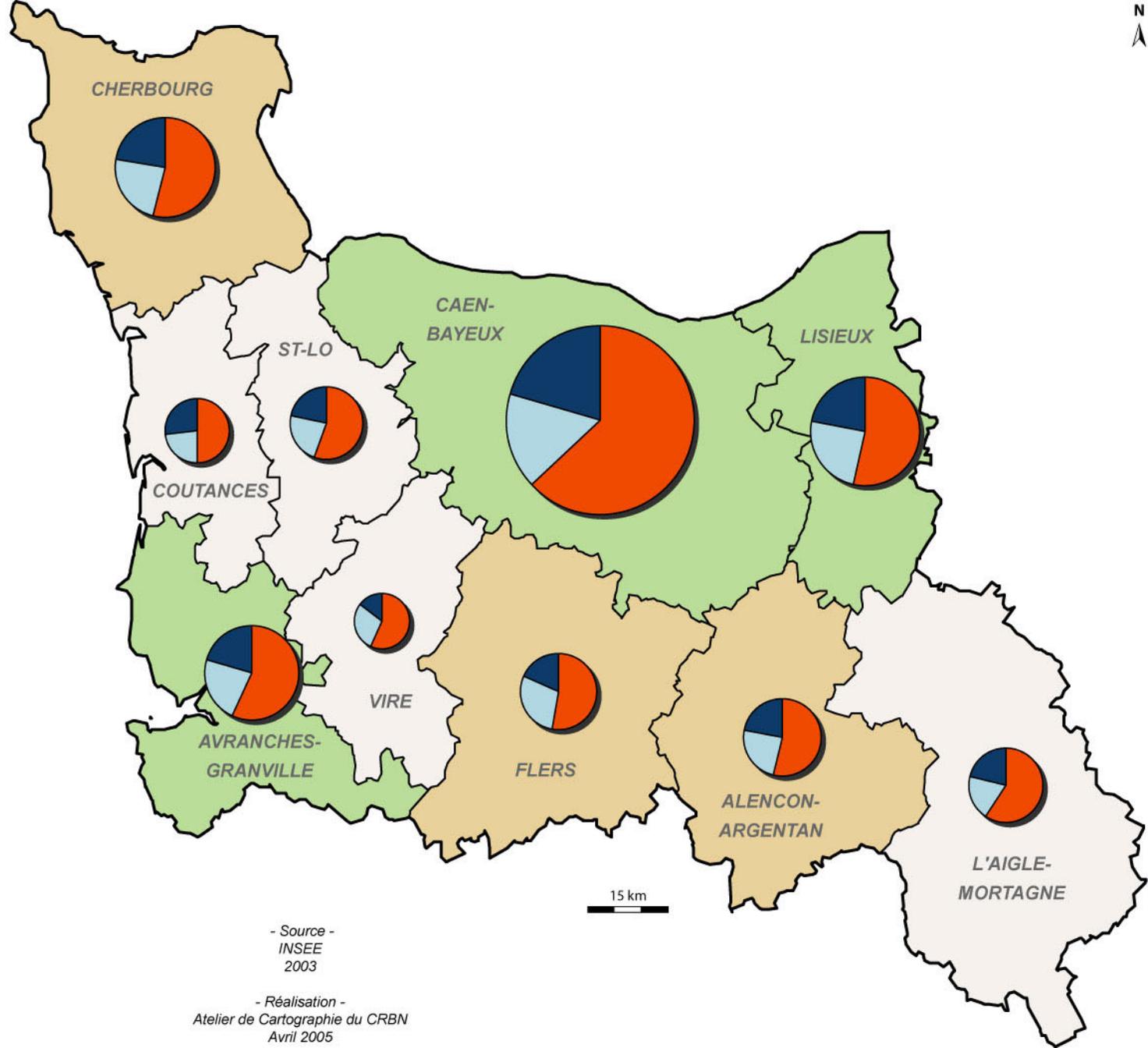
La création d'entreprises par zones d'emploi et par type de création



- Créations pures
- Reprises
- Réactivations

Le poids démographique d'une zone d'emploi et son poids dans la création d'entreprises par rapport à la Basse-Normandie

- Poids de la zone dans la création d'entreprises supérieur à son poids démographique
1 point et plus de différence
- Poids de la zone dans la création d'entreprises équivalent à son poids démographique
Moins d'un point de différence
- Poids de la zone dans la création d'entreprises inférieur à son poids démographique
1 point et plus de différence

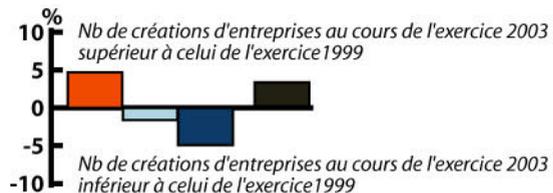


- Source -
INSEE
2003

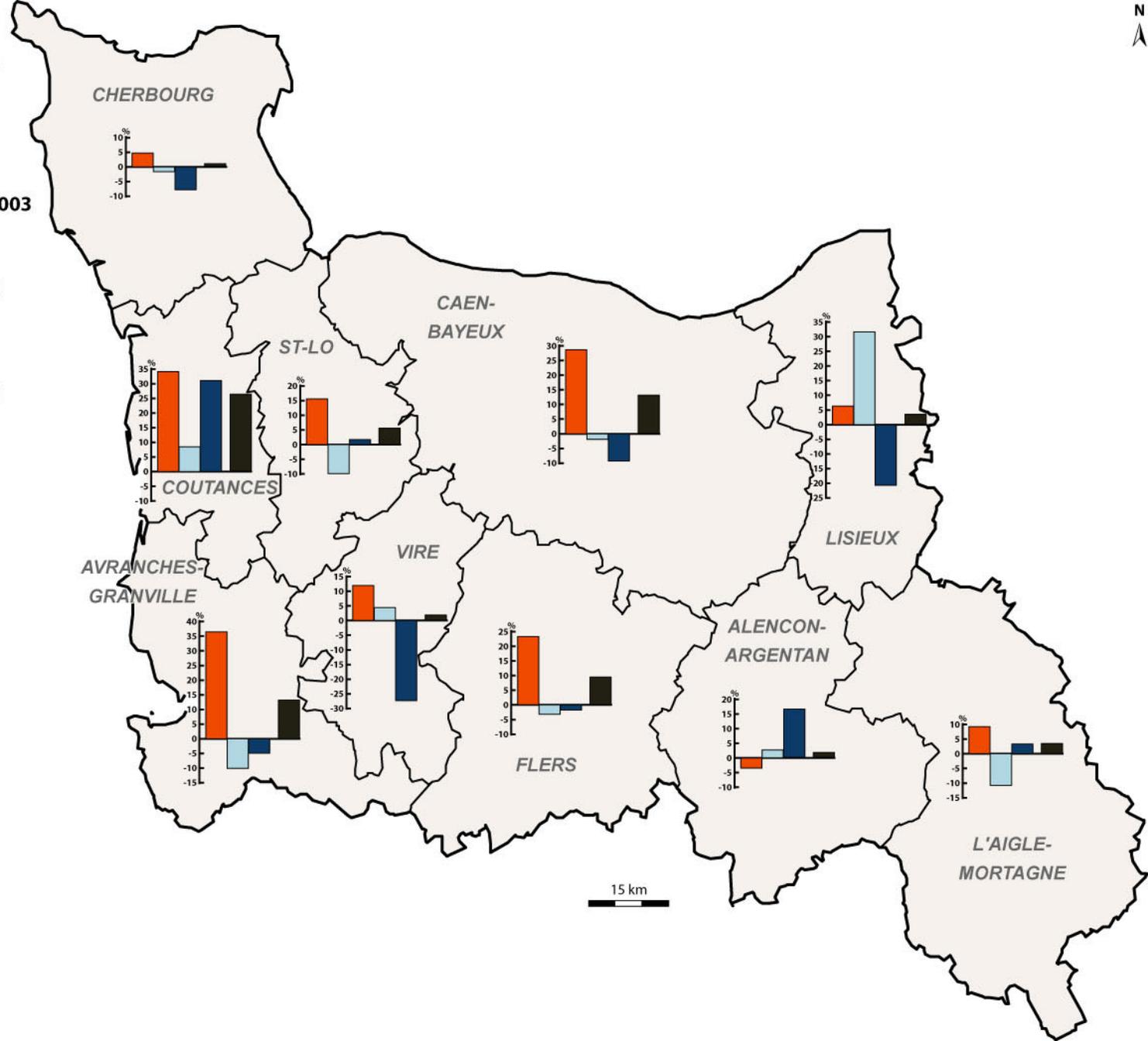
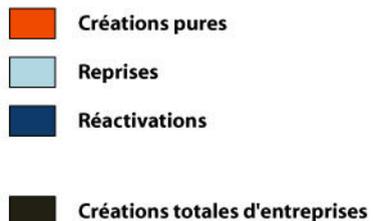
- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Avril 2005

LES ÉVOLUTIONS ENTRE 1999 ET 2003 DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Les évolutions entre l'exercice 1999 et l'exercice 2003
dans la création d'entreprises (en %)



Les types de créations d'entreprises
dans les zones d'emploi



- Source -
INSEE
1999-2003

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Avril 2005

15 km

5°/ LA CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

Il est enfin utile de mettre la création d'entreprises en Basse-Normandie en perspective. En ce sens, des comparaisons (voir tableau n°4) avec les autres régions françaises permettent de situer en la matière la Basse-Normandie.

CESR de Basse-Normandie

L'accompagnement non financier à la création
d'entreprises en Basse-Normandie

Région	Population au 01/01/04 (en milliers) ¹	Nombre total de création d'entreprises	Création d'entreprises pour 10000 habitants	Créations pures pour 10000 habitants	Reprises pour 10000 habitants	Réactivations pour 10000 habitants	Rang en terme de création pure pour 10000 hab	Rang en terme de création totale pour 10000 hab
Alsace	1790	7 070	39	30	5	5	8	11
Aquitaine	3050	17 507	57	36	14	7	6	5
Auvergne	1330	4 898	37	22	7	8	18	15
Basse-Normandie	1440	5 584	39	23	8	8	16	11
Bourgogne	1620	5 765	36	23	6	7	16	16
Bretagne	3010	12 477	42	26	8	8	10	9
Centre	2480	8 984	36	24	6	6	14	16
Champagne-Ardenne	1330	4 239	32	21	5	6	20	20
Corse	270	2 587	95	56	26	13	1	1
Franche-Comté	1130	4 297	38	25	6	7	12	14
Haute-Normandie	1810	6 294	35	22	6	7	18	18
Île-de-France	11 260	72 998	65	52	7	6	3	4
Languedoc-Roussillon	2460	18 939	78	49	20	9	4	3
Limousin	710	2 758	39	25	7	7	12	11
Lorraine	2330	8 019	34	24	5	5	14	19
Midi-Pyrénées	2690	14 538	54	36	11	7	6	7
Nord-Pas-de-Calais	4030	12 014	30	21	4	5	20	21
Provence Alpes Côte d'azur	4670	36 648	79	54	16	9	2	2
Pays de la Loire	3340	13 778	41	26	8	7	10	9
Picardie	1880	5 592	30	20	5	5	22	21
Poitou-Charentes	1690	7 460	44	27	10	7	9	8
Rhône-Alpes	5890	32 583	55	37	9	9	5	6
France métropolitaine	60 200	305 029	51	35	9	7	-	-
France des régions	4 8940	232 031	47	31	9	7	-	-

¹ : Source : Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004, INSEE première, n°1000, janvier 2005

Tableau n°4 : La création d'entreprises pour 10 000 habitants par région en 2004 Source INSEE-Traitement complémentaire CESR

Comme le montre le tableau n°4, la Basse-Normandie se situe au 11^e rang pour ce qui concerne la création totale d'entreprises en 2004 pour 10 000 habitants mais elle n'est que 16^e pour la création pure. L'évolution de la création entre 2003 et 2004 (+8,8 %) est la plus élevée observée depuis 1995. Cependant, l'évolution 2003/2004 est inférieure à l'évolution française (+9,2 %) sur la même période. C'est la région Limousin qui a connu l'évolution la plus favorable (+17,3 %) tandis que la région Midi-Pyrénées connaissait un fort ralentissement de ses créations avec +2,7 %.

Une lecture attentive de ce tableau laisse apparaître, non sans interrogation, que la Corse occupe dans tous les classements le 1^{er} rang. En outre, il semble que la création d'entreprises soit affectée d'un certain héliotropisme puisque derrière la Corse se placent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et en 5^{ème} position l'Aquitaine.

B - LE PROFIL DES CRÉATEURS BAS NORMANDS : UNE MAJORITÉ D'HOMMES D'ÂGE MOYEN¹⁷

Un peu plus d'un tiers (36 % en 2003) des créateurs d'entreprises en Basse-Normandie sont des femmes. Toutefois, elles ne sont pas présentes dans les mêmes proportions dans tous les secteurs de l'économie. C'est sans surprise qu'elles sont majoritaires dans les secteurs traditionnellement féminisés. Ainsi, en 2003, seules 5,3 % des entreprises créées dans la construction l'ont été par des femmes contre 61,1 % dans l'éducation, la santé et l'action sociale¹⁸.

En 2002, les créateurs d'entreprises bas-normands étaient, en moyenne, du même âge que les créateurs français. Plus de la moitié des créateurs en Basse-Normandie avait entre 30 et 45 ans. Les 30-35 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 19 % des créateurs. Il convient également de remarquer la faible propension des jeunes (moins de 25 ans) à entreprendre en Basse-Normandie puisqu'ils ne représentent que 4,8 % des porteurs de projets contre 6,2 % en France métropolitaine (la Basse-Normandie a le troisième taux le plus faible après les régions Poitou-Charentes et Limousin).

Selon le sexe des créateurs, quelques observations peuvent être faites. Ainsi, la proportion de femmes de 25-30 ans créant une entreprise est plus forte que celle des hommes dans la même situation et au même âge, respectivement 21,5 % d'entre elles contre 13,3 % d'entre eux. Il en est de même pour les créateurs de plus de 50 ans avec 17,3 % chez les femmes et 11,9 % chez les hommes.

Les créateurs de la région ont globalement des diplômes moins élevés que les créateurs français. En effet, pour la France métropolitaine, 30 % des porteurs de projets ont un diplôme supérieur au baccalauréat contre 23 % pour la Basse-Normandie. Au contraire, les créateurs ayant un CAP-BEP représentent une part plus importante dans la région qu'en France (35,5 % contre 26 %). Cette distorsion est probablement la conséquence d'une présence de l'artisanat plus forte qu'ailleurs.

¹⁷ Sauf indication contraire, les chiffres de ce paragraphe proviennent de « Créateurs et création d'entreprises », Insee Résultats Économie n°16, août 2004

¹⁸ « L'économie bas normande, bilan 2003 », n°42, juin 2004, INSEE

La proportion de non diplômés est légèrement inférieure en Basse-Normandie par rapport à la moyenne de France métropolitaine (15,2 % contre 16,4).

Avant la création (et éventuellement avant la période de chômage ou de retraite), les porteurs de projets bas-normands étaient en majorité des salariés (3 sur 5). Seulement un sur cinq était déjà chef d'entreprise salarié, PDG ou indépendant à son compte. Seuls 3,3 % des créateurs étaient scolarisés ou étudiants. Cette situation est conforme à la répartition française.

C - LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES¹⁹

1°/ LES FORMATIONS

Les créateurs bas-normands se forment plus volontiers que les autres créateurs. En effet, selon l'enquête SINÉ déjà évoquée, 14,3 % des créateurs en 2002 déclaraient avoir effectué, à leur demande, une formation préalable contre 11,1 % de l'ensemble des créateurs au niveau national. 24,8 % en ont suivi une par obligation ; c'est notamment le cas pour la création d'entreprises artisanales. Ainsi, 60,9 % n'ont suivi aucune formation en Basse-Normandie contre 68,8 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. En d'autres termes, deux créateurs sur cinq en Basse-Normandie reçoivent une formation préalable contre moins de un sur trois en France. Cette différence se retrouve surtout pour les créations pures pour lesquelles 57,7 % des porteurs de projets bas-normands n'ont pas suivi de formation contre 68,6 % pour la France métropolitaine.

Ce sont les plus de 50 ans qui ne bénéficient pas de formation préalable (75,5 % des créateurs de plus de 50 ans en Basse-Normandie n'ont pas reçu de formation), ce qui est probablement dû à leur expérience plus significative. Les moins de 30 ans ne sont que 48 % à ne pas avoir suivi de formation.

L'intérêt de la formation ne se mesure probablement pas en termes de créations supplémentaires mais bien plutôt en termes de taux de survie accru.

2°/ LES AIDES FINANCIÈRES

Concernant les entreprises de l'échantillon SINÉ créées en 2002 en France, 24 068 aides publiques nationales (n'ayant été retenus que l'ACCRES, le PCE et l'EDEN²⁰, voir annexe n°1) ont été distribuées (sachant que certaines entreprises ont reçu plusieurs aides) contre seulement 4 242 aides ou exonérations locales ou régionales (PRCE, ARE²¹...). Cela représente une proportion de 27 % d'entreprises créées aidées financièrement. Il ne s'agit cependant que d'une vision partielle à la création puisque certaines activités sont exclues (les services à la personne par exemple, les professions libérales...) de l'accès aux aides financières.

¹⁹ La source est la même que pour la note 20

²⁰ ACCRE : Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises

PCE : Prêt à la création d'entreprises

EDEN : Encouragement au développement d'entreprises nouvelles

²¹ PRCE : Prime régionale à la création d'entreprises

ARE : Avance régionale à l'entreprise

Toujours selon l'enquête SINÉ, une faible proportion de créateurs bas-normands a reçu une aide financière publique. Seuls 31,5 % des créateurs de l'année 2002 ont pu bénéficier d'une aide financière. Cependant, on constate que cette proportion est plus élevée que la moyenne française. Les personnes non diplômées sont les moins bien aidées (ou les moins bien informées) puisque seulement 19 % d'entre elles ont bénéficié d'une aide financière ! Les chômeurs représentent 70 % des créateurs aidés.

Parmi les créateurs ayant obtenu une aide en Basse-Normandie et ayant créé une entreprise ex-nihilo, nombreux sont ceux ayant bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises -ACCRE- (3 créateurs sur 4). Cette proportion est la même pour la France. Au contraire, les créateurs bas-normands ont reçu moins d'aides ou exonérations locales ou régionales (12,8 % ayant obtenu une aide ont reçu une aide locale ou régionale en Basse-Normandie contre 16,3 % en France) notamment s'ils étaient sans activité professionnelle avant la création (9,6 % en Basse-Normandie contre 17,1 % en France).

Il ne faut cependant pas tirer des conclusions définitives de ces différences, la nature des aides et leur importance n'étant pas mesurées par ce ratio. Par ailleurs, pour les entreprises créées en 1994, on constate que l'obtention d'aides financières publiques n'améliore pas significativement la survie des entreprises à cinq ans. En Basse-Normandie, selon l'enquête SINE de 1994, le taux de survie pour les entreprises non aidées est de 51,8 % à cinq ans contre 52,3 % pour les entreprises aidées.

3°/ LES PRISES DE CONSEILS

En termes de prise de conseils de quelque type qu'il soit (auprès d'organismes, de professionnels, de proches), plus du quart des créateurs bas-normands n'a bénéficié d'aucun conseil avant la création (soit 26,8 % contre 27,9 % pour la France). Pourtant, la prise de conseils préalables à la création semble être un facteur favorable à la survie des entreprises puisque 55,2 % des entreprises ayant eu des conseils survivent à cinq ans contre 47,6 % des entreprises n'ayant pas eu de conseils. Cependant, cette différence n'est pas, dans l'absolu, considérable et laisse supposer qu'au moins à cette époque les procédures d'accompagnement étaient perfectibles.

Tous les créateurs ne font pas appel à des organismes spécialisés. Parmi les créateurs conseillés, 17 % seulement ont contacté un ou des organismes spécialisés dans la création d'entreprises. Par ailleurs, 17 % ont fait appel à un ou des conseillers professionnels et nombreux sont ceux s'adressant directement à leur entourage familial ou personnel (30 %).

D - LA SURVIE DES JEUNES ENTREPRISES BAS-NORMANDES²²

Le taux de survie des entreprises bas-normandes est meilleur que la moyenne nationale. Ainsi, le taux de survie à trois ans des entreprises bas-normandes nées en 1998 est de 69,9 % contre 64,2 % en France. La Basse-Normandie est donc la

²² « Créateurs et création d'entreprises », Insee Résultats Économie n°16, août 2004

cinquième région la plus performante derrière l'Auvergne, les Pays de la Loire, le Limousin, et la région Centre.

Cependant, il faut distinguer les créations pures des reprises. En effet, pour les créations pures réalisées en 1998, la Basse-Normandie a un taux de survie à trois ans supérieur à la moyenne française (68,2 % contre 61,6 %) alors que ce taux est comparable pour les reprises (73,9 % en Basse-Normandie contre 73,5 % en France).

Ce point est positif ; toutefois, il convient de nuancer cette remarque. En effet, ceci pourrait s'expliquer par le fait que la Basse-Normandie, qui crée moins d'entreprises, a donc des entrepreneurs plus sûrs d'eux et mieux préparés aux difficultés de l'entrepreneuriat. À cet égard, il est possible de considérer que certains des dispositifs de conseils et d'informations préalables mis en place en Basse-Normandie ont pour effet de sélectionner les candidats à la création et donc d'infléchir les statistiques.

À l'issue de ce développement sur la création d'entreprises en Basse-Normandie, il apparaît que la région possède des spécificités dans le domaine de la création d'entreprises : le taux de création est structurellement faible, notamment pour les créations pures, mais le taux de survie est plus élevé que la moyenne française

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE

La notion d'accompagnement est ici prise dans son sens le plus large. Ainsi, toutes les mesures permettant au porteur de projet d'être soutenu dans sa démarche, à l'exception des aides purement financières, sont prises en considération. À cet égard, il convient de souligner que la plupart des procédures sont duales et comportent un financement et un accompagnement. Les dispositifs d'accompagnement exclusifs sont moins nombreux. Ainsi, la plupart des organismes proposant un financement mettent en place un accompagnement afin de garantir leur intervention. D'autres n'interviennent que dans l'accompagnement non financier en laissant le volet financier aux organismes compétents.

Sous le terme d'accompagnement à la création d'entreprises, nombreuses ont les acceptions. L'accompagnement peut avoir deux objectifs :

- inciter et favoriser le passage à l'acte ; c'est ce qu'il convient d'appeler l'accompagnement vers la création d'entreprises ;
- faire en sorte que la création d'entreprises se pérennise ; cette démarche peut être qualifiée d'accompagnement à la création d'entreprises et à sa consolidation.

De façon plus détaillée, l'accompagnement vers la création d'entreprises peut être considéré comme une sensibilisation et une incitation à l'entrepreneuriat. C'est une intervention en amont qui regroupe la sensibilisation, la détection de projets, les salons, les concours... Au contraire, l'accompagnement à la création d'entreprises et à sa consolidation s'adresse aux personnes déjà entrées dans un processus de création et donc ayant déjà un projet ou une idée qu'ils cherchent à concrétiser. Cet accompagnement, situé en aval de la décision de créer une entreprise, prend la forme de conseil, de suivi, d'aide à l'implantation...

De même, il faut distinguer les différentes formes d'accompagnement. Ainsi, la formation, le conseil, l'hébergement, l'évaluation de projets sont autant de formes d'accompagnement à la création d'entreprises.

Pour répondre à ces nombreuses attentes, les dispositifs relatifs à l'accompagnement sont multiples. Le présent rapport se propose à cet égard d'énumérer les nombreux intervenants. Après avoir décrit brièvement le rôle de l'État en matière de création d'entreprises, une description de l'action des compagnies consulaires sera opérée. Ces organismes sont traités à part puisqu'ils sont les opérateurs historiques et essentiels de l'accompagnement des entrepreneurs. Les

autres organismes (associatifs, attachés aux collectivités locales...) seront traités dans la troisième partie de ce rapport.

I - LE RÔLE DE L'ÉTAT

Les enjeux de la création d'entreprises (aménagement du territoire, emploi, préservation du tissu économique...) sont tels qu'il est nécessaire que des actions soient menées au niveau national. Ainsi, l'État concentre son action d'accompagnement sur deux aspects : le vote de lois en faveur de la création d'entreprises et la mise en place de concours nationaux. Par ailleurs, l'État, qui mène une politique favorable aux entrepreneurs, attribue de nombreuses aides financières. Cependant, même si l'État finance ces dispositifs, il faut noter qu'il en délègue généralement l'instruction. Le détail de ces aides est fourni dans l'annexe 1.

A - LA MISE EN PLACE D'UNE LÉGISLATION FAVORABLE À LA VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE

En complément de l'action opérationnelle des compagnies consulaires ou des réseaux associatifs, l'État favorise la création d'entreprises par l'adoption de nombreuses lois destinées à créer un climat favorable à la volonté d'entreprendre en France. La dernière loi importante dans ce domaine est « la loi pour l'initiative économique », dite loi Dutreil, votée en 2003. Cette loi avait pour objectif de favoriser la création d'entreprises en facilitant les démarches et en allégeant la fiscalité pour « faire de la création d'entreprises un acte simple, rapide et accessible à tous »²³. Elle repose sur sept principes²⁴:

- simplifier la création d'entreprises afin qu'elle devienne une démarche simple, rapide et sans souci (immatriculation en ligne...) ;
- simplifier la vie quotidienne des entrepreneurs pour leur permettre de mieux se consacrer à leur activité (possibilité de domiciliation de l'activité au domicile du créateur pendant cinq ans...) ;
- améliorer la sécurité des entrepreneurs (résidence principale de l'entrepreneur individuel insaisissable...) ;
- faciliter l'accès aux financements en adaptant les solutions de financement aux différentes situations (incitation des particuliers à investir dans une entreprise en diminuant l'impôt sur le revenu de 25 % de l'apport en fonds propres...) ;
- accompagner les créateurs pour accroître leurs chances de réussir (élargissement du dispositif EDEN...) ;
- inciter les salariés à devenir entrepreneurs afin d'utiliser leur savoir-faire (le salarié peut bénéficier d'un congé de création pour une durée d'un an...) ;

²³ Selon le communiqué de presse du Ministère en date du 4 août.

²⁴ <http://www.pme.gouv.fr/actualites/dossierpress/dp22072003/synthese.htm>, page consultée le 31 mars 2005

- transmettre l'entreprise en réduisant la fiscalité sur la transmission d'entreprises (droits de donation partiellement exonérés...).

Le bilan de cette loi est positif puisque la création d'entreprises est en constante augmentation. Cependant et paradoxalement, cette amélioration du nombre des entreprises créées est probablement la résultante d'une aggravation de la situation économique et de la demande d'emploi. En effet, du fait des dispositifs à la création d'entreprises dédiés aux demandeurs d'emploi, on peut penser qu'une partie des créateurs d'entreprises agit plus sous la contrainte, et notamment en raison de la perspective peu réjouissante d'une longue période de chômage, que par conviction.

Après avoir favorisé la création d'entreprises grâce à la loi Dutreil, l'enjeu pour le gouvernement est de favoriser la pérennité de ces entités puisque selon R. Dutreil, « Créer, c'est une première étape. Le plus dur est de durer. »²⁵. En effet, ce renforcement de l'entrepreneuriat présage une augmentation future du nombre de défaillances. Pour prolonger ces effets, une nouvelle loi, dite loi Jacob, est en projet. L'avant-projet de cette future loi est divisé en trois axes : le statut de l'entreprise, de l'entrepreneur et de son conjoint, le financement et la transmission des entreprises et la revalorisation de l'apprentissage. Une des mesures principales qui en découlerait serait la création d'une « prime à la transmission accompagnée » pour les commerçants et artisans s'engageant à aider le repreneur de leur activité pendant au moins six mois. Ce projet de loi a reçu le soutien du réseau CCI-Entreprendre en France²⁶ et du Medef²⁷.

B - LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Toutefois, l'État ne se limite pas dans son action en direction de la création d'entreprises à l'attribution d'aides financières et à un rôle d'animateur par la loi. Il participe également aux démarches d'accompagnement par la mise en place de concours réservés à des publics particuliers (jeunes, projets innovants).

1°/ LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE : LE CONCOURS D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES²⁸

C'est le cas avec le **concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes**, dispositif national doté d'un budget de 30 millions d'euros et organisé par le ministère de la recherche avec le soutien du Fonds social européen et de l'Anvar qui assure la gestion du concours. Ce concours offre la possibilité à des porteurs de projets soit de valider un projet encore au stade de l'idée pour les lauréats de la catégorie "émergence", soit de le concrétiser en créant leur entreprise pour les lauréats de la catégorie "création-développement".

²⁵ La Tribune, 25 juin 2004

²⁶ Communiqué de presse du 6 décembre 2004

²⁷ Les Échos, 6 avril 2005

²⁸ <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/concours/>

Le montant de la subvention accordée aux lauréats "en émergence" ne peut dépasser 70 % du total des frais externes et des frais propres retenus. La subvention accordée au titre des projets "création-développement" est destinée à financer jusqu'à 50 % du programme d'innovation de l'entreprise. La subvention, d'un montant maximal de 45 000 et 450 000 euros selon la catégorie, est versée de façon échelonnée.

Attirant plus d'un millier de candidats par an, ce concours permet la création d'une centaine d'entreprises tous les ans²⁹. L'édition 2005 est la septième. Outre l'attribution d'une dotation aux lauréats, il favorise la sensibilisation à l'idée même de création d'entreprises.

Clôturé le 17 février 2005, le concours 2005 a enregistré 1 120 dossiers dont 422 projets « création-développement » et 698 projets « en émergence » soit une baisse de 20 % par rapport à 2004 (1 402 dossiers). La répartition « création-développement » (37,7 %) et « en émergence » (62,3 %) reste stable.

Depuis le lancement du concours en 1999 et jusqu'en 2004, plus de 9 500 dossiers ont été déposés et étudiés dont 1 377 ont été lauréats. Six cents entreprises ont été créées, des centaines ont été hébergées dans des incubateurs publics, et 94 % d'entre elles sont toujours en activité.

2°/ LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : LE DÉFI JEUNES³⁰

Le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative soutient le **Défi Jeunes**. Créé en 1987 sous une forme associative, le Défi Jeunes est rattaché, depuis le 1er janvier 2003, à l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), établissement public du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Défi jeunes est animé par un réseau de correspondants de proximité, présents dans chaque direction départementale et régionale jeunesse et sports. Le correspondant départemental, premier interlocuteur des candidats au prix Défi jeunes, apporte un accompagnement méthodologique général.

Défi jeunes a pour ambition de susciter, d'encourager, d'accompagner et de valoriser l'initiative des jeunes, dans tous les domaines (économique, culturel, technologique, sportif ou humanitaire) sous forme d'entreprise ou d'action ponctuelle. Ainsi, il met en place un dispositif d'accompagnement personnalisé, qui permet à chaque porteur de projet d'être conseillé et soutenu en fonction de ses besoins.

Ce concours s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans inclus, quels que soient leur statut (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, stagiaire,...) et leur niveau d'études. Il est ouvert aux jeunes français, aux étrangers résidents légaux ou aux ressortissants de l'Union européenne, à condition que le projet se déroule en France ou soit organisé à partir de la France (projets humanitaires). Tous les projets, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont soutenus.

²⁹ Le Figaro Économie, « Les chercheurs gagnés par le virus de la création d'entreprises », 29 juin 2004

³⁰ <http://www.defijeunes.fr>

Des prix régionaux Défi jeunes, d'une valeur de 1 600 à 8 500 euros, sont attribués par un jury aux projets qui répondent aux critères définis et qui sont entièrement finalisés. Cependant, le prix régional Défi jeunes ne peut constituer la seule source de financement du projet. Les candidats doivent fournir par eux-mêmes au moins 30 % du montant du prix Défi jeunes. Pour les meilleurs projets réalisés, des prix nationaux de 3 000 euros sont attribués par un jury aux lauréats régionaux dont le projet connaît une seconde phase de développement. En 2004, le jury de Basse-Normandie a récompensé 18 projets.

Une fois le prix attribué, les lauréats continuent à bénéficier de services :

- possibilité de recevoir des chèques conseil-formation pour le développement de leurs projets ;
- communication sur leurs projets grâce à un suivi média permanent (presse quotidienne régionale, presse nationale, radio-télévision, lettre DEFi jeunes, site internet) ;
- diffusion des produits et des services créés lors de manifestations nationales ou locales ;
- formations et assistance technique et juridique ;
- possibilité de présenter les sites internet des lauréats sur le site Défi jeunes.

3°/ Oséo³¹

Oséo, né du rapprochement de l'Anvar (l'Agence française de l'innovation), de la Banque du développement des PME et de l'Agence des PME, propose aux PME une gamme de produits et de services de financement et d'accompagnement recouvrant toutes les étapes du cycle de vie de l'entreprise (création, innovation, développement et transmission).

Ainsi, Oséo couvre quatre métiers par le biais de quatre entités :

- Oséo-ANVAR pour le financement et l'accompagnement des projets innovants ;
- Oséo-BDPME pour le financement en partenariat avec les établissements bancaires et financiers ;
- Oséo-Sofaris pour la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres ;
- Oséo-Services avec des études de l'Observatoire des PME et des services en ligne dédiés aux PME.

De façon plus précise, seule **l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)**³² propose un accompagnement aux porteurs de projets autre

³¹ Source : Communiqué de presse du mardi 18 janvier 2005 sur le lancement d'Oséo

« L'origine du nom tient au fait que savoir « oser » étant la première qualité pour faire prospérer chacune des PME françaises, Oséo incarne la dynamique de soutien aux entreprises souhaitée par le gouvernement, afin de les porter au plus « o ». »

³²Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), décentralisé (25 délégations régionales) et placé sous la tutelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (en particulier, le ministère délégué à l'Industrie et le ministère délégué aux PME) et du ministère délégué à la recherche.

que purement financier. La mission principale de l'Anvar est de soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprises, PME-PMI et laboratoires de recherche, notamment en partageant le risque financier. À ce titre, l'Anvar offre aux jeunes entreprises innovantes un financement adapté (voir annexe 1) ainsi qu'un accompagnement personnalisé. L'accompagnement intervient dans la phase d'*ante* création, de création proprement dite ou dans les premières années de la vie de l'entreprise. Cette activité d'accompagnement s'est particulièrement développée ces dernières années pour atteindre aujourd'hui environ 40 % de l'activité globale de l'Agence.

En amont, l'Anvar évalue les projets dans tous les domaines : commercial (marché, prévisionnel marketing...) ; technique (analyse fonctionnelle, cahier des charges...) ; juridique (analyse des normes et réglementations, dépôts de brevets...) ; financier (budgets prévisionnels, plan et modalités de financements...) ; management et planification (organisation, relations fournisseurs...). L'Anvar aide donc à structurer le projet, à en évaluer le plus tôt possible les chances et les risques. Pour cela, l'Agence s'appuie sur des méthodes d'évaluation des projets : Techrate®, et sur l'expérience acquise depuis 1979 et relayée par ses 2 000 spécialistes. L'Agence apporte ainsi un accompagnement global et personnalisé en aidant le porteur de projet à structurer sa démarche innovante et à entrer en relation avec les partenaires adéquats, indispensables au développement du projet.

En 2004, Oséo-BDPME a accompagné près de 34 000 créations pour 1,4 milliard de risques et a facilité plus de 4 000 transmissions par des interventions en garantie et en cofinancement³³. Plus particulièrement en Basse-Normandie, le groupe Oséo a financé 900 créations d'entreprises et a accompagné 79 transmissions³⁴.

II - LE RÔLE MAJEUR DES ORGANISMES CONSULAIRES

Les organismes consulaires sont les opérateurs historiques de l'aide à la création d'entreprises. En effet, ce sont les organisations les plus anciennes dans le paysage de la création. Non seulement elles prennent en considération cette problématique depuis longtemps mais encore elles développent un large éventail d'actions en faveur de l'accompagnement. Ainsi, les chambres de commerce et d'industrie accompagnent les porteurs de projet dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce, et les Chambres de Métiers les porteurs de projets d'entreprises artisanales dans les domaines des services, du commerce, de l'industrie et du bâtiment. Non traitées dans ce document, l'installation en agriculture entre également dans l'éventail des interventions des chambres d'agriculture.

³³ http://www.anvar.fr/download/CPres_Activite2004-Bdpme_10052005.pdf, page consultée le 12 mai 2005

³⁴ La Tribune, supplément du 06 juin 2005

A - LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Les six CCI bas-normandes (soit deux par département) sont toutes adhérentes au réseau « Entreprendre en France », outil opérationnel et global des CCI en matière de création et de reprise d'entreprises. Ce dispositif a été mis en place progressivement dans les six CCI de la région depuis 1996. Le réseau « Entreprendre en France » a été créé à l'initiative de l'Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie et de l'Association Française des Banques. Il a pour mission d'organiser et de promouvoir un réseau national décliné au niveau régional.

Le rôle des CCI dans la création d'entreprises est multiple puisqu'elles interviennent et accompagnent la création de l'idée à la concrétisation (pour une durée atteignant trois ans au-delà de celle-ci). Elles prennent en charge la sensibilisation, l'information, la formation, l'évaluation du projet et son suivi et le démarrage de l'activité. De plus, des dispositifs particuliers ont été créés à l'intention des repreneurs d'entreprises. Il faut noter que les CCI bas-normandes travaillent en synergie pour offrir aux créateurs un choix de dispositifs tout à fait comparable.

Afin de mieux répondre aux attentes des porteurs de projet, un espace « Entreprendre » (ou « Créatek » à la CCI de Cherbourg-Cotentin) a été progressivement créé dans toutes les CCI depuis 2001. Cet espace réservé a pour objectif de rassembler dans un même lieu toutes les informations nécessaires au créateur ou repreneur d'entreprises. Cette structure d'accueil permet au porteur de projet d'accéder à un ensemble de services et de prestations : accueil, documentation, accès libre à internet... En 2003, 5 324 personnes ont été dénombrées comme ayant bénéficié de ce premier accueil en Basse-Normandie (contre 3 580 en 2001 et 5 490 en 2002).

1°/ LA SENSIBILISATION POUR DÉVELOPPER LA CULTURE D'ENTREPRENEURIAT

En ce qui concerne la sensibilisation, les CCI organisent à l'intention des porteurs de projet des salons. Les CCI de Basse-Normandie travaillent à ce propos de concert pour organiser « le mois de la création d'entreprises » qui se déroule tous les ans au mois d'octobre. Chaque CCI organise ainsi un salon sur son territoire avec les partenaires du réseau Entreprendre en France. Cette journée, accessible gratuitement, a pour but de rassembler et de faciliter l'accès aux informations nécessaires à la réalisation d'un projet. Ainsi, le porteur de projet peut monter un dossier en une journée, en un seul lieu.

Ce salon regroupe une quarantaine de partenaires pour la création d'entreprises : l'URSSAF, la Chambre des notaires, l'Ordre des experts-comptables, la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle... Les porteurs de projet peuvent également assister à des réunions - débats sur la création et la reprise d'entreprises. Enfin, des ateliers d'échange sur des problématiques de l'entreprise sont mis en place.

1 526 personnes ont participé au mois de la création dans l'ensemble des CCI bas-normandes dont plus de 700 personnes pour la seule CCI de Caen.

L'action de sensibilisation des CCI ne se limite pas à l'organisation de salons dans le cadre du « mois de la création d'entreprises ». Chacune d'entre elles met en place des actions spécifiques. Quelques unes peuvent être citées. Ainsi, la CCI de Cherbourg-Cotentin participe tous les ans au carrefour des métiers de Cherbourg. Un stand « métier : chefs d'entreprises » lui permet d'informer les élèves sur son rôle et de donner des informations générales sur les démarches en matière de création d'entreprises. De même, la CCI de Caen tient un stand au « forum métiers » de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Par ailleurs, la CCI d'Alençon participe au forum « L'entreprise à la portée de tous » qui porte, cette année, sur la reprise / transmission d'entreprises. 54 CCI ou CRCI se sont mobilisées au niveau national pour organiser ce forum qui a eu lieu en mars 2005. L'édition 2004-2005 reposait sur cinq temps forts. Tout d'abord, une étude sur l'âge des dirigeants et la transmission a été lancée en octobre 2004. En novembre 2004, une série de programmes courts intitulés « portraits de repreneurs et de cédants » a été diffusée sur la chaîne LCI. Un site internet dédié à la reprise a été lancé pour pouvoir suivre le parcours de ces repreneurs. En janvier 2005, une bourse d'opportunités a été lancée. Enfin, l'opération « L'entreprise à la portée de tous » s'est conclue en mars 2005 par un forum. Ce salon national est un lieu d'expertise et de rencontres permettant aux repreneurs d'obtenir des informations. Chaque CCI a créé cinq pôles de rendez-vous pendant une demi-journée. De plus, en Basse-Normandie, des interventions ont eu lieu au printemps 2004 auprès d'une centaine d'étudiants, à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), à l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA), à l'Institut Supérieur de Formation (ISF), à l'Institut Supérieur du Moule (ISMO) et au Lycée Alain afin de sensibiliser les étudiants à la création d'entreprises.

Enfin, Manche Développement, qui regroupe les chambres consulaires du département de la Manche (les deux CCI, la Chambre des Métiers et la chambre d'agriculture), a organisé, du 10 au 14 octobre 2005, la « semaine du goût d'entreprendre ». Cette manifestation a pour but de sensibiliser les jeunes à la création d'entreprises et de leur faire connaître le métier de chef d'entreprise. Des chefs d'entreprises ont présenté leur métier dans des classes de lycées technologiques, de centre de formation des apprentis et de quelques lycées généraux. De plus, un support sous forme de bande dessinée sera édité pour expliquer le métier de chef d'entreprise et un film sera tourné. Cette semaine sera clôturée par une manifestation à Coutances avec notamment la présence des présidents nationaux des chambres d'agriculture, des métiers et de commerce et d'industrie.

2°/ L'INFORMATION

Dans le but d'apporter des informations plus précises que lors du premier contact, les CCI ont mis en place « Créa'info ». Il s'agit d'une demi-journée d'information qui se déroule une fois par mois minimum. Celle-ci permet de répondre aux questions essentielles que se pose le porteur de projet et a pour objectif de décrire la démarche de création pour mieux appréhender le parcours de l'entrepreneur.

De plus, l'ensemble des CCI de Basse-Normandie et la CRCI ont édité un guide « Créer, reprendre une entreprise en Basse-Normandie : mode d'emploi » paru

en septembre 2004 pour la troisième édition. Ce guide décrit le dispositif « Entreprendre en France » et éclaire le porteur de projet sur les thèmes les plus importants à connaître avant de se lancer : l'analyse du marché, les formes juridiques, le local, la fiscalité, la protection sociale, le prévisionnel économique et financier et les formalités. Par ailleurs, le guide donne de nombreuses adresses utiles et adaptées selon le type de projet engagé.

En 2003, 2 172 personnes ont assisté aux journées d'information, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2001 (1 425 personnes).

3°/ LA FORMATION POUR MÛRIR SON PROJET

L'action des CCI ne se limite pas aux actions de sensibilisation et d'information précédemment évoquées. Elles mettent en œuvre des dispositifs de formation. Par exemple, elles organisent un stage intitulé « **Cinq jours pour entreprendre** », qui permet d'acquérir, en 35 heures, les bases indispensables pour élaborer un projet de création ou de reprise d'entreprises. Ces formations apportent des connaissances juridiques, fiscales, comptables, en analyse des marchés, sur les aides et les formalités afin de construire et d'évaluer le projet. Ces stages ont lieu au moins toutes les six semaines sur la base du volontariat de l'intéressé. Environ 840 personnes ont assisté à ce stage en 2002 et 2003.

À la CCI de Caen, cette formation est déclinée en deux spécialités. Il existe une formation destinée aux futurs commerçants et prestataires de services et une autre spécifique aux futurs créateurs et repreneurs de bar, brasserie ou hôtel. Pour ces derniers, le programme aborde en plus les réglementations spécifiques comme celles relatives à l'hygiène.

À la suite du stage « Cinq jours pour entreprendre », une journée complémentaire de gestion peut être suivie afin d'approfondir, par des exercices pratiques, les connaissances en gestion acquises durant le stage.

De surcroît, les CCI organisent des **ateliers thématiques**. Ces demi-journées d'information-formation, qui durent trois heures, permettent aux chefs d'entreprises d'échanger et d'approfondir certains sujets avec des experts (assureurs, experts-comptables, avocats ou les conseillers techniques de la CCI). Ces ateliers sont ouverts aux futurs chefs d'entreprises pour les professionnaliser mais aussi aux chefs d'entreprises déjà installés pour leur permettre d'approfondir certains sujets techniques. Les thèmes abordés sont aussi divers que les cotisations sociales, la mise en place du tableau de bord, les logiciels de gestion ou la communication.

4°/ L'ÉLABORATION DU PROJET DE CRÉATION

Après ces premières étapes non obligatoires, un entretien personnalisé a lieu avec un conseiller de l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) ; l'action de cette structure est analysée plus loin dans ce document. Le conseiller examine et étudie le projet et donne un premier avis sur la faisabilité de celui-ci. Si l'avis est favorable, le porteur de projet sera reçu par un conseiller technique de la CCI. Ce rendez-vous constitue donc un pré-filtre. Toutefois, il convient de noter que la CCI d'Alençon ne travaille pas avec l'association EGEE pour l'accompagnement ; c'est donc un conseiller de l'espace

Entreprendre qui réalise cet entretien (cependant, un conseiller EGEE participe à une demi-journée lors de la formation de 5 jours). De la même manière, la collaboration avec EGEE est encore peu développée en ce qui concerne le suivi en amont pour la CCI Centre et Sud Manche même si elle tend à se développer.

Le rendez-vous avec un conseiller de la CCI (une vingtaine de conseillers pour l'ensemble des CCI bas-normandes) permet de finaliser le projet. Les conseillers techniques aident au montage du business plan, accompagnent la réalisation d'une étude de marché, informent sur le statut juridique, social et fiscal, aident au montage du prévisionnel en parallèle avec les experts comptables. À la suite de cet entretien, si le projet est viable, le porteur de projet reçoit le passeport « Entreprendre en France ».

Ce passeport fonctionne comme un label en offrant au créateur un accès privilégié aux partenaires du réseau. Ces partenaires sont essentiellement des experts comptables ainsi que des notaires et des avocats (qui offrent une consultation. D'autres partenaires interviennent : la Sofaris qui propose une contre-garantie des prêts, Calvados création, l'INSEE, le Fongecif (qui offre un outil de validation des compétences spécifique aux créateurs : le CREACIF), le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI)... De plus, le passeport permet au créateur de bénéficier d'un accompagnement post-crédation. (voir plus loin)

1 202 projets ont été étudiés en 2003 et 273 passeports ont ainsi été délivrés. En 2001, 1 417 projets avaient été étudiés et 295 passeports délivrés.

Le partenariat avec l'INSEE a permis le développement d'un projet-pilote nommé PREAXIS³⁵. Ce projet permet d'avoir une étude complète et ciblée comportant une série d'informations (les concurrents, les caractéristiques de la population de la zone de chalandise, l'estimation du potentiel de consommation...) sous forme de cartes, de tableaux et de listes. Cette étude permet d'approcher avec une précision satisfaisante le marché potentiel de l'entreprise et donc d'ajuster l'offre aux futurs clients. De plus, elle permet au porteur de projet de présenter un dossier mieux construit aux banquiers, fournisseurs... Preaxis existe pour 51 activités commerciales ou de services aux particuliers. Cependant, ce dispositif n'est pas encore disponible dans toutes les CCI bas-normandes. Seules les CCI de Caen et Flers ont mis ce projet en place. La CCI du Pays d'Auge est en train de le développer (il sera vraisemblablement disponible en septembre 2005). Cependant, il faut noter que la CCI Centre et Sud Manche propose à ses créateurs un produit similaire, c'est-à-dire une étude de marché confectionnée par ses services et notamment l'observatoire du commerce.

Par ailleurs, **la CCI de Cherbourg propose un incubateur** : Créatek. Créé en avril 2000, cette structure permet à des porteurs de projet de bénéficier, gratuitement, d'un certain nombre de services afin de développer un projet en amont de la création. Ces services comprennent :

- un bureau (l'incubateur en compte trois) permettant au créateur d'avoir une adresse de domiciliation et un local pour accueillir des clients potentiels ;
- un ordinateur équipé de logiciels de bureautique et d'internet ;

³⁵ Le produit PRÉAXIS est en cours d'évolution. Il couvrira bientôt 130 activités contre 51 aujourd'hui. Il convient de souligner que PRÉAXIS a été créé à la suite d'une collaboration entre l'INSEE et la CCI de Caen. Désormais, ce produit prend une dimension nationale.

- un accompagnement obligatoire hebdomadaire avec un conseiller de la CCI pour mener à bien la maturation du projet.

Cet incubateur, particulièrement destiné aux projets technologiques, accueille en fait tous types de projets. La création de l'entreprise est, en général, effective en trois à 18 mois.

Depuis la création et jusqu'en mai 2005, seize personnes ont été accompagnées par l'incubateur et les 15 premières ont toutes créé leur entreprise. À ce jour, toutes les entreprises sont pérennes.

5°/ LE DÉMARRAGE : LE RÔLE DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Une fois l'entreprise prête à s'installer, le porteur de projet s'inscrit au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) qui prend en charge l'accomplissement des formalités administratives et qui offre une assistance sous forme de conseils et de vérification du dossier. Le créateur dépose simplement son dossier et ne remplit qu'un seul formulaire de demande d'immatriculation. Le CFE centralise l'ensemble des pièces du dossier de création et les transmet aux organismes concernés : services fiscaux, sécurité sociale, organismes de retraite, inspection du travail, INSEE, greffe du tribunal de commerce et/ou répertoire des métiers. Toutes les formalités sont accomplies en 48 heures. Il faut préciser que la création en elle-même de l'entreprise ne demande que 24 heures³⁶.

6°/ LE SUIVI POST-CRÉATION POUR PÉRENNISER

Ainsi, le passeport « Entreprendre » permet également au créateur de bénéficier d'un **accompagnement régulier** (deux fois par an pendant trois ans après la création) qui sera encore une fois effectué par l'association EGEE. Ce suivi post-crédation a pour but de déceler les difficultés le plus tôt possible pour y remédier avec un maximum d'efficacité, afin d'améliorer la pérennité des entreprises. C'est pourquoi le taux de survie des entreprises accompagnées pendant trois ans est de 79 %. L'objectif peut aussi être de déterminer des axes de développement dans le cas où l'entreprise se porte bien. Pour la CCI d'Alençon, c'est un de ses conseillers qui prend ce rendez-vous en charge.

Les **clubs de créateurs** participent également au suivi post-crédation. Ces clubs permettent aux créateurs d'entreprises de ne pas être isolés (isolement induit par un statut de travailleur indépendant) et de pouvoir partager leurs expériences. De plus, dans la majorité des cas, ces clubs proposent des séminaires qui permettent aux nouveaux chefs d'entreprises de continuer à se former. La plupart de ces clubs sont pilotés et soutenus par les CCI ; il en existe donc plusieurs en Basse-Normandie.

Ces clubs de créateurs sont généralement gérés par des chefs d'entreprises mais celui de Caen est soutenu financièrement et administrativement par la **CCI de Caen**. Cercle Entreprendre existe ainsi depuis 1985 et est particulièrement destiné aux créateurs du secteur de l'industrie. Ce club permet aux jeunes porteurs de projet d'avoir un suivi régulier (presque tous les mois) et surtout d'entrer dans un réseau

³⁶ Il convient de noter que Dieu créa le monde en 6 jours seulement.

d'entrepreneurs-créateurs. Il s'adresse à deux sortes de publics : les créateurs en cours de création afin d'obtenir des informations et les jeunes entreprises de zéro à cinq ans. Par ailleurs, il existe un public particulier ; en l'occurrence, celui des repreneurs qui utilisent le club pour se rapprocher du tissu local.

Le club **Entreprendre de la CCI Centre et Sud Manche** a été créé en 1982 et regroupe aujourd'hui de jeunes créateurs mais également des anciens qui continuent d'adhérer au club. Ce club soutient ses membres dans la création ou le développement de leur entreprise et apporte à ses membres des conseils, une assistance technique et un appui psychologique. De plus, il organise des réunions une fois par mois avec en alternance des réunions thématiques sur des thèmes choisis par les adhérents et des réunions « découverte d'une entreprise ».

La **CCI de Cherbourg** a également mis en place, en 2001, un club de créateurs. Celui-ci se réunit tous les mois pour une réunion thématique sur un sujet choisi par les adhérents. Malgré le caractère volontaire et facultatif de l'inscription, 600 entreprises font partie de ce club, totalement gratuit.

La **CCI du Pays d'Auge** vient de mettre en place un club de créateurs et de chefs d'entreprises. Inauguré en mai 2005, la première réunion a eu lieu fin juin. Cette réunion, qui aura lieu une fois par mois avec un expert, a eu pour thème « le premier recrutement ». Ouvert aux entreprises de moins de trois ans, huit personnes avaient adhéré au Club avant son lancement.

La **CCI d'Alençon** a créé l'Association des Créateurs d'Entreprises de l'Orne (ACEO) en 1985. Ce club de créateurs avait deux objectifs : la mise en œuvre d'actions pour aider au développement des entreprises dans leurs premières années et l'accueil, le conseil et le soutien des créateurs et repreneurs d'entreprises. À ce titre, l'ACEO proposait des réunions thématiques avec des experts (banquiers, notaires...). Aujourd'hui, ce club, qui compte cinq membres, est en sommeil. Pour le redynamiser, il est prévu d'élargir son champ d'action afin de répondre aux problématiques actuelles de la transmission et la prévision des risques des entreprises.

La **CCI de Flers** avait mis en place, voici de nombreuses années, un club de créateurs. Cependant, il est aujourd'hui en sommeil même s'il existe toujours juridiquement. Il s'adressait à l'industrie et aux services à l'industrie mais les créations dans ce domaine étant le fait de grands groupes, les besoins en termes d'accompagnement se sont réduits. Ainsi, les créateurs se dirigent aujourd'hui vers les clubs de dirigeants d'entreprises plus spécifiques tels que le club des exportateurs de l'Orne, le club des hôteliers de Bagnoles ou encore le club Normandie qualité tourisme.

7°/ L'AIDE AU PUBLIC PARTICULIER DES REPRENEURS

Il existe un accompagnement particulier destiné aux repreneurs dont la démarche est différente de celle du créateur pur. Ainsi, les CCI proposent d'organiser des recherches d'entreprises à céder pour aider le repreneur à opérer un bon choix et pour mettre en relation cédants et repreneurs dans de bonnes conditions. De plus, une annonce est publiée pendant un an dans un bulletin diffusé auprès des entreprises et des professionnels de la région. Le repreneur bénéficie

également d'un accompagnement lors du processus de reprise dans le cadre du dispositif Entreprendre en France.

Pour les reprises d'hôtels, restaurants ou entreprises touristiques, il existe **Transtourisme**, fichier regroupant les entreprises de tourisme à vendre dans le Calvados. Ce service, créé par la CCI de Caen, a pour objectif d'accroître les opportunités d'installation dans le Calvados dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, tourisme. Ce service est particulièrement nécessaire puisque le Calvados a subi une perte nette de 227 hôtels et hôtels-restaurants entre 1993 et 2003, représentant 1000 emplois³⁷. De plus, 35 % des dirigeants d'hôtels du département ont plus de 55 ans. Ainsi, Transtourisme cherche à remédier à ce phénomène en permettant aux particuliers cherchant à reprendre une entreprise touristique de consulter des annonces en ligne et classées par zone géographique³⁸. Les repreneurs peuvent également bénéficier de conseils et d'un accompagnement notamment en terme d'informations sur les aides financières spécifiques à ce secteur accessibles dans le Calvados. Les cédants sont guidés dans leurs démarches de transmission et mis en relation avec d'éventuels repreneurs.

De façon identique, **Transcommerce**³⁹, réseau inter-régional de la transmission des entreprises commerciales, hôtelières et de services, propose des prestations comparables. Ce dispositif permet une sensibilisation et une information des cédants ; il permet aux repreneurs d'obtenir des informations sur les aides facilitant la reprise et une promotion des offres de ventes sur dix régions françaises dont la Basse-Normandie (Auvergne, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Limousin, Nord Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). De plus, un guide pratique qui regroupe des informations diverses sur la transmission a été édité à l'intention du cédant.

La CRCI vient de proposer la création d'un dispositif "transindustrie" pour compléter l'offre de transmission des entreprises.

De manière identique, un **bulletin régional d'opportunités d'affaires** "Liaisons Entreprises Bas-Normandes" est édité deux ou trois fois par an à plus de 5000 exemplaires. Le but est de mettre en relation des cédants et des candidats à la reprise d'entreprises. Ainsi, il recense les offres de cession, de rachat ou de partenariat pour les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et le commerce de gros. Ce bulletin recense les offres situées en Basse-Normandie ou dans les départements limitrophes (27, 76, 35, 72, 53, 28). Il est diffusé par les CCI, la CRCI de Basse-Normandie et le réseau Entreprendre en France.

En Basse-Normandie, 245 mises en relation entre cédants et repreneurs ont été effectués en 2003 dans ce cadre.

Enfin, **l'École des managers**, créée en 1999 et gérée par la chambre régionale de commerce et d'industrie mais principalement financée par la Région Basse-Normandie, est une formation destinée aux salariés souhaitant reprendre leur entreprise mais surtout aux descendants directs qui souhaitent poursuivre l'activité de l'entreprise familiale. Ainsi, pour être candidat, il est obligatoire d'être impliqué dans un projet de reprise, de création ou de développement d'une entreprise.

³⁷ Liberté - le Bonhomme libre, 08 octobre 2004

³⁸ <http://www.caen.cci.fr/transtourisme/>

³⁹ <http://www.transcommerce.com>

Cette formation-action, qui repose sur une alternance École des managers / entreprise, s'articule autour de trois phases : formation, accompagnement et conseils. La formation, qui compte une session par an, dure 60 jours répartis sur 12 à 14 mois, à raison de deux jours par semaine.

La phase 1, d'une durée de 28 jours, repose sur l'acquisition de connaissances nécessaires au bon déroulement du reste de la formation. Cinq thèmes sont abordés lors de cette phase :

- stratégie d'entreprise ;
- action commerciale et marketing ;
- management ;
- gestion, finances et contrôle de gestion ;
- communication, dynamique de groupe.

La phase 2 consiste en un autodiagnostic de l'entreprise et en l'élaboration d'un plan d'action. Ce module permet au porteur de projet d'avoir une vision globale de son projet tout en faisant le point sur la stratégie de son entreprise afin d'élaborer un plan d'action. Cette phase dure 6 jours.

Enfin, la troisième phase permet de combler les attentes du porteur de projet et de consolider la stratégie de l'entreprise. Chaque participant travaille sur son projet et bénéficie de conseils individualisés tout en approfondissant ses connaissances puisque des séminaires sont organisés en fonction des besoins et attentes des participants. Cette phase dure 26 jours.

Le participant doit s'acquitter d'un droit d'inscription s'élevant à 7 623 €. Mais il peut financer cette formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, par un congé individuel de formation ou par le capital temps formation.

La prochaine session, qui comptera entre 10 et 12 dirigeants ou futurs dirigeants, débutera au dernier trimestre 2005.

Pour conclure, il convient de noter que l'ensemble du réseau consulaire de Basse-Normandie est associé à une opération nationale de démarche-qualité, conduite par région, pour garantir la mise en œuvre des engagements du Conseil National de la Création d'Entreprises. À ce jour, la CCI de Cherbourg est labellisée alors que les autres le seront fin 2005.

Par ailleurs, un tableau situé en page suivante opère un bilan chiffré des principales actions entreprises dans toutes les CCI de Basse-Normandie au titre du réseau "Entreprendre en France".

	CCI Alençon	CCI Caen	CCI Cherbourg	CCI Sud-Manche	CCI Flers	CCI Pays d'Auge	Total Basse-Ndie
Journées d'information (en nbre de stagiaires)	800	1 034	363	226	241	330	2 194
"5 jours pour entreprendre" (en nbre de stagiaires)	211	234	71	96	186	105	903
Nombre de passeports délivrés	21	67	149	94	18	0	349
Nbre de conventions indiv. de suivi signées	69	67	17	0	11	0	95
Nbre de fonds de commerce (Transcommerce)	214	0	0	134	118	0	466
Nbre de créations (données CFE)	399	912	394	693	147	687	3 232

**Tableau n°5 : Actions des CCI sous l'égide du réseau "Entreprendre en France"
en 2004 en Basse-Normandie**

Source : CRCI

B - LES CHAMBRES DE MÉTIERS

La création d'entreprises artisanales est un enjeu particulièrement important dans la région puisqu'elles représentent 52 % des entreprises du secteur marchand et 16 % de la population active. De plus, avec 50 % des entreprises situées dans des communes de moins de 2 000 habitants, l'artisanat est un secteur primordial pour le milieu rural et contribue à l'aménagement du territoire et à la fixation de la population. Toutefois, les chefs d'entreprises artisanales vieillissent (45,1 ans de moyenne d'âge en 2001) avec 35 % des artisans qui ont plus de 50 ans. La transmission des entreprises artisanales constitue donc un enjeu essentiel pour l'économie locale (et régionale) puisque 17 600 emplois sont concernés à l'horizon 2012 et que la reprise d'entreprises a un taux de réussite nettement supérieur à celui de la création pure. C'est dans ce contexte que les Chambres de Métiers accordent une place privilégiée à la reprise d'entreprises.

Ainsi, les Chambres de Métiers proposent un soutien aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises artisanales dans tous les domaines relatifs à la création d'entreprises (implantation, évaluation, financement...). Elles informent, conseillent et apportent un appui technique. Ainsi comme les CCI, les Chambres de Métiers interviennent à tous les moments de la création d'entreprises.

Par ailleurs, il faut noter que les trois Chambres de Métiers de la région Basse-Normandie se rencontrent régulièrement (environ une fois par mois) pour travailler en réseau. Ces rencontres ont pour thèmes toutes sortes de problématiques et notamment la mise en place d'une démarche qualité permettant d'améliorer les services aux ressortissants. Cependant, il convient de noter que les Chambres de Métiers de Basse-Normandie, même si leur offre est relativement similaire, ne proposent pas exactement les mêmes services, au moins en ce qui concerne la création et la reprise d'entreprises.

1°/ LA SENSIBILISATION

Les Chambres de Métiers participent à la sensibilisation à la création d'entreprises par le biais d'opérations d'information. Ainsi, il faut rappeler que la Chambre des Métiers de la Manche a participé à une opération de sensibilisation à la création d'entreprises des lycéens et apprentis en octobre 2005 (voir paragraphe sur les CCI). Cette action intitulée la « semaine du goût d'entreprendre » est conduite en partenariat avec les CCI de la Manche et la chambre d'agriculture de la Manche.

La Chambre des Métiers de la Manche organise, depuis environ 18 mois, des sensibilisations auprès d'élèves de dernière année en lycée professionnel ou en centre de formation des apprentis. Ces interventions prennent la forme de rencontres avec des chefs d'entreprises. En 2004, la Chambre des Métiers de la Manche est intervenue dans sept établissements pour un total de 13 interventions qui ont touché 245 élèves.

Enfin, il existe dans le département de la Manche la « journée départementale de la création/reprise d'entreprises artisanales ». Cette manifestation regroupe une trentaine de professionnels (notaires, experts-comptables..) qui répondent aux questions des porteurs de projets. En 2004, 180 personnes ont assisté à la troisième édition.

La Chambre des Métiers du Calvados ne développe pas encore d'actions spécifiques de sensibilisation à destination du public étudiant.

La Chambre des Métiers de l'Orne participe à la sensibilisation à la création d'entreprises en organisant une campagne permanente dans la presse. Par ailleurs, elle tient des réunions dans les centres de formation des apprentis.

Pour finir, il faut souligner qu'au travers de l'apprentissage, donc de l'alternance école-entreprise, les Chambres de Métiers sensibilisent, de façon constante et étendue, les jeunes à l'éventualité et à la possibilité de devenir un jour chef d'entreprise.

2°/ L'INFORMATION

Afin d'informer les porteurs de projet, les chambres des métiers ont mis en place un accueil quotidien au sein de leurs structures. Les conseillers du service économique reçoivent les artisans ou futurs artisans pour leur fournir une première information. De plus, dans la Manche, des permanences mensuelles sont accessibles sur rendez-vous à Cherbourg et Saint-Hilaire du Harcouët. Ce service est disponible dans l'Orne soit à Alençon, soit à Flers, Argentan, L'Aigle et Mortagne. 300 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans la Manche en 2004 et 1 807 personnes dans le Calvados.

La Chambre des Métiers de la Manche organise des **réunions de pré-information**. Ces séances d'information gratuites permettent d'aborder différentes questions comme les étapes de l'installation, les coûts d'une installation à son compte, les obligations juridiques et fiscales ou encore les aides à la création d'entreprises. Dans la Manche, deux séances d'une demi-journée ont lieu chaque mois à Coutances et une à Cherbourg. En 2004, « Install'info » a réuni 440 personnes dans la Manche. Dans le Calvados, ces réunions ont lieu une fois par

semaine. D'une durée de trois heures et accessibles sans rendez-vous, ces réunions ont attiré 839 personnes en 2004 dont 225 personnes pour un projet de reprise. Dans l'Orne, les réunions collectives d'information se déroulent une fois par semaine. Il existe deux types de réunions : les réunions tous publics, d'une part, et les réunions avec un public issu de l'ANPE, d'autre part.

De plus, pour la Chambre des Métiers de la Manche, des spécialistes (notaires, experts-comptables, avocats, huissiers de justice, conseillers EGEE) effectuent des **permanences gratuites** une fois par mois pour apporter leur expertise aux chefs d'entreprises. De la même manière, le Calvados a mis en place une permanence une fois par mois assurée par l'Ordre des avocats, l'Ordre des notaires et l'Ordre des experts-comptables. Aucune permanence n'est organisée dans l'Orne.

En outre, aucun guide d'information n'est édité en Basse-Normandie sur le thème « comment créer ou reprendre une entreprise artisanale en Basse-Normandie ? ».

3°/ LA FORMATION

Les Chambres de Métiers dispensent une formation obligatoire pour toute personne désirant s'installer à son compte. Ce caractère impératif⁴⁰ doit être souligné car spécifique au secteur des métiers. Dispensée avant l'installation de l'entreprise (c'est-à-dire avant l'inscription au répertoire des métiers), la formation comporte des cours d'initiation à la comptabilité, à la gestion, à la fiscalité, aux principes de concurrence et sur le réseau des secteurs des métiers. Ce stage permet d'évaluer son projet, de mieux appréhender l'environnement économique et de préparer son installation. Il peut également permettre de décourager les entrepreneurs les moins motivés ou les plus fragiles.

De surcroît, des stages plus importants mais non obligatoires sont également organisés. Comportant entre 200 et 250 heures de cours, ces stages dispensent une information plus précise. Ils prennent la forme de stages de préparation permettant au créateur de développer son propre projet en préparant le business plan, la stratégie commerciale... C'est donc un accompagnement personnalisé. Cofinancés par l'État, la Région et l'Europe, ces stages sont quasiment gratuits. Organisés deux fois par an dans chaque Chambre de Métiers, ils concernent environ 80 à 90 personnes .

Dans la Manche, le stage « Préparation à l'installation », obligatoire comme déjà indiqué, se déroule sur 39 heures réparties sur cinq jours. Le stage long permet de s'initier à la gestion d'une entreprise artisanale (la stratégie commerciale, le prix de revient, la TVA, les documents comptables...). Une sélection sur dossier est effectuée.

La Chambre des Métiers de la Manche a organisé, en 2004, 20 stages de cinq jours et deux stages longs de 250 heures, étalés sur deux mois 1/2, à raison de deux jours par semaine. En 2004, 535 stagiaires ont suivi le stage de cinq jours alors que 31 ont suivi le stage long (contre 26 en 2003).

⁴⁰ Loi du 23 décembre 1982 et décret du 24 juin 1983

Dans le Calvados, 36 stages de préparation à l'installation d'une durée de 30 heures ont été organisés en 2004 et ont concerné 717 personnes. Par ailleurs, à l'issue du stage, le porteur de projet bénéficie d'un entretien individuel. Les stages longs ont une durée de 200 heures. Par manque de moyens, et parce qu'ils nécessitent un investissement lourd, le Calvados n'a pas organisé de stages longs en 2004 et 2005. En 2003, deux stages longs avaient été organisés pour un total de 22 stagiaires.

Dans l'Orne, en 2004, une vingtaine de stages de préparation à l'installation ont été organisés. Ils ont attiré 388 personnes. Deux stages longs (de 200 heures réparties sur 25 jours) ont accueilli 27 stagiaires auxquels s'ajoutent 13 stagiaires pour un stage spécifique.

4°/ L'ACCOMPAGNEMENT ANTE-CRÉATION

Les rendez-vous personnalisés *ante*-création permettent de mettre en œuvre le projet et de le parfaire.

Souvent, ils consistent en une aide à la constitution des dossiers ACCRE, EDEN, demandes de prêts d'honneur ou en une réalisation du prévisionnel d'activité.

Dans le département de la Manche, 546 rendez-vous personnalisés ont été donnés en 2004, dont 332 pour une création et 214 pour une reprise (113 dossiers ACCRE ont été remplis et 123 prévisionnels réalisés). Dans le Calvados, 414 projets ont été accompagnés. La Chambre des Métiers de l'Orne a accompagné 1 022 personnes avant la création.

5°/ LE DÉMARRAGE

De la même façon que dans les CCI, un centre de formalités des entreprises (CFE) permet de réaliser toutes les déclarations nécessaires à l'immatriculation de l'entreprise en un seul lieu.

Dans la Manche, en 2004, 745 entreprises ont été immatriculées au répertoire des métiers alors que 734 en ont été radiées (soit pour fin d'activité, soit pour liquidation judiciaire). Le Calvados a connu 1 002 immatriculations en 2004 contre 944 radiations. 484 entreprises ont été immatriculées dans le département de l'Orne (dont 339 créations et 145 reprises) alors que 475 entreprises ont été radiées.

6°/ LE SUIVI POST-CRÉATION

Un suivi post-création est systématiquement proposé pendant les deux années qui suivent la création. Cependant, il n'est pas obligatoire. De plus, les conseillers des Chambres de Métiers préconisent l'inscription à un centre de gestion afin de repérer les difficultés à temps et d'y remédier. Là encore, ce dispositif n'est pas obligatoire.

En 2004, 296 personnes ont bénéficié d'un accompagnement post-création dans la Manche (soit moins de 40 % des entreprises immatriculées) dont 163 personnes pour une création et 133 pour une reprise.

À partir de juillet 2005, la Chambre des Métiers de la Manche organise des modules formation/action accessibles après la création. Après une journée de formation en groupe (calcul du prix de revient...), le chef d'entreprise a une journée pour travailler sur sa propre entreprise. Cette formation est particulièrement destinée aux entreprises des secteurs qui travaillent avec des devis (bâtiment, production).

L'ACREA, Association des créateurs/repreneurs d'entreprises artisanales, a été créée dans la Manche en 1992. Elle a été mise en place par des stagiaires souhaitant continuer à partager leurs expériences après le stage. Même s'il est autonome, le club s'appuie sur la Chambre des Métiers notamment pour sa gestion. Il compte une cinquantaine de membres actifs qui se réunissent environ deux fois par an. La cotisation est de 15 euros par an, mais tous les stagiaires de la Chambre des Métiers sont membres de droit pendant un an, gratuitement.

Il n'existe pas de club de créateurs d'entreprises artisanales rattaché à la Chambre des Métiers du Calvados.

Dans l'Orne, le suivi post-crétion a été lancé en janvier 2005. Des courriers ont été envoyés en avril 2005 mais les retours sont peu nombreux. En outre, aucun club de créateurs d'entreprises artisanales n'a été créé par la Chambre des Métiers de l'Orne.

7°/ L'AIDE AUX CÉDANTS ET AUX REPNEURS

La **Bourse régionale d'opportunités artisanales** propose des entreprises à reprendre dans les secteurs de l'artisanat. Ces offres ont fait l'objet d'un diagnostic économique et financier par le réseau des Chambres de Métiers. Toutes les offres sont classées par ordre alphabétique, zone géographique, et secteur d'activité pour une recherche plus efficace. Cependant, l'inscription à ce dispositif relève d'un acte volontaire. De plus, tous les secteurs de l'artisanat ne sont pas également représentés. Ainsi, trois branches d'activité regroupent plus de la moitié des entreprises à reprendre. Il s'agit des secteurs de l'alimentation, de la coiffure et de la réparation. La Chambre Régionale des Métiers gère la maintenance du site alors que la saisie des offres s'effectue au niveau départemental.

Grâce à cette bourse, environ 150 à 200 entreprises sont reprises par an. De plus, la chambre régionale des métiers a passé un accord permettant aux entrepreneurs de publier une annonce à un tarif préférentiel dans le journal Ouest-France, premier quotidien régional de France.

La **Chambre des Métiers de la Manche** a mis en place une sensibilisation systématique des chefs d'entreprises de plus de 55 ans. Ces derniers reçoivent un courrier les invitant à se rendre aux réunions de sensibilisation à la transmission des entreprises. Un diagnostic de leur entreprise peut être entrepris par la suite. Ainsi, 97 diagnostics ont été effectués en 2004.

Une réunion spécifique à la reprise « Info'reprise » est organisée à la Chambre des Métiers de la Manche. Gratuite et sans inscription, cette réunion permet d'obtenir des informations relatives à la méthodologie d'une reprise (évaluation d'une entreprise, recherche d'une entreprise à reprendre, formalités à accomplir...). Deux réunions pour 47 participants ont été organisées en 2004.

De plus, il existe une formation spéciale : « repreneurs, à vos marques ». Elle dure deux jours et a lieu avec un expert-comptable. Elle permet de se préparer à la reprise d'une entreprise artisanale avec un diagnostic, une méthode d'évaluation, le choix du montage juridique et financier... En 2004, les deux stages ont accueilli 20 repreneurs.

Ces dispositifs ont permis la reprise de 58 entreprises en 2004 dans la Manche.

La Chambre des Métiers du Calvados a également mis en place des actions spécifiques destinées aux cédants et aux repreneurs. La Chambre des Métiers propose d'effectuer un diagnostic de l'entreprise à céder (105 en 2004), une aide à la recherche d'un repreneur (103 en 2004) et des rendez-vous personnalisés (25). En ce qui concerne les repreneurs, 147 accompagnements ont été effectués et ont abouti à la reprise de 40 entreprises.

Les actions de la Chambre des Métiers de l'Orne en faveur des cédants et des repreneurs prennent différentes formes. La chambre sensibilise les chefs d'entreprises de plus de 50 ans avec la diffusion du bulletin d'offres d'entreprises. De plus, elle propose aux cédants de faire un diagnostic de leur entreprise (61 en 2004) et de les aider à chercher un repreneur (61 en 2004). De plus, cinq journées d'information ayant accueilli 61 participants ont été mises en place en 2004.

Par ailleurs, une formation devrait être développée dans le courant de l'année. 150 personnes ont été reçues en entretien individuel par un conseiller spécialisé dans la reprise d'entreprises (rendez-vous qui peut avoir lieu avant le stage de préparation à l'installation dans le cadre des reprises).

2004	Chambre de Métiers du Calvados	Chambre de Métiers de la Manche	Chambre de Métiers de l'Orne	Total Basse-Normandie
Réunion d'information	839	440	-	1 279
Stage court	717	535	388	1 640
Stage long	-	31	27	58
Accompagnement ante-crédation	414	546	1 022	1 982
Immatriculations	1 002	745	484	2 231
Accompagnement post-crédation	Pas de données	296	-	Au moins 296

Tableau n°6 : Bilan des dispositifs mis en place par toutes les Chambres de Métiers (en nombre de personnes en ayant bénéficiés) en 2004

Source : chambres départementales de métiers

TROISIÈME PARTIE

LES INTERLOCUTEURS SPÉCIALISÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE

Après avoir étudié les compagnies consulaires, acteurs centraux de la création d'entreprises, il convient de décrire les organismes plus spécialisés, créés pour répondre à des besoins de plus en plus précis. Ces organismes prennent donc en charge un domaine particulier du parcours du porteur de projet.

Il convient de noter que si l'analyse a jusqu'ici été effectuée sous l'angle de l'organisme, elle sera désormais opérée en fonction des différentes étapes de la création, en suivant le parcours du porteur de projet tout au long du processus de création depuis la sensibilisation jusqu'au suivi post-crétation. En effet, une présentation par organisme intervenant donnerait lieu à une énumération dont la longueur affecterait la qualité de présentation du rapport.

Compte tenu de la définition de l'accompagnement retenue, la quête d'informations au sujet des organismes participant à l'accompagnement est vaste. Ainsi, des oublis ont pu immanquablement se glisser dans cette enquête.

I- LA SENSIBILISATION À LA CRÉATION ET À LA CULTURE D'ENTREPRISES : POUR AMÉLIORER L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL

Aux États-Unis, devenir fonctionnaire est un choix par défaut, voire un échec. En France, au contraire, selon une enquête Ipsos réalisée pour la CGPME⁴¹ (Confédération générale des PME), 36 % des jeunes souhaitent travailler dans la fonction publique, notamment pour la sécurité de l'emploi. Toutefois, selon une étude réalisée pour le salon des entrepreneurs, 25 % de la population française souhaiterait créer une entreprise à plus ou moins long terme. Ainsi, même si la culture d'entreprise se développe en France, le chemin à parcourir reste considérable pour faire de la création d'entreprises un acte courant et favorablement connoté.

L'intention de créer son entreprise peut avoir une source différente selon les situations : familiale, personnelle, scolaire ou professionnelle. Il paraît difficile d'agir sur les raisons personnelles ou familiales qui sont propres au créateur. Cependant, il est possible de développer l'envie d'entreprendre par le biais de modules

⁴¹ Le Figaro Économie, 18 mai 2005

d'entrepreneuriat au sein des formations et au sein de l'entreprise grâce au développement de l'essaimage.

A - LA SENSIBILISATION AU SEIN DES FORMATIONS : LA PHASE LA PLUS EN AMONT DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Selon un sondage Ethic/Ifop « parler de l'entreprise à l'école »⁴², réalisé dans le cadre d'un projet de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprise et au goût d'entreprendre, la population interrogée pense qu'il est indispensable de parler de l'entreprise à l'école et que ce soit un chef d'entreprise qui le fasse. Il ressort que la période du collège et du lycée paraît le moment le plus approprié. Cependant, malgré l'envie de favoriser l'entrepreneuriat, les initiatives en la matière demeurent insuffisamment développées.

1°/ LA SENSIBILISATION DES ÉLÈVES

Un concours à la création d'entreprises a été proposé en Basse-Normandie jusqu'en 2003. Il était essentiellement destiné aux élèves de niveau BTS. Faute de ligne budgétaire au niveau académique pour ce type d'initiatives, ce concours n'a pu être maintenu et les tentatives d'autofinancement via des participations d'entreprises n'ont pas abouti.

Par ailleurs, il existe de nombreuses initiatives de rapprochement écoles/entreprises mais celles-ci ne sont pas recensées. Il y en aurait plusieurs centaines par an en Basse-Normandie. Chaque établissement est autonome en la matière et peut donc organiser des rencontres avec des entreprises. Ces initiatives sont le fait des professeurs (souvent de disciplines technologiques), du chef d'établissement et parfois des entreprises notamment si elles ont l'intention de recruter des stagiaires. Ces rencontres ont l'ambition de faire connaître l'entreprise aux élèves, d'en valoriser l'image et de susciter l'idée même de créer un jour leur propre entreprise. Cependant, il n'existe pas de politique pour inciter ces initiatives et les accompagner. Il n'y a donc pas de suivi et a fortiori d'évaluation.

D'autre part, le rectorat projette de créer une fenêtre au sein de son portail internet intitulé « C'est quoi l'entreprise ? » afin de renseigner les élèves de collèges et lycées sur l'entreprise et de la rendre plus accessible. Ce dispositif serait de nature à favoriser et à inciter à la création d'entreprises.

Ce bref aperçu des actions mises en œuvre auprès des collégiens et lycéens ou étudiants de l'enseignement technologique laisse à penser que les marges de progrès demeurent considérables et qu'une telle politique gagnerait à être structurée et ensuite évaluée. De telles initiatives visant à promouvoir l'entreprise et la création d'entreprises in fine exigent, bien entendu, l'adhésion et la participation du corps professoral, indispensables au montage des opérations de vulgarisation et à leur réussite.

⁴²<http://www.ifop.com/europe/sondages/opinionf/entrepriseetecole.asp>, page consultée le 9 mai 2005
Ce sondage a été réalisé par l'Ifop pour le compte de l'ACFCI et d'Ethic. Des interviews ont été réalisées, du 10 au 11 février 2005, auprès de 958 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus.

2°/ LES MODULES D'ENTREPRENEURIAT AU SEIN DES FORMATIONS SUPÉRIEURES

Les modules d'entrepreneuriat se placent très en amont de la création d'entreprises. D'ailleurs, ces modules s'adressent à l'ensemble des étudiants qu'ils aient ou n'aient pas d'ambition en matière de création d'entreprises.

Il existe cinq écoles d'études supérieures en Basse-Normandie ainsi qu'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE) au sein de l'Université. Parmi ces cinq écoles supérieures, seules deux proposent des modules de création d'entreprises à leurs étudiants : l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen (ESITC) et l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN).

L'ESITC, qui forme des ingénieurs de production pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, propose un cours de « Création et reprise d'entreprises ». Il est ouvert aux étudiants de 2^e année de master. Ce cours, qui fait partie de l'unité de valeur « Environnement professionnel », est d'une durée de 50h. Lors de ce module, les étudiants construisent un projet réel à partir d'éléments qui leur sont fournis sur des entreprises réelles ou fictives. Ce cours a pour but de placer l'étudiant dans la situation du jeune entrepreneur. Chaque projet est suivi par un professionnel. De plus, l'ESITC propose aux étudiants de préparer le Master 2 Professionnel « administration des entreprises » en deux ans à l'IAE (pendant les quatrième et cinquième années) afin d'obtenir une double compétence.

L'ENSICAEN, école qui forme des ingénieurs spécialisés à travers des filières professionnalisées, propose également un module de « créateur d'entreprises ». Toutefois, ce module n'est pas obligatoire et n'est accessible qu'aux seuls étudiants ayant déjà obtenu le TOEFL (Test of English as a Foreign Language). Dans le cas contraire, les étudiants sont dans l'obligation de suivre un cours d'anglais renforcé dans le but d'obtenir ce diplôme. De plus, même si l'étudiant a le TOEFL, le cours de créateur d'entreprises est à choisir parmi d'autres options. Il est accessible en troisième année quelle que soit la spécialisation choisie par l'étudiant.

Les objectifs affichés de cet enseignement⁴³ sont de sensibiliser l'étudiant au monde de l'entreprise et de développer la volonté d'entreprendre. Pour cela, les élèves de l'ENSICAEN étudient lors de 22,5 heures de cours magistraux, la gestion de projet, le marketing, les ressources humaines ou encore la gestion financière. Le cours de « créateur d'entreprises » aboutit à un examen.

En outre, avec l'appui du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) rattaché à Synergia, les élèves peuvent être accompagnés par petits groupes pour construire un plan d'affaires montrant la viabilité économique d'un projet de création d'entreprises. Cependant, cet accompagnement s'effectue sur le temps personnel des étudiants et n'est pas intégré au module. De plus, comme à l'ESITC, les étudiants ont la possibilité de suivre le cursus M2 professionnel « administration des entreprises » pendant leurs deuxième et troisième années d'études.

Outre ces deux écoles ayant intégré des modules à leur enseignement, d'autres établissements régionaux d'enseignement supérieur prennent plus ou moins en compte cette préoccupation.

⁴³ <http://www.ismra./Formations/telecharge/3Ainstru.pdf>, page consultée le 25 janvier 2005

L'École de management SUP'EUROPE CESEC forme des étudiants à la fonction commerciale dans une optique européenne. Elle offre une forte sensibilisation à la vie en entreprise (interventions de professionnels, informations sur les entreprises qui recrutent, organisations de conférences métiers...) mais ne consacre que peu de temps à la création proprement dite. Toutefois, des « conférences-métiers » sont organisées à l'intention des étudiants de première année qui doivent choisir une option. Une de ces conférences est dédiée à la création et reprise d'entreprises depuis maintenant trois ans. Cette conférence, qui dure entre deux et trois heures, permet aux étudiants de rencontrer des professionnels et de leur poser les questions appropriées.

L'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA), un des principaux centres français de formation dans le domaine de la plasturgie, ne propose pas non plus de module de création d'entreprises à ses étudiants. Cependant, une sensibilisation est effectuée au sein du module de recherche d'emploi. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation pédagogique prévue par le ministère de l'éducation nationale, des séminaires devraient voir le jour à la rentrée 2005-2006. Ces séminaires, d'une durée d'un jour ou deux, s'adresseraient prioritairement aux ingénieurs et seraient menés par des intervenants extérieurs. Par ailleurs, l'ISPA vient de créer une pépinière d'entreprises pour héberger les projets de ses étudiants (voir troisième partie).

L'École d'Ingénieurs de Cherbourg, rattachée à l'Université, forme des ingénieurs dans le domaine de l'électromécanique et ne propose pas de module spécifique de création d'entreprises. Toutefois, les étudiants acquièrent les bases sur les domaines de gestion de l'entreprise lors d'un cours de gestion commerciale et financière qui a lieu en troisième année. Ce cours ne leur donne pas de vrais éléments pour leur permettre de créer une entreprise même s'il procure des éléments de gestion.

L'IAE propose des diplômes qui peuvent éventuellement sensibiliser et préparer à la création d'entreprises. En ce qui concerne la formation continue (elle concerne les salariés et demandeurs d'emploi souhaitant reprendre une formation), il existe deux diplômes qui peuvent être préparés. La Capacité en gestion des entreprises est un diplôme nécessitant un niveau Bac. Cette formation permet d'acquérir les notions de base de la gestion des entreprises. Il existe également un diplôme d'université « d'adjoint de direction de PME » qui peut aussi conduire à la création d'une entreprise. En outre, le master « d'administration des entreprises » permet aux personnes ayant une formation technique d'obtenir une double compétence en gestion. Ce master a pour vocation à intégrer des étudiants ayant suivi des formations de type école d'ingénieurs, maîtrise technique et scientifique, maîtrise juridique, économique, de sociologie, de psychologie, littéraire ou de langue. Les diplômés du Master occupent généralement des postes d'encadrement et de direction d'entreprises. Cette formation peut ainsi permettre aux personnes ayant de réelles connaissances techniques et une idée de création d'entreprises, de se former à la gestion d'une entreprise (comptabilité, analyse financière, droit du travail, ressources humaines...).

De plus, il existe des initiatives spécifiques à certaines formations de l'Université de Caen Basse-Normandie. Ainsi, l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) organise tous les ans la « journée de la création d'entreprises » afin de sensibiliser ses étudiants à l'entrepreneuriat dans

une filière qui souffre d'un manque de débouchés. De même, l'IUP Banque-Assurance a organisé en avril 2005 une conférence sur le thème de la transmission d'entreprises avec le partenariat de la CCI de Caen. Enfin, le service d'activités industrielles et commerciales de l'Université (SAIC) effectue des séminaires de sensibilisation à la création d'entreprises tous les ans dans la plupart des masters professionnels et en deuxième année des IUP. Le SAIC est sur le point de créer un site internet qui inclura une page sur la création d'entreprises.

Pour conclure, il faut noter que la plupart des organismes participant à l'accompagnement à la création d'entreprises contribuent à la sensibilisation du public à la culture d'entrepreneuriat. En effet, certains organismes, comme Synergia ou la couveuse d'entreprises de l'Université, les CCI interviennent dans les écoles ou à l'Université pour se faire connaître et par là sensibilisent à la création d'entreprises. Ainsi, même si ce n'est pas leur objectif principal, tous participent au développement de la culture d'entreprise.

B - L'ESSAIMAGE : LA SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

L'essaimage désigne le soutien apporté par une entreprise à ses salariés pour la création ou la reprise d'une entreprise. L'essaimage est donc une action dynamique qui a pour objectif d'appuyer tous les projets pour tous types de salariés, avec un certain nombre de moyens, pour les aider, les former à l'entrepreneuriat, pour faciliter l'incubation et pour les aider à finaliser leur plan d'affaires. Il s'adresse donc notamment aux salariés d'entreprises importantes ayant des moyens financiers, humains et technologiques adéquats. Il est apparu en France voici une trentaine d'années dans le cadre de plans sociaux. C'est ce qu'on appelle l'essaimage « à chaud ». Par la suite, dans les années 80, l'essaimage « à froid », plus dynamique et offensif, s'est développé pour valoriser des technologies inexploitées.

En Basse-Normandie, certaines entreprises pratiquent l'essaimage. C'est notamment le cas de France Télécom R&D qui mène depuis 1998 une véritable politique en faveur de cette pratique. Une politique d'aides et d'accompagnement a ainsi été développée et une mission essaimage a été créée dans la branche Développement. France Télécom R&D a donc participé à la création de nombreuses entreprises par le biais de cette politique, notamment des start-up.

Par ailleurs, au niveau national, l'association DIESE (Développement de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat chez les Salariés des Entreprises) a été créée. Cette association de grandes entreprises agit en faveur de l'essaimage. Elle regroupe entre autres Air France, EDF, La Poste, Aventis, France Télécom, Renault, Sanofi...

La pratique de l'essaimage répond aux objectifs du salarié et de l'entreprise source. Le salarié est soutenu dans sa démarche de création d'entreprises et peut alors créer sa propre entreprise dans de bonnes conditions. En effet, les entreprises essaimées auraient plus de chances de survie que les autres avec un taux de survie à cinq ans de 90 %⁴⁴. L'entreprise source, elle, dispose d'un outil pour ajuster ses

⁴⁴ « 20 minutes », le 24 janvier 2005

effectifs, externaliser une activité, se recentrer sur son activité principale, participer au développement économique du territoire sur lequel elle est implantée ou encore pour valoriser sa propriété intellectuelle. Ainsi, la stratégie de l'essaimage est retenue lorsque le développement de ce projet ne peut pas se faire à l'intérieur de l'entreprise (il n'appartient pas au cœur de métier ou il n'y a pas d'avantage concurrentiel à garder la technologie en interne).

On estime qu'environ 15 000 entreprises créées par an sont issues de l'essaimage au niveau national⁴⁵.

Par ailleurs, au-delà de la sensibilisation, certains organismes informent et orientent les porteurs de projets, initiative traditionnellement prise en charge par les chambres consulaires. Ainsi, la Maison de l'emploi et de la formation de Cherbourg anime deux projets : le pôle d'initiatives économiques et solidaires (PIES) et la base d'action locale pour les initiatives sociales et économiques (BALISE). Le PIES permet aux porteurs de projet économiques et solidaires d'échanger et d'être soutenu dans l'élaboration de leur projets. L'animateur de BALISE accueille les créateurs et les oriente vers les organismes les plus adaptés à leurs besoins. La maison de l'information sur la formation et l'emploi de Caen a également développé le projet BALISE⁴⁶. Elle propose dans ce cadre « un lieu, une méthode et un réseau ». Le cœur de BALISE est une base de données regroupant des exemples de créations d'entreprises réussies afin que les nouveaux créateurs puissent s'inspirer de ces expériences pour mener leur projet à terme.

II - LA DÉTECTION : POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS

L'étape de détection est primordiale pour stimuler la création d'entreprises. Cela passe notamment par l'animation de concours qui permettent de détecter les projets les plus intéressants et de les aider par la suite. La candidature à ces manifestations oblige à formaliser le projet, à le confronter à des tiers (experts...) ce qui améliore et accélère celui-ci. Il existe deux types de concours : les concours nationaux (parfois déclinés au plan régional) et les concours exclusivement bas-normands. Tous deux sont exposés ici même si, parmi les concours nationaux, seuls les plus importants sont présentés.

Il faut par ailleurs signaler que certains concours ne sont ouverts qu'aux entreprises récemment créées. C'est par exemple le cas du trophée des "Espoirs de l'économie" mis en place dans les CCI et s'inscrivant dans un dispositif national initié par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI).

⁴⁵ Connexions, n°0, décembre 2001

⁴⁶ Ouest-France, 16 janvier 2004

A - SYNERGIA : LE CONCOURS RÉGIONAL DES « ENTREPRENEURS DE L'INNOVATION »

Synergia a en charge le développement économique de la communauté d'agglomération Caen la Mer⁴⁷. L'Agence de développement économique doit donc créer et maintenir les conditions les plus favorables possibles à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises de ce territoire en rapprochant la recherche, les entrepreneurs et le monde de l'éducation. Elle valorise le territoire, accompagne les entrepreneurs dans la maturation économique de leurs projets, favorise la recherche et gère les infrastructures d'accueil.

Dans ce cadre, Synergia organise notamment le concours des « Entrepreneurs de l'innovation »⁴⁸ qui s'adresse aux créateurs d'entreprises innovantes en Basse-Normandie et aux projets innovants au sein d'entreprises existantes. C'est un outil régional de détection et de création de projets d'entreprises. L'édition 2005, la sixième, est plus particulièrement tournée vers l'activité nautique et l'activité électronique/monétique. Ainsi, le jury récompense trois lauréats : un lauréat « nautisme », un lauréat « électronique et monétique » et un lauréat « coup de cœur ». Le prix inclut un hébergement de six mois en pépinière, un budget dédié au conseil sous forme de chèques consultance et un kit charte graphique.

Au cours des cinq premières éditions, 750 projets de création ont été détectés pour 55 créations effectives. Le taux de survie étant de 82 % à cinq ans, 45 entreprises survivent aujourd'hui avec une création nette de 433 emplois.

B - ORNE DÉVELOPPEMENT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

Le Conseil Général de l'Orne pilote, depuis maintenant deux ans, un « concours de la création d'entreprises ». Orne Développement, comité d'expansion économique de l'Orne, a en charge l'animation et la gestion du concours.

Le jury est composé de chefs d'entreprises exerçant leur activité dans le département, de représentants des chambres de commerce et d'industrie et de la Chambre des Métiers et d'élus. Ce concours est ouvert à deux catégories de candidats : les jeunes entreprises de moins de deux ans et les porteurs de projets qui envisagent de localiser leur entreprise dans le département. Aucun critère de secteur d'activité ou de taille n'est exigé.

Pour l'édition 2005, trois prix de 10 000, 6 000 et 4 000 € récompenseront les lauréats. De plus, une enveloppe de 14 000 € est destinée à décerner des mentions spéciales pour récompenser certains aspects particuliers des dossiers comme la dimension internationale du projet ou le développement d'un projet dans la filière équine.

Lors de la première édition, organisée en 2004, dix récompenses ont été décernées sur les 83 dossiers déposés. Plus de cent dossiers ont été déposés pour la deuxième édition.

⁴⁷ Pour plus de détails, <http://www.synergia.fr>

⁴⁸ Connexions, n°10, février 2004

C - LE SERVICE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE L'UNIVERSITÉ CAEN BASSE-NORMANDIE (SAIC)

Le SAIC est l'interface de l'Université avec le monde économique. Trois missions lui ont été attribuées : transférer les résultats de la recherche publique vers le monde socio-économique, favoriser les associations entre les entreprises et l'Université et promouvoir l'esprit d'entreprendre.

C'est pour répondre à ce dernier objectif que l'Université développe un dispositif d'appel à idées innovantes. C'est « **l'étape de pré-incubation et d'innovation** » (EP2I) soutenue dans le cadre du programme ATRACTIV⁴⁹ piloté par le Conseil Régional de Basse-Normandie et appuyé par le FEDER depuis février 2003 et jusqu'en 2006. Ainsi, l'Université de Caen Basse-Normandie et le réseau des acteurs locaux pour la création d'activités technologiques⁵⁰ ont mis en œuvre le projet EP2I qui a pour but d'encourager les initiatives de créations d'activités technologiques en favorisant le passage de l'idée au projet. Tous les porteurs d'idées de création d'activités technologiques issus de laboratoires de recherche ou de structures de recherche et développement d'industries régionales (chercheurs, étudiants, ingénieurs) sont concernés par cet appel. Toutefois, l'idée doit être innovante et associée à un organisme de recherche. Les projets retenus par le comité de pilotage du programme auront droit à un accompagnement par une institution partenaire et à une aide financière. Le dossier de participation doit comporter un descriptif de l'idée : origine, exposé du caractère innovant de l'idée, étape à laquelle se situe le projet, études et recherches envisagées, moyens nécessaires à la maturation de l'idée...

La date limite de dépôt des dossiers pour la troisième édition de cet appel à idée était en mai 2005. Cinq dossiers ont été déposés. Pour la première édition, dix dossiers ont été déposés et environ la moitié ont été aidés. Cependant, il n'existe pas encore de bilan pour cette opération.

D - L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES : LE CONCOURS « CRÉEZ' ACCOMPAGNÉ »

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, en partenariat avec l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), organise depuis trois ans « Cré'Acc » (Créez Accompagné), concours national d'aide à la création d'entreprises. Réalisées uniquement via internet, toutes les opérations d'inscription et de dépôt de dossier se déroulent directement sur le site de l'APCE.

Ouvert aux créateurs dans la phase précédant l'immatriculation de l'entreprise, le concours « Cré'Acc » 2005 récompense les porteurs de projet sous forme de

⁴⁹ Le programme « Aménagement du Territoire, Réseaux d'Acteurs et Compétitivité par les Technologies de l'Information et la Valorisation » (ATRACTIV) repose sur la mise en réseau des acteurs locaux pour la création d'activités technologiques. Il vise à renforcer les réseaux de coopération entre centres de recherche, enseignement supérieur et pôles technologiques.

⁵⁰ Normandie Incubation, les instituts de recherche, le CNRS, l'ANVAR, Philips, Synergia, l'ENSICAEN, le Ganil, le RDT, la Région, le CNRT, l'ISPA, le laboratoire Franck Duncombe

chéquier-services. Cette année, six lauréats sont récompensés dans les catégories suivantes :

- création ;
- jeune (réservée aux candidats de moins de 30 ans) ;
- au féminin ;
- deuxième vie professionnelle ;
- innovante ;
- micro-entreprise ;
- coup de cœur du jury.

Le dossier de candidature comporte deux parties : une présentation synthétique du projet et du ou des fondateur(s) (nature du projet, chiffres clés, état d'avancement du projet...) et les éléments financiers du projet (plan de financement initial et compte de résultat prévisionnel). Dans un premier temps, le dossier est étudié par des experts-comptables puis, s'il est considéré comme viable, il fait l'objet d'une délibération devant un jury composé de l'ensemble des partenaires du concours.

La première édition était organisée uniquement pour l'Île-de-France mais devant le succès, il fut élargi au plan national. Cependant, il convient de noter que deux types de régions sont à distinguer : les régions « actives » participant au concours et les régions « de soutien » apportant leur soutien au concours sans participation directe. La Basse-Normandie fait partie des régions actives depuis l'édition 2005 et est regroupée avec la Haute-Normandie.

Pour les régions « actives », une première sélection des dossiers de candidature est effectuée. À l'issue de cette sélection, chaque région récompense ses lauréats. Tous les lauréats régionaux concourent automatiquement à l'édition nationale de « Cré'acc » dans la catégorie dans laquelle ils ont été récompensés. À ces lauréats s'ajoutent les candidatures émanant d'une région « de soutien » qui sont intégrées directement au concours national.

Pour l'édition 2004, 4 638 dossiers de candidature ont été téléchargés. L'édition 2005 avait enregistré 1 400 candidatures à sa date de clôture initiale qui a été reportée de 2 semaines (soit le 15 juin 2005).

E - LE CONCOURS NATIONAL DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES INNOVANTES

Le concours national (donc accessible aux créateurs bas-normands) de la création d'entreprises agroalimentaires innovantes est organisé par Agropole, pépinière d'entreprises spécialisée dans le secteur agroalimentaire et basée à Agen. Outre un accompagnement intellectuel, Agropole propose une mise à disposition d'outils de production (3 700 m²). Créé en 1994 en partenariat avec l'ANVAR, le SIAL⁵¹, l'IPA⁵² et la Revue de l'industrie agroalimentaire, ce concours est ouvert aux

⁵¹ SIAL : Salon international de l'alimentation consacré aux produits alimentaires du monde entier

⁵² IPA : Semaine internationale des procédés et équipements pour l'industrie alimentaire

créateurs, porteurs d'une idée, d'un projet, et aux chefs d'entreprises de moins de trois ans en production, process ou services agroalimentaires. Agropole est chargé du diagnostic des dossiers qui devront faire état d'un réel caractère innovant.

Ce concours national est doté de 60 000 € de prix à répartir entre les lauréats sous forme de prestations de services, d'accompagnement et en chèque. Il y a deux prix : création d'entreprises et un prix spécial développement.

Les critères de sélection sont :

- la viabilité économique du projet ;
- le caractère novateur ;
- la qualité du produit, du process ou du service ;
- la motivation quant à la création d'entreprises.

F - LES CONCOURS ORGANISÉS PAR DES FONDATIONS OU ENTREPRISES PRIVÉES

La fondation Kronenbourg propose une aide pour la création d'entreprises et d'associations d'insertion. Depuis 1996, la Fondation des Brasseries Kronenbourg soutient les créations dans le domaine de l'agroalimentaire et de la restauration (restaurant, traiteur, jardin maraîcher bio...) et les porteurs de projets créateurs de lien social dans les quartiers sensibles et les zones rurales (espace jeunes, café-musique, épicerie multiservices...). La fondation intervient par l'allocation d'aides financières sous forme d'aide à l'investissement de départ ou au développement. De plus, des moyens humains sont mis à disposition du créateur puisqu'un salarié des Brasseries Kronenbourg s'engage bénévolement comme parrain et apporte un suivi et son expérience. Chaque année une quinzaine de projets sont soutenus avec un financement allant de 5 000 à 20 000 €, et 20 nouveaux parrains s'engagent pour accompagner les porteurs de projets.

Les Grands moulins de Paris et l'École de boulangerie et pâtisserie de Paris organisent le concours « jeunes entrepreneurs en boulangerie - pâtisserie ». Cette nouvelle édition du concours, qui se déroule de février 2005 à juillet 2005, est ouverte à tous les jeunes de moins de 35 ans souhaitant réaliser leur première installation entre août 2005 et mars 2007 avec la collaboration des Grands moulins de Paris. Le premier prix est de 20 000 €, le deuxième de 10 000 € et de la troisième à la cinquième place, les lauréats reçoivent 5 000 €.

La fondation BMW a mis en place le concours « Initiatives » destiné aux étudiants de moins de 27 ans, inscrits dans une des 200 grandes écoles sélectionnées par la fondation. Le projet présenté doit être en cours de réalisation et en accord avec le développement durable. Il existe cinq prix dotés de 6 000 € chacun : le prix de l'innovation, le prix de la création de services, le prix social et humanitaire, le prix de l'initiative culturelle et le prix de la protection de l'environnement.

III - LA MATURATION

Cette étape est essentielle pour l'élaboration du projet. Elle permet de consolider le dossier et de passer de l'idée de création à la réalisation effective du projet.

Deux types de maturation peuvent être pris en charge par les organismes. La maturation économique permet de définir la stratégie de l'entreprise alors que la maturation technologique assure le développement technologique d'un projet innovant.

A - LA MATURATION ÉCONOMIQUE : LA COUVEUSE D'ENTREPRISES DE L'UNIVERSITÉ : POUR PASSER DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

La Couveuse régionale d'entreprises, pilotée par l'Université de Caen Basse-Normandie, est un dispositif d'accompagnement des entrepreneurs pour passer de l'idée à la réalisation d'un projet de création ou de reprise d'entreprises. Ce dispositif aboutit à l'obtention d'un diplôme d'Université (DU) « Création d'activité : Entreprises, Associations, Coopératives ».

Ainsi, la Couveuse opère très en amont de la création d'entreprises : elle suit le porteur de projet de la conception à la période juste avant la création, c'est-à-dire jusqu'au business plan. Ce dispositif est spécifique dans la mesure où la formation est de longue durée contrairement aux autres formations, proposées par les CCI, dont la durée n'excède pas cinq jours.

La formation prend la forme d'un programme de formation – action permettant au porteur de projet de se former au monde de l'entreprise tout en agissant simultanément sur son projet. La formation dure environ six mois et comprend 231 heures de cours réparties en sept modules. Ces enseignements sont partagés régulièrement sur le semestre de formation : une semaine de formation consacrée à un module est suivie de deux semaines pour agir sur le projet en fonction des connaissances acquises la semaine précédente.

La formation inclut :

- un module « Oser entreprendre » (20 h), destiné à créer une dynamique de groupe, à évaluer sa capacité à créer et à diriger, et à faire connaissance avec le monde de l'entreprise et son fonctionnement ;
- un module « Savoir communiquer » (20 h) destiné à l'apprentissage et à la maîtrise des techniques de communication ;
- trois modules permettant de bâtir le projet de création : un module « Construire sa politique marketing » (56 h), un module « Construire sa stratégie juridique » (40 h) et un module « Construire sa stratégie financière » (43 h) ;
- un module de 40 heures sur le thème « Gérer ses ressources humaines » pour construire son équipe. Ce module comprend également une formation à la force de vente ;
- un module « Import-Export » (12 h) axé sur la dimension européenne du projet.

Parallèlement à la formation, la Couveuse propose un accompagnement individuel de chaque porteur de projet par un professionnel de la création d'entreprises. Celui-ci est souvent un chargé de mission de Synergia ou de l'Association régionale pour le développement de l'économie solidaire en Basse-Normandie (ARDES) pour les projets touchant à l'économie solidaire. Elle propose également des « revues de chantier » qui sont des moments d'échange entre les porteurs de projet. Chaque « étudiant » a ainsi l'occasion de partager l'avancement de son projet, ses difficultés mais aussi les points positifs. Enfin, 20 heures d'expertise, généralement réalisées par des consultants spécialisés (experts-comptables, consultants en communication...), sont offertes au créateur.

Le DU s'adresse à tous types de porteurs de projet. Toutefois, le baccalauréat est une condition nécessaire pour intégrer la Couveuse du fait du statut d'étudiant pendant la formation. Si le créateur n'a pas obtenu le baccalauréat, il est possible de valider ses acquis professionnels. Ainsi, les différentes promotions sont constituées de tous les publics : tous les âges, tous les secteurs, tous types d'expériences... Dans tous les cas, les seuls frais restant à la charge du porteur de projet sont l'inscription à l'Université qui peut même être prise en charge par l'ANPE pour les demandeurs d'emplois. De plus, les chômeurs continuent de recevoir leurs indemnités durant la formation et cumulent les statuts d'étudiant et de chômeur, ce qui n'est pas possible dans d'autres conditions.

La Couveuse est financée pour 40 % par le Fonds Social Européen (FSE) et par le Conseil Régional pour la même proportion. Le créateur a, de ce fait, l'obligation de s'installer dans la région. Le reste du budget est autofinancé grâce notamment aux inscriptions.

À l'amont de cette mission de formation, la Couveuse a pour objectifs la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la détection de projets. Ainsi, la Couveuse communique sur son existence auprès du public étudiant et par là même sensibilise à l'entrepreneuriat. Elle rencontre entre autres les associations d'étudiants inscrits en doctorat et les étudiants de l'École de Management de Normandie de Caen. En ce qui concerne les publics non-étudiants, elle participe à différents salons et utilise le réseau « Calvados, terre d'entreprise » pour se faire connaître.

Depuis sa création, la Couveuse a accueilli 66 porteurs de projet dont les profils sont très variés. Seulement 16 étaient des femmes et l'âge lors de l'entrée dans la Couveuse varie de 20 à 54 ans. Sur les 47 personnes inscrites dans les quatre premières promotions, 21 des 29 créateurs ayant répondu à une enquête menée par la Couveuse ont créé leur entreprise. Au total, 71 emplois nets ont été créés. Ces emplois sont dans des secteurs aussi variés que le culturel (création d'une compagnie de spectacles), l'informatique (conception et vente de serveurs) ou encore l'industrie.

La septième promotion de la couveuse a débuté en février 2005.

B - LA MATURATION TECHNOLOGIQUE : NORMANDIE INCUBATION : POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Normandie Incubation, créé en juillet 2000, est l'incubateur régional d'entreprises technologiques. Il fait partie du réseau France Incubation qui regroupe 30 incubateurs publics labellisés par le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies.

Selon le Contrat de Plan État – Région, « un incubateur aide à concrétiser une idée en un produit, une technique ou un service commercialisable. C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, situés à proximité immédiate afin de bénéficier des ressources scientifiques et technologiques des laboratoires de recherche et des contacts accessibles sur le site. L'incubateur offre aux créateurs un appui en matière de formation, de conseil et de financement, jusqu'à leur implantation dans une pépinière d'entreprises ou dans des locaux industriels ».

Ainsi, l'incubateur accueille et accompagne des porteurs de projets qui souhaitent créer une entreprise autour d'une idée innovante et technologique nécessitant l'implication du monde de la recherche régionale. La spécificité des incubateurs tient au fait qu'ils sont situés dans ou à proximité immédiate d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires de recherche publique et d'offrir ainsi aux porteurs de projet des ressources scientifiques et technologiques et des contacts facilement accessibles.

Les prestations fournies par l'Incubateur sont réalisées seules ou en partenariat. Les missions spécifiques à l'Incubateur sont :

- la sensibilisation des acteurs de la recherche publique et des étudiants à la création d'entreprises ;
- la détection de projets au sein d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche ou dans le monde économique accompagnée du diagnostic et de l'évaluation du projet ;
- l'aide au montage du projet avec entre autres la mise en place de partenariats technologiques avec les laboratoires de recherche ;
- l'hébergement du porteur de projet avec la mise à disposition d'un bureau, de matériel informatique, d'un accès à internet, d'une salle de réunion... ;
- l'accompagnement du porteur dans l'élaboration de son projet dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels avec un primo-financement des études de faisabilité.

Les services développés en partenariat concernent :

- la formation du porteur de projet ;
- la mise en relation avec des industriels, gestionnaires... ;
- la recherche de financement ;
- l'élaboration du business plan.

Pour mener ces missions, l'incubateur dispose d'outils juridiques. Ainsi, une convention de pré-incubation est signée entre l'incubateur et le porteur de projet. Elle définit les relations entre les deux parties avant la décision du comité de sélection qui évalue et sélectionne les projets candidats. De plus, elle garantit la confidentialité des informations échangées et favorise les rapports avec le laboratoire d'accueil. Dans un deuxième temps, un contrat d'incubation stipule les obligations réciproques des deux parties pendant l'incubation. Enfin, une convention d'hébergement et de partenariat technologique permet de déterminer les conditions d'hébergement, les clauses de confidentialité, de propriété intellectuelle...

L'incubateur bas-normand a été fondé par l'Université de Caen Basse-Normandie, l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) et le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL). Aujourd'hui, Normandie Incubation compte parmi ses membres un grand nombre d'établissements de recherche et d'enseignement de la région qui ont un rôle actif dans l'accueil des projets et/ou la formation et la détection des porteurs de projet. On peut citer l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA), l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen (ESITC), l'École de Management de Normandie (SUP'EUROPE), l'Institut National des Techniques de la Mer (INTECHMER), le Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL), l'établissement COGEMA de la Hague, le centre CYCERON, le laboratoire départemental Franck Duncombe, le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Délégation régionale d'EDF et Philips Semi-conducteurs. Les Centres Hospitalier Universitaire de Caen et de lutte contre le cancer François Baclesse, et France Télécom R&D devraient prochainement intégrer l'incubateur⁵³.

Le budget annuel s'élève à environ 500 000 euros pour la période 2004-2006. Le budget couvre les dépenses de fonctionnement et de financement des projets. Ces fonds proviennent du Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies, de la Région, de quelques collectivités locales, de fonds européens (FEDER et FSE) et des membres de l'incubateur.

Entre 2000 et 2003, l'incubateur a soutenu 21 projets qui ont déjà fait l'objet de 12 dépôts de brevets. Ces 21 projets incubés ont entraîné la création de 14 entreprises et de 40 emplois qualifiés⁵⁴. Cinq entreprises ont quitté le dispositif avec succès.

⁵³ http://www.normandie-incubation.com/structure_fonctionnement.htm, page consultée le 17 juin 2005

⁵⁴ <http://www.normandie-incubation.com/projet.htm>, page consultée le 25 janvier 2005

C - L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES "RESSOURCES MARINES VIVANTES" (RMV) D'INTECHMER⁵⁵

Avec l'aide financière de l'Europe (FEDER), de l'État et des collectivités locales, le laboratoire d'études et de recherche marines (LERMA) a créé en 1995 un incubateur d'entreprises réservé aux entreprises travaillant sur les ressources marines vivantes.

Cet incubateur propose un hébergement le temps de concevoir et de tester les produits. C'est un incubateur technique dans la mesure où il n'appréhende pas tout le dossier mais apporte un soutien technique et scientifique en permettant aux entreprises de bénéficier des connaissances acquises par le LERMA. Ainsi, ce dispositif procède à un transfert de technologie à destination des entreprises venant d'être créées ou les entreprises en voie de création. Les compétences de cet incubateur viennent d'être élargies puisqu'il propose aujourd'hui un accompagnement post-incubation.

Cette structure regroupe des équipements lourds comme des pilotes de production d'algues, des pilotes d'extraction de fractions moléculaires d'intérêt industriel, des équipements de contrôle-qualité et d'analyses biochimique et microbiologique. Les secteurs de la parapharmacie, de la cosmétologie... sont plus particulièrement concernés par ce dispositif.

Depuis sa création, l'incubateur RMV a soutenu quatre jeunes entreprises des secteurs agroalimentaire et para-pharmaceutique. Depuis 2001, il fonctionne en partenariat avec l'Incubateur Régional Normandie Incubation. Ainsi, depuis la création de l'incubateur régional, les projets sont incubés par Normandie Incubation mais sont accueillis par le laboratoire LERMA.

IV - L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉLABORATION DU PLAN D'AFFAIRES

De même que la maturation, cette étape permet au porteur de projet de structurer son projet et de le consolider avant de se lancer dans la création de son activité. Les chambres consulaires prennent en charge cet aspect de la création d'entreprises mais il existe d'autres structures susceptibles d'aider le créateur dont certaines ne s'intéressent qu'à des projets précis (économie solidaire, projets ruraux...).

⁵⁵ L'Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer) propose des formations permettant d'acquérir des connaissances dans les métiers de la mer. Intechmer a été créé en octobre 1981 et confié au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Le Laboratoire d'Études et de Recherches MARines (LERMA) est un laboratoire de recherche du CNAM. Il est situé sur le campus de Collignon-Tourlaville près de Cherbourg.

A - LE RÉSEAU ENTENTE DES GÉNÉRATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE (EGEE)

Créé sous sa forme actuelle en 1979, ce réseau s'est d'abord développé dans le sud de la France pour ensuite s'étendre à la France entière. Aujourd'hui, le réseau est présent dans toute la France (24 délégations régionales) excepté en Corse, ce qui représente environ 2 500 conseillers. Plus précisément, en Basse-Normandie, il existe une délégation régionale, deux antennes dans le Calvados (une pour Caen-Bayeux-Vire et une pour le Pays d'Auge), trois antennes dans la Manche (Cherbourg, Saint-Lô et Granville-Coutances) et deux dans l'Orne (Alençon et Flers-Argentan). La Basse-Normandie compte environ 80 conseillers dont la moitié dans le Calvados, une trentaine dans la Manche et une dizaine dans l'Orne. De plus, chaque région et chaque département disposent d'un délégué régional et d'un délégué régional adjoint.

Ce réseau est constitué de cadres ou chefs d'entreprises préretraités ou retraités dont la mission était au départ l'aide aux entreprises, notamment dans l'industrie. Progressivement, son activité s'est diversifiée pour aboutir à une mission d'accompagnement de la création, de la sauvegarde et du développement de l'emploi. Ainsi, aujourd'hui EGEE assure l'accueil et le suivi de créateurs d'entreprises (ce qui représente plus de la moitié de son activité), le conseil aux PME et associations (21 % de son activité), les études et enquêtes (7 %) et l'aide aux jeunes hors créateurs (18 %) avec par exemple, la simulation d'entretiens d'embauche au sein de lycées.

Toutes ces activités sont bénévoles, seuls sont facturés les frais engendrés par les missions et une légère participation aux frais de fonctionnement de l'association (EGEE demande souvent entre 10 et 100 euros, selon les situations). Ainsi, cette association s'adresse particulièrement aux entrepreneurs n'ayant pas la possibilité de recourir à des conseillers privés. Les conseillers sont issus de tous les secteurs d'activité pour mieux répondre aux attentes et besoins de chacun. Ils apportent leur expérience, leur savoir-faire et leurs compétences en marketing, gestion, ressources humaines ou qualité.

Plus précisément, en ce qui concerne le suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises, les conseillers EGEE reçoivent les porteurs de projet pour le compte des CCI. Ainsi, le dossier est étudié et s'il est considéré comme viable, le porteur de projet peut obtenir un rendez-vous avec un conseiller de la CCI afin de conclure son projet et d'obtenir le passeport « Entreprendre en France ». Si le projet semble non viable, le porteur de projet est amené à le retravailler avant d'obtenir un rendez-vous à la CCI. Concrètement, l'assistance du porteur de projet peut porter sur les démarches administratives, les structures juridiques, le montage financier, le business plan... Les conseillers EGEE proposent le même service aux bénéficiaires de l'ACCRE avec le partenariat de la Direction départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle.

Après avoir reçu le passeport « Entreprendre en France », le porteur de projet bénéficie d'un suivi post-crédation deux fois par an pendant trois ans par un conseiller EGEE. Ce suivi post-crédation permet de prévenir les difficultés et de les prendre en compte le plus rapidement possible lorsqu'elles surviennent.

De plus, EGEE travaille en faveur de la création d'entreprises par les femmes. En effet, lors de la création du Fonds de garantie à l'initiative des femmes en 1989, l'association EGEE a été sollicitée pour accompagner et suivre des créatrices encore peu nombreuses. À ce titre, EGEE bénéficie d'une convention nationale. Cette aide prend la forme d'une étude du dossier afin d'obtenir une caution du fonds de garantie à l'initiative des femmes, permettant de négocier un prêt bancaire. En Basse-Normandie, en 2004, l'équivalent de 51 journées de travail ont été effectuées par EGEE en faveur des femmes portant un projet de création d'entreprises.

Il faut noter que toutes les délégations ne travaillent pas avec les mêmes partenaires. Ainsi, EGEE travaille avec toutes les CCI bas-normandes, excepté la CCI d'Alençon. De la même manière, la Chambre des Métiers de la Manche fait appel à EGEE pour le suivi de ses dossiers mais pas celle du Calvados. À plus ou moins long terme, l'association EGEE de Basse-Normandie pourrait passer une convention avec Normandie Incubation.

En 2004, en Basse-Normandie, l'équivalent de 295 jours d'accueil pour les CCI a été effectué, soit environ 450 personnes rencontrées. De même, 142 jours de travail ont été consacrés au suivi des dossiers des CCI et 133 pour les dossiers émanant des directions départementales du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle.

B - LE RÉSEAU DES BOUTIQUES DE GESTION

Les Boutiques de Gestion sont regroupées au sein d'un réseau national indépendant, créé en 1979. Les premières boutiques de gestion ont vu le jour à Lille, Toulouse, Caen et Paris. Aujourd'hui, il existe trois Boutiques de gestion en Basse-Normandie, en l'occurrence une par département.

Les boutiques de gestion ont pour objectif et mission le conseil en création d'entreprises depuis la recherche d'idées jusqu'à l'entreprise de deux ans. Ces structures interviennent donc en amont et en aval. La mission d'une boutique de gestion est de promouvoir et soutenir la création des petites entreprises, d'accompagner les créateurs et de les conseiller. Les Boutiques de gestion accompagnent les créateurs d'entreprises à chaque étape, quel que soit l'état d'avancement du projet. À l'origine, les boutiques de gestion accompagnaient les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises. Aujourd'hui, les boutiques de gestion ont élargi leur cible aux salariés même si la majeure partie de leurs clients reste des chômeurs. Les boutiques de gestion travaillent donc étroitement avec l'ANPE.

Tout d'abord, les boutiques de gestion proposent d'effectuer un diagnostic pour vérifier la faisabilité du projet. Puis, si le projet est réalisable, des conseillers effectuent des études de faisabilité pour examiner l'adéquation projet/créateur, le marché, le prévisionnel ou encore les éléments fiscaux et sociaux. Ils aident également à la mise en relation avec les organismes de financement. Ils dirigent le créateur vers les chambres consulaires s'il cherche une formation. Puis, un suivi post-crédation peut être effectué pendant un ou deux ans notamment à la demande du financeur avec pour objectifs de développer l'autonomie du chef d'entreprise, de rechercher des axes de développement ou encore de prévenir les difficultés. Ces services sont payants mais les chèques-conseil de l'Aide aux chômeurs créateurs et

repreneurs d'entreprises (ACCRE) et de l'Encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) peuvent prendre en charge une partie de la prestation⁵⁶.

Présent dans 21 régions françaises, le réseau des boutiques de gestion possède 730 conseillers salariés auxquels s'ajoutent 700 administrateurs bénévoles. En 2004, au niveau national, le réseau a contribué à la création de 10 864 entreprises (ex-nihilo et reprises) représentant 12 390 emplois, soit une progression de +15,1 % du nombre d'entreprises créées par rapport à 2003. Le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées par ce réseau est de 81 %⁵⁷. Plus précisément, en Basse-Normandie, les cinq consultants (trois dans le Calvados, un dans la Manche et un dans l'Orne) ont accueilli 685 personnes en 2004 (contre 482 en 2003) dont un peu plus de la moitié dans le Calvados (362 personnes). Ces rencontres ont abouti à la création ou à la reprise de 81 entreprises dont 50 dans le Calvados, 10 dans la Manche et 21 dans l'Orne.

C - LE CENTRE EUROPÉEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION (CEEI)

Au sein de Synergia, le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) constitue un service dédié à la création d'entreprises innovantes créé en 1997. Le CEEI, qui est un label, a d'abord été indépendant mais hébergé par Synergia puis son activité a été intégrée par l'Agence de développement Synergia. Aujourd'hui, le CEEI a trois missions pour favoriser la création d'entreprises :

- la sensibilisation ; le CEEI intervient donc dans les formations et notamment à l'ENSICAEN dans le cadre du cours de « Créateur d'entreprises » et pour des interventions ponctuelles dans différentes formations à la demande de l'équipe enseignante ;
- la détection de projet ; cette mission est assurée grâce à la mise en place du concours des « Entrepreneurs de l'innovation » présenté précédemment ;
- l'accompagnement des porteurs de projet via une aide à l'étude de marché, une mise en place des tableaux prévisionnels financiers, une recherche de financement (cet axe est sous-traité), une aide au recrutement et une mise en relation avec les acteurs économiques de la région.

Synergia développe en ce moment deux projets dédiés à la création d'entreprises innovantes. Une pépinière nautique⁵⁸ (voir plus loin) sur le port de Caen et un « hôtel d'entreprises électroniques » devrait voir le jour d'ici fin 2005.

Les dossiers sont suivis par deux chefs de projet et par le directeur qui se répartissent les dossiers selon leurs compétences personnelles. Les créateurs aidés sont majoritairement implantés sur l'agglomération de Caen la Mer. Cependant, si le projet est intéressant et qu'il ne peut pas être aidé par un autre organisme, le CEEI le prend en charge.

⁵⁶ voir annexe n°1

⁵⁷ http://www.boutiques-de-gestion.com/DOC/communiqués_presse/rbg_communique_13.pdf, page consultée le 22 avril 2005

⁵⁸ Pour en savoir plus, « Connexions », juin 2004

D - L'ARDES : POUR LES PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Créée en 1995, l'Association régionale pour le développement de l'économie solidaire en Basse-Normandie (ARDES) regroupe l'ensemble des personnes et organismes qui se reconnaissent dans l'économie solidaire. Depuis cinq ans et dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional (ce dernier finançant pour l'essentiel cette association), cette association propose d'accompagner des projets solidaires, d'utilité sociale et environnementale. Ainsi, ces projets concernent de nombreux secteurs d'activité : services aux personnes, environnement, commerce équitable, culture, santé, tourisme, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'accompagnement de l'ARDES intervient à différents moments de la création. Ainsi, il permet aux porteurs de l'initiative de vérifier la faisabilité de leur démarche, de trouver les moyens de la mise en œuvre de leur projet et de sa consolidation. Cet accompagnement, gratuit, fait l'objet d'un contrat d'engagement réciproque. Le contrat est jusqu'à aujourd'hui moral mais il est en cours de formalisation. Dans ce cadre, le porteur de projet s'engage à être adhérent de l'ARDES, à soutenir les futurs projets créés dans un domaine proche de son propre projet...

D'une durée de un à trois ans, l'accompagnement se déroule en trois étapes :

- dans un premier temps, le porteur de projet est accueilli et un diagnostic de son projet est effectué. Cela lui permet d'évaluer ses besoins, ses attentes ainsi que les démarches à réaliser pour développer son idée ;
- dans un deuxième temps, le porteur de projet est soutenu pour le montage de son dossier (montage financier, recherche de financement, élaboration des dossiers à constituer, définition du statut le plus adapté au projet, préparation aux entretiens que devra conduire le porteur...)
- enfin, le porteur de projet peut bénéficier d'un suivi pendant trois ans après la création.

En complément de l'accompagnement, le porteur de projet peut bénéficier de services complémentaires : réseau d'experts (comptabilité, gestion d'entreprises), rencontres approfondies avec des services expérimentés en différents domaines, soutien logistique à travers l'utilisation des services de la Maison de l'économie solidaire (documentation, bureautique, internet), contribution financière sous forme de participation à des frais (transports, documentation).

Depuis la signature d'une convention avec le Conseil régional en 2000 et jusqu'en février 2005, l'ARDES a soutenu 25 projets dont quatre n'avaient pas d'activités au 1^{er} février 2005. Environ 90 emplois salariés effectifs ont été créés et 13 créations d'emplois sont prévues.

Par ailleurs, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) soutient les créateurs d'entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire. Elle finance le projet grâce à un micro-crédit et met à disposition des conseillers qui accueillent et accompagnent les porteurs de projet dans le montage du dossier de création.

L'ADIE compte une délégation régionale à Rouen pour la Normandie et deux antennes dont une à Caen pour la Basse-Normandie.

E - LE COORACE : POUR LES PROJETS RURAUX⁵⁹

En Basse-Normandie, et avec le soutien de la Région, COordination des ORganismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi⁶⁰ (COORACE) pilote le programme « Apprendre pour entreprendre ensemble » mis en place par un collectif de six organismes de l'économie sociale et solidaire⁶¹. Ce programme, né en 2001 et financé dans le cadre du programme EQUAL⁶², a pour objectif de favoriser la mise en place de pôles de l'économie sociale et solidaire sur le territoire bas-normand et notamment dans les zones rurales.

Trois sites nommé « Projet'cteur » (un par département : Vire, Sées, Avranches) informent et accueillent les porteurs de projet très en amont de la création d'entreprises, c'est-à-dire dès l'idée et jusqu'après la création effective de l'activité. En 2002, trois animateurs-conseillers ont été recrutés afin de développer et promouvoir la création d'activités (création d'entreprises, d'associations ou reprise d'activités). De plus, ces conseillers sont chargés d'accueillir les porteurs de projet, d'analyser leur projet et leurs motivations, d'aider les créateurs à réaliser un plan d'actions et à les orienter vers des experts si nécessaire. Les conseillers peuvent suivre le porteur de projet après la création d'activités mais ce suivi n'est pas obligatoire. En revanche, une évaluation de chaque projet est systématiquement effectuée après la création.

Des comités locaux d'appui ont été mis en place sur chacun des sites « Projet'cteur ». Ces comités sont composés de divers acteurs (partenaires de l'emploi tels l'ANPE, élus locaux, services déconcentrés de l'État comme la Direction départementale du travail et de l'emploi, représentants du Pays, des chambres consulaires, d'associations comme EGEE et de porteurs de projets). Les comités d'appui ont eu pour mission de bâtir une vision globale du fonctionnement du service « Projet'cteur », de constituer une liste de personnes acceptant d'animer ce réseau et de valider le service « Proje'cteur » à certaines étapes de sa maturation.

Des formations sont organisées afin de sensibiliser à la conduite d'un projet de création en milieu rural. Ces formations sont financées par le site et ne nécessitent donc pas d'investissement de la part du créateur. Par ailleurs, chaque site est autonome pour l'organisation de ces formations ; elles sont donc différentes selon le département. Par exemple, le site d'Avranches a mis en place deux formations : « création d'activités en milieu rural » d'une durée de 18 jours et « création d'activités sous forme associative » en neuf jours.

De plus, des ateliers ouverts sont organisés. Expérimentés sur le site d'Avranches, ces ateliers ont permis aux porteurs de projets de rencontrer des chefs d'entreprises, des élus, des administrations.

⁵⁹ http://www.ruralinfos.org/xthemes.php3?id_article=1081

⁶⁰ Fédération de comités et d'organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi qui regroupe 450 structures d'insertion dont 32 en Basse-Normandie

⁶¹ Au côté du COORACE, on trouve : CFPPA (Sées), Cohérence Développement (Caen), L'ETAPE (Vire), Passerelles vers l'Emploi (Avranches) et ANFIPAR (Hérouville Saint Clair).

⁶² EQUAL est un programme d'initiatives communautaires destiné à relancer et à développer le marché de l'emploi européen autour de 4 grands axes : l'employabilité, l'esprit d'entreprise, l'adaptabilité et l'égalité des chances.

Sur le site de Vire, 174 personnes ont été accueillies entre septembre 2002 et fin 2004. Parmi elles, 21 ont créé une activité dont 15 une entreprise individuelle, quatre une SARL et deux une association. 70 projets sont en cours de concrétisation. Le site de Sées a reçu 130 personnes dont 14 ont d'ores et déjà créé une activité et quatre sont en phase de concrétisation. Enfin, le site d'Avranches a accueilli 188 personnes dont 16 ont créé une activité (dix entreprises dont un gîte rural et six associations).

Il faut noter que cette action se poursuivra en septembre 2005 mais que le nouveau pilote de l'opération sera la Maison de l'emploi et de la formation de Cherbourg.

F - L'ORIFFPL (professions libérales)

L'Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales (ORIFFPL) met en œuvre des dispositifs à destination des (futurs) professionnels libéraux pour faciliter leur installation et le démarrage de leurs activités.

Pour cela, l'ORIFFPL assure le rôle de centre de soutien à la création d'entreprises, en aidant le porteur de projet à identifier les opportunités en fonction du marché, en l'informant sur les conditions d'accès et d'exercice d'une profession à statut libéral et à créer son entreprise.

L'ORIFFPL constitue donc un centre de formation pré-professionnelle et professionnelle proposant une aide à l'élaboration du dossier de déclaration d'existence, des stages d'information, de formation, d'aide à la création ainsi qu'un soutien et un suivi de l'entreprise libérale dès lors qu'elle est créée.

G - L'ESJDB (bâtiment)

L'ESJDB (École Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment) dispense sous l'égide de la Fédération française du bâtiment un ensemble de formations destiné aux jeunes dirigeants du bâtiment et les préparant à l'exercice de ce métier. Les enseignements sont très variés et traitent du droit du travail, de la comptabilité, de management, de l'analyse financière, fiscalité, du droit des marchés, du marketing, des relations humaines, etc. Cet enseignement très complet, d'une durée supérieure à 600 heures, prépare donc les (futurs) jeunes dirigeants d'entreprise dans le secteur du bâtiment à la gestion et au développement de leur entreprise.

V - LE FINANCEMENT

Après avoir consolidé son projet en élaborant le plan d'affaires, il convient de trouver les financements nécessaires au démarrage de l'activité. Toutefois, il faut noter que ce financement est en général assorti d'un accompagnement par l'organisme financeur qui a intérêt à ce que le projet soit durable. C'est la raison pour

laquelle il est fait mention dans cette partie du rapport des organismes ou des dispositifs dont le rôle majeur réside dans le financement des porteurs de projets.

A - LES BANQUES

Vis-à-vis des entreprises et des créateurs d'entreprises, le rôle des banques est essentiellement financier : octroi de prêts, de facilités de trésorerie... Cependant, comme exprimé précédemment, elles exercent concomitamment une fonction de conseil, d'expertise et donc d'accompagnement ce qui leur permet de limiter leurs prises de risques et de sécuriser leurs mises de fonds.

Généralement, le rôle de conseil et de suivi est rempli par des chargés de clientèle en relation directe avec le porteur de projet ou le jeune chef d'entreprise. Toutefois, pour des questions très spécifiques, la banque peut solliciter en interne des compétences de plus haut niveau.

Par ailleurs, et assez naturellement, les banques incitent les porteurs de projets ou les néo-chefs d'entreprises à s'entourer des conseils d'experts ou d'organismes compétents pour compléter leur offre de services à l'accompagnement.

Enfin, la plupart des organismes bancaires participent aux Journées de la création organisée par les CCI et à d'autres manifestations du même type organisées par d'autres instances.

B - LES PLATES-FORMES D'INITIATIVE LOCALE

Les Plates-formes d'initiatives locales (PFIL) sont organisées en un réseau dénommé « France Initiative Réseau » (FIR) depuis 1986. FIR, premier réseau associatif du financement de la création d'entreprises, n'intervient pas dans la gestion des PFIL mais garantit la qualité de leur travail dans le cadre d'une norme AFNOR.

Les PFIL ont pour objectif d'aider les créateurs à concrétiser leur projet et à améliorer la survie des entreprises. Pour cela, elles apportent une aide financière sous forme de prêts d'honneur avec en contrepartie la demande aux créateurs bénéficiaires d'accepter l'assistance d'un suivi technique et le parrainage (s'il existe), autrement dit un accompagnement. Dans le Calvados, cet accompagnement est réalisé par un organisme partenaire du réseau « Calvados, terre d'entreprise » décrit plus loin ou, directement, par un collaborateur de "Calvados création". Pour les autres départements, ce sont des chargés de mission des PFIL ou d'autres organismes qui le prennent en charge. Enfin, les aides financières jouent un rôle d'effet levier auprès des organismes financiers et notamment des banques, ce qui peut permettre à des créateurs de se lancer. Ainsi, en 2004, pour 1 euro prêté par la PFIL « Calvados création », l'entreprise en obtenait en moyenne 6 par un autre organisme financier. Pour Cotentin initiatives, cet effet levier s'élève à 3,9 euros en 2003. D'autres PFIL apportent une aide supplémentaire d'intermédiation financière.

Les fonds de prêts sont mobilisés et gérés localement et chaque PFIL définit le profil des créateurs et des projets qu'elle souhaite aider. En ce qui concerne le

parrainage, il est effectué dans la mesure du possible par des chefs d'entreprises mais ce sont souvent des cadres dirigeants voire de jeunes retraités qui l'assurent. Ce parrainage n'est pas un suivi technique. Le but est d'apporter un appui au créateur. Le parrain peut faire bénéficier le créateur de son expérience, de ses relations ou encore lui apporter un soutien moral et des conseils.

En Basse-Normandie, il existe sept PFIL soit une structure régionale, Normandie initiative et six départementales dont une dans l'Orne, une dans le Calvados et quatre dans la Manche : Orne initiatives, Calvados création, Centre Manche initiatives, Impulsion Pays Granvillais initiatives, Cotentin initiatives et Pays de la Baie initiatives, Avranchain et Mortainais. Toutes les PFIL bas-normandes sont regroupées au sein d'une association régionale qui a pour objectif d'échanger sur les pratiques mises en œuvre au plan de l'animation et de la gestion des PFIL. Ainsi, les présidents se rencontrent deux fois par an et les techniciens entre trois et quatre fois afin d'échanger de nombreuses informations. À l'origine, ce réseau a été créé pour mettre en œuvre une action spéciale de grande ampleur en faveur des salariés de Moulinex. Ce projet nécessitait une structure régionale pour être éligible. Ainsi, les ex-salariés de Moulinex désireux de créer ou reprendre une entreprise ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle.

1°/ CENTRE MANCHE INITIATIVES

Centre Manche Initiatives a été créé en 1994 pour financer les projets situés en centre Manche (soit à l'est d'une ligne Carentan - Villedieu-les-Poêles, à l'exclusion de cette dernière ville) ce qui représente une quinzaine de cantons. Cette plateforme ne propose pas de suivi par ses services puisqu'elle ne dispose pas de salariés propres. Ainsi, les dossiers sont renvoyés vers les chambres consulaires ou l'association EGEE pour le suivi. De la même manière, la PFIL ne propose pas de parrainage. À la création, le parrainage avait été mis en place mais il a été abandonné par manque de temps et de moyens. Cette PFIL s'intéresse à tous les projets commerciaux, artisanaux, touristiques, voire agricoles si le projet ne bénéficie pas d'autres aides.

Entre 2 000 et 15 000 € peuvent être accordés, remboursables sur une durée de deux à quatre ans, mais la moyenne se situe autour de 7 000 €. Au total, entre 1994 et 2003, 80 projets ont été soutenus pour un montant total de 530 000 €. En 2003, 29 projets ont été aidés pour un total de 170 000 €. Pour les entreprises financées en 2001, le taux de survie au 31/12/2003 est de 91 %.

2°/ IMPULSION, PAYS GRANVILLAIS INITIATIVES

Cette plateforme, créée en 1998, est la plus petite de la région Basse-Normandie puisqu'elle couvre les cantons de Granville et Bréhal. Ainsi, elle ne dispose pas de salarié propre et une personne de la communauté d'agglomération se charge de l'animation. Cette PFIL a un fonctionnement particulier puisqu'elle fait appel aux organismes bancaires qui mettent à disposition des enveloppes et qui se chargent de l'octroi des prêts et du recouvrement. En général, les créateurs ou repreneurs bénéficient de 7 500 €, remboursables en cinq ans mais ces conditions sont finalisées avec la banque.

Compte tenu du tissu économique local, certains secteurs sont exclus et d'autres favorisés par la PFIL. Ainsi, les prestations de services, les métiers du bâtiment et la petite industrie sont privilégiés. Au contraire, le commerce et la distribution sans transformation de produits, la restauration, l'hôtellerie, les métiers de bouche et l'hébergement touristique sont exclus puisque ces secteurs sont déjà fortement représentés sur le territoire.

Le parrainage a été mis en place mais fonctionne difficilement. De plus, le suivi n'est pas assuré si ce n'est par le banquier. Par ailleurs, cette PFIL participe à l'accompagnement des créateurs d'entreprises par le biais d'un club de créateurs et de chefs d'entreprises rattaché à la PFIL. Ce club, qui compte 80 membres, a permis la création d'un réseau d'entrepreneurs. Ce dispositif donne l'occasion aux créateurs d'être soutenus et aidés par des entrepreneurs plus expérimentés.

Depuis sa création, la PFIL a reçu 218 porteurs de projet mais n'a validé que 46 projets pour un montant total de 290 802 €. Les prêts accordés atteignent donc 6 300 € en moyenne.

3°/ COTENTIN INITIATIVES

Cotentin Initiatives, créée en 1999, apporte aux créateurs d'entreprises des conseils et un appui technique, un réseau de professionnels, un suivi de l'entreprise et un parrainage par un chef d'entreprise ou un conseiller EGEE apportant son soutien et son expérience. Son territoire d'intervention concerne l'aire du Pays du Cotentin.

Cette PFIL accorde des prêts d'honneur d'un montant maximum de 15 244 € (avec en moyenne 7 000 €) remboursables en deux à quatre ans et propose une garantie bancaire par l'intermédiaire de France Active (pour les entreprises en création, 80 % pour les prêts inférieurs à 7 622 € pour six mois à trois ans). Elle ne pose pas de conditions spécifiques en termes de secteur d'activité. Cependant, l'entreprise doit avoir moins de trois ans d'activité et doit être implantée sur le Pays du Cotentin. De plus, Cotentin initiatives a mis en place un accompagnement du porteur de projet pendant toute la durée du prêt par un conseiller d'entreprise (quatre chargés de mission). Sa durée et son intensité sont variables et dépendent de la santé de l'entreprise.

En 2003, 29 prêts ont été accordés pour un montant de plus de 200 000 €. Trois accords de garantie ont été octroyés. Au total, entre 1999 et 2004, 554 271 € ont été versés sous forme de prêts. 50 prêts ont été accordés pour une création pure, 11 pour une reprise et dix pour une entreprise existante, permettant la création ou le maintien de 120 emplois.

4°/ PAYS DE LA BAIE INITIATIVES AVRANCHIN ET MORTAINAIS

Pays de la Baie initiatives Avranchin et Mortainais existe depuis décembre 2003. Elle regroupe Mortainais initiatives, créé en 1998, et Pays de la baie initiatives, créé en 2001, qui étaient deux plates-formes d'initiative locale distinctes. Cette nouvelle entité accorde des prêts allant de 2 000 à 15 000 €, remboursables en maximum cinq ans, avec en moyenne un prêt de 7 000 €. Cette PFIL n'impose pas de critères particuliers. Cependant, elle réserve ses prêts aux créations, reprises ou

premier développement de l'entreprise. De plus, pour le commerce en milieu rural, la PFIL privilégie le dernier commerce c'est-à-dire qu'elle privilégie les projets permettant de soutenir le dernier commerce d'une ville plutôt que d'aider un projet pour un autre commerce existant déjà. Son action se déroule sur le territoire sud Manche, excepté les cantons de Granville et Bréhal.

En ce qui concerne l'accompagnement des porteurs de projet, la PFIL a mis en place l'envoi d'un questionnaire trimestriel succinct qui doit être accompagné d'un tableau de bord afin de détecter les premières difficultés. Si le dossier paraît en difficulté, un conseiller EGEE ou un conseiller consulaire, s'il suit le dossier depuis le début, pourra rencontrer le chef d'entreprise. Toutefois, même si ce dispositif est obligatoire, les entrepreneurs ne se plient pas systématiquement à l'exercice. De plus, les deux chargés de mission du pays sont à la disposition des porteurs de projet en cas de difficultés.

Le parrainage n'est pas systématique du fait de la difficulté de trouver des parrains. Environ un tiers des entreprises est parrainé.

À fin 2004, environ 116 dossiers ont été validés et 31 parrainages mis en place. Dix entreprises ont cessé leurs activités, ce qui donne un taux de survie à trois ans de 91 %.

5°/ CALVADOS CRÉATION

Calvados création octroie des financements de 3 000 à 30 000 € sur deux à cinq ans et s'adresse à des très petites entreprises (TPE) généralistes. Le seul critère de cette PFIL est la viabilité du projet. Dans le Calvados, les dossiers sont systématiquement repris en binôme avec un partenaire du réseau « Calvados, terre d'entreprise ». Cependant, la mise en place du parrainage n'a pas encore été entérinée.

Depuis la création de la PFIL en juin 2000 et jusqu'au 31/12/2004, celle-ci a accordé 258 prêts d'honneur pour un montant de près de 2,5 millions d'euros permettant la création ou le maintien d'environ 800 emplois⁶³. À ce jour, 18 prêts ont été soldés et 13 sont défaillants. 15 entreprises ayant bénéficié d'un prêt d'honneur ont été défaillantes soit presque 6 % des entreprises aidées.

6°/ ORNE INITIATIVES

Orne initiatives, plate-forme d'initiative locale de l'Orne, existe depuis quatre ans. Cette structure départementale est gérée par le comité d'expansion Orne Développement et ne possède pas de structure ou de salariés permanents.

À fin 2004, 320 prêts d'honneur avaient été attribués pour un montant moyen de 7 000 €. Cependant, le prêt d'honneur peut atteindre 15 000 € voire 30 000 € (de manière exceptionnelle, soit moins de dix prêts en quatre ans) pour les projets nécessitant un investissement plus important. Chaque pays (il en existe cinq) possède un comité local qui accorde ou non les prêts. Ces prêts s'adressent aux

⁶³ Les Échos, 27 avril 2005

personnes désireuses de créer leur entreprise mais également aux reprises ou aux entreprises en difficulté. Orne initiatives ne pose pas de critères spécifiques.

En ce qui concerne le parrainage, celui-ci n'est pas systématique et est mis en place, de manière exceptionnelle, si le porteur de projet le demande ou si le comité local le juge nécessaire. Dans ce cas, c'est un membre du comité local (un chef d'entreprise) ou un organisme d'accompagnement qui le prend en charge.

Les principaux apporteurs de fonds à la plate-forme sont le Conseil général de l'Orne, le Conseil régional de Basse-Normandie, les cinq Pays de l'Orne, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole normand, le Crédit mutuel, la Banque populaire de l'ouest et la Banque régionale de l'ouest.

7°/ NORMANDIE INITIATIVE

Normandie Initiative ne s'adresse pas au même public que les six structures citées précédemment. En effet, créée et gérée à l'origine par de gros industriels, cette PFIL régionale s'attache à des projets plus importants du secteur de l'industrie et accorde de ce fait des prêts d'au moins 20 000 €. Ces industriels parrainaient les créateurs mais progressivement, il a été jugé préférable de confier ce type d'accompagnement à de jeunes retraités de grandes entreprises ou des salariés. Normandie initiative traite une dizaine de dossiers par an.

C - LES BUSINESS ANGELS

Un business angel est une personne physique qui investit son propre argent dans une entreprise à fort potentiel en contribuant minoritairement au capital de l'entreprise. Le business angel espère récupérer son investissement et faire une plus-value en revendant ses parts à plus ou moins long terme. Ainsi, le business angel choisit personnellement le projet qu'il va soutenir. Ce sont, en général, des chefs d'entreprises qui ont vendu leur société et qui souhaitent mettre à profit leurs compétences ou qui sont en activité et qui cherchent à développer une entreprise proposant une activité complémentaire à la leur.

Toutefois, leur action n'est pas exclusivement financière puisqu'ils mettent à disposition du porteur de projet leurs compétences techniques mais aussi et surtout managériales, leur expérience, leur réseau relationnel pour une intégration rapide au tissu économique régional et une partie de leur temps.

Depuis avril 2001, l'association loi 1901 « France Angels » promeut cette forme d'investissement. En Basse-Normandie, il n'existe qu'un club de business angel appartenant à ce réseau ; il s'agit de « Norm'Invest », créé en octobre 2001 et qui réunit entre 25 et 30 investisseurs. Norm'Invest ne pose pas de critères. Toutefois, le projet doit être suffisamment porteur pour être aidé. L'investissement varie de 100 000 à 300 000 € par projet. Fin février 2005, Norm'Invest avait rencontré trois porteurs de projet.

Il faut également souligner que certaines personnes choisissent d'investir à titre individuel et n'appartiennent pas au réseau France Angels.

D - LE CAPITAL-RISQUE : « NORMANDIE CRÉATION »

Normandie Création est un fonds interrégional⁶⁴ normand chargé de répondre aux besoins des jeunes entreprises innovantes en matière de fonds propres. Ce nouveau dispositif, doté de six millions d'euros, intervient sous forme de participation au capital pour les créations d'entreprises ou dans les entreprises de moins de cinq ans réalisant moins de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires. Aucune activité de conseil n'est expressément prévue. Cependant, comme les banques, un accompagnement pourra être effectué afin de sécuriser l'investissement. De plus, cet outil sera en mesure de favoriser la création d'entreprises innovantes et la consolidation de ces créations.

Normandie Création vient d'être lancé ; aucun bilan de son activité n'est donc disponible.

VI - L'IMPLANTATION : ULTIME ÉTAPE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Une fois le projet bien défini et prêt à être lancé, la dernière étape reste la recherche d'un lieu d'implantation et de locaux. Les créateurs d'entreprises ont alors deux possibilités : se faire héberger dans des lieux leur étant réservés ou se faire aider dans la recherche de locaux adaptés à leur activité. Dans ces deux cas, il s'agit également d'une forme d'accompagnement.

A - LA PÉPINIÈRE : UN LIEU D'ACCUEIL POST-CRÉATION

La pépinière agit en aval de la création d'entreprises puisque l'entreprise doit être créée pour bénéficier de ses prestations. Son objectif est d'être un lieu d'accueil temporaire afin d'accompagner et de pérenniser les jeunes entreprises. Elle propose ainsi, en plus d'un hébergement, des équipements partagés (notamment en ce qui concerne la bureautique) et, pour certaines, un accompagnement de l'entreprise et de son créateur. Ainsi, toutes les pépinières existantes sont présentées ici mais la plupart d'entre elles n'ont pas de politique d'accompagnement étoffée.

Sauf indication contraire, toutes les pépinières décrites ci-dessous font parties d'ELAN, association nationale des dirigeants de pépinières d'entreprises.

1°/ LA PÉPINIÈRE ÉMERGENCE

La pépinière Émergence est entièrement pilotée et financée par la ville de Caen mais elle est gérée et animée par deux prestataires privés⁶⁵.

⁶⁴ Soutenu par les Conseils régionaux de Haute et Basse-Normandie, ce fonds mobilise de nombreux partenaires comme la Caisse des dépôts et consignation, une compagnie d'assurance et plusieurs banques.

⁶⁵ SEPIA Conseil, spécialisée en ingénierie de projets innovants, et BRD Télé-secrétariat Trilingue, spécialisée en traduction et conseil à l'export

Pour intégrer Émergence, il convient de signer une Convention d'occupation temporaire du domaine public. Celle-ci est valable un an et renouvelable deux fois ; ce qui porte le délai maximum d'accueil à trois ans. De plus, les créateurs qui intègrent la pépinière signent une « convention d'accompagnement » qui leur donne le droit de bénéficier d'un certain nombre de services mais qui les oblige également à se soumettre à certaines obligations. Ainsi, les porteurs de projet bénéficient d'un hébergement, de ressources partagées (salle de réunion, photocopieur...), d'un service d'accueil et de secrétariat et ils doivent se soumettre à un accompagnement obligatoire. Ici, l'accompagnement prend la forme d'un suivi trimestriel au cours duquel le créateur bénéficie de conseils personnalisés délivrés par un spécialiste en stratégie et gestion financière. Ce suivi permet entre autres de faire le point sur la situation de l'entreprise, d'analyser les tableaux de bord et de préparer l'installation post-pépinière pour les entreprises arrivant au terme de la convention d'occupation. De plus, la pépinière organise au moins six séminaires de formation par an, animés par des consultants et/ou experts, dont les thèmes sont choisis par les créateurs eux-mêmes.

Les entreprises susceptibles d'intégrer cette pépinière sont d'horizons différents. Ainsi, la pépinière Émergence accueille des entreprises de moins d'un an d'existence voire en fin de maturation. Il faut que l'entreprise ait un projet ayant un caractère innovateur au sens large du terme : un nouveau service, une nouvelle organisation, un secteur rare dans la région... De même, l'entreprise peut se situer dans différents secteurs de l'économie mais, par la nature même des locaux, elle se placera dans le service aux entreprises, le « high-tech » ou encore comme cabinet d'ingénierie.

Une fois sortis de la pépinière Émergence, les chefs d'entreprises sont toujours soutenus s'ils le souhaitent. Ainsi, ils peuvent assister aux séminaires ou utiliser la salle de réunion.

Depuis 1995, la pépinière Émergence a hébergé 44 entreprises dont 21 depuis 2001. Le taux de survie moyen à cinq ans est de 81 %. Les entreprises vivantes au 01/01/2005 avaient engendré la création de 180 emplois.

2°/ SYGMA ÉNERGIES 50

Créée en 1987 par un groupe de personnes motivées par le développement économique, l'association Sygma Énergies 50 intervient sur l'ensemble du parcours du créateur : du premier accueil au suivi post-crédation et l'hébergement, en passant par le financement (par l'intermédiaire de Cotentin Initiatives). Cette pépinière accueille tous les publics : du Rmiste au cadre supérieur, dans des secteurs aussi divers que le monde associatif ou les nouvelles technologies afin de « donner sa chance au plus grand nombre ».

La pépinière propose un hébergement à deux catégories d'entreprises :

- les entreprises hébergées en pépinière sont des jeunes entreprises de moins de 23 mois qui bénéficient des locaux et services communs ainsi que d'un accompagnement ;

- les entreprises hébergées en hôtellerie sont des entreprises de plus de 24 mois qui bénéficient des locaux et des services communs, mais qui ne sont pas soumises à un accompagnement obligatoire.

Ainsi, ces deux types d'entreprises bénéficient d'un hébergement dans des bâtiments situés à Cherbourg-Octeville (dont un en zone franche urbaine), dont la Communauté Urbaine de Cherbourg est propriétaire. De plus, la pépinière met à leur disposition des services communs tels un accueil physique et téléphonique personnalisé, un service de courrier, des éléments bureautiques (photocopieur, imprimante, télécopieur), un accès internet haut débit, des salles de réunion équipées et une salle informatique.

En plus, pour les entreprises hébergées en pépinière, Sygma Énergies 50 propose un accueil et un accompagnement personnalisés gratuits pour bien préparer le projet. Ainsi, la pépinière aide le porteur de projet à dresser son bilan personnel et informe le créateur sur les démarches à accomplir. L'accompagnement prend différentes formes : conseils pour l'étude de marché (où trouver l'information, qui contacter, quelles informations collecter...) ; aide à l'élaboration du dossier de création ou de reprise d'entreprises ; aide pour analyser la viabilité économique du projet ; aide au montage des dossiers de demande d'aide et aide pour la recherche de financement.

De surcroît, les entreprises hébergées en pépinière bénéficient d'un accompagnement régulier et formalisé avec le directeur de la structure. Lors de ces rendez-vous, tous les domaines (financier, commercial, gestion, juridique) sont abordés afin d'optimiser le développement et la pérennité de l'entreprise.

Enfin, comme la pépinière Émergence, la pépinière cherbourgeoise propose des animations comme des réunions thématiques animées par des experts ou des pots d'accueil pour les nouvelles entreprises.

L'équipe de la pépinière se compose du directeur, de trois chargés de mission et de trois personnes chargées de l'organisation de la vie de la pépinière (un comptable, une hôtesse d'accueil et un responsable du pôle accueil/secrétariat).

En 15 ans, 220 entreprises dont 108 nouvelles ont bénéficié des services de l'association.

3°/ ILIADE ET ODYSSEE

Gérés par les boutiques de gestion et situés à **Hérouville-Saint-Clair**, **Iliade** est une pépinière d'entreprises alors qu'**Odyssee** se définit plus volontiers comme un centre d'affaires (ou hôtel d'entreprises). Ainsi, si Iliade propose un partage d'éléments logistiques et du conseil aux entreprises de moins de 23 mois, Odyssee s'adresse à des entreprises sortant d'une pépinière et cherchant un bail commercial avec partage d'éléments de logistique. Cette pépinière est tertiaire ; elle accueille donc des entreprises de conseils, des bureaux d'études ou encore des entreprises de communication.

Ces deux entités proposent aux créateurs d'entreprises de partager des prestations logistiques tout comme les autres pépinières présentées ci-dessus (accueil, secrétariat, éléments logistiques...). Toutefois, la pépinière Iliade propose en

plus un accompagnement des porteurs de projet. Cet accompagnement, effectué par deux des chargés de mission de la boutique de gestion, porte sur toute la vie de l'entreprise. Il comprend la mise en place du tableau de bord et un accompagnement sur les questions juridiques, fiscales, stratégiques liées au développement de l'entreprise. De plus, des animations avec des professionnels sont organisées avec des notaires, des assureurs... sur des thèmes proposés ou demandés par les chefs d'entreprises.

Depuis 2000, plus de cent entreprises ont été créées grâce à ces structures, représentant plus de 150 emplois.

4°/ LES AUTRES PÉPINIÈRES EXISTANTES

Créé en 1986 par la CCI de Flers, **le Centre de Création d'Entreprises de l'Orne (CCEO)** ne possède pas de personnel propre et fonctionne grâce au personnel de la CCI. Ainsi, l'accompagnement est effectué par les conseillers de la CCI si besoin mais celui-ci n'est pas obligatoire. De même, un parrainage est possible mais pas systématique. Pour l'hébergement (d'une durée de 23 mois susceptible d'être prolongée en cas de besoin), la pépinière propose neuf bureaux et cinq ateliers ainsi que deux salles de réunion. En plus, la CCI a déjà mis à disposition ses locaux lorsque la pépinière était saturée.

En outre, la pépinière permet aux créateurs de bénéficier de services partagés (secrétariat, accueil téléphonique et matériel de la CCI). À sa création, la pépinière proposait même un petit parc de machines plus particulièrement destiné au travail des métaux mais cette offre a été supprimée par manque de demande.

Créée à l'origine pour accueillir des projets à vocation technologique, la pépinière accueille aujourd'hui des entreprises du secteur industriel et des services à l'industrie par manque de projets technologiques.

Depuis sa création et jusqu'au 01/01/2005, la pépinière a accueilli 54 entreprises, soit un renouvellement assez faible. Quatre entreprises ont déposé le bilan pendant leur séjour à la pépinière. À leur sortie, 23 entreprises se sont installées dans le bocage ornais alors qu'une seule s'est installée en dehors de la région Basse-Normandie.

Le **Centre d'initiative et de développement des entreprises (CIDE 14)** est la pépinière de Lisieux et du Pays d'Auge. Créée en 1992, cette pépinière propose, outre la location de 13 bureaux et de dix ateliers, des services comme le secrétariat ou l'utilisation de matériel en commun (photocopieur, salle de réunion, fax...). Cette pépinière ne propose pas d'accompagnement aux créateurs d'entreprises ; ces derniers sont redirigés vers un cabinet comptable en cas de besoin. De même, la pépinière ne propose pas de formations. Aujourd'hui⁶⁶, 17 entreprises sont hébergées au sein de la pépinière qui en a accueilli une soixantaine depuis sa création. En principe, les entreprises signent un contrat de prestations de services pour un an renouvelable une fois, soit une durée maximale d'hébergement de 23 mois. Cependant, les entreprises restent souvent plus longtemps, en moyenne trois ans.

⁶⁶ A la date de rédaction du rapport

Mise en place depuis 1995, la **pépinière de Saint-Langis** (près de Mortagne-au-Perche) est entièrement financée et pilotée par la mairie. Hébergées pour une durée de 48 mois maximum, les entreprises disposent de cinq ateliers-relais d'une superficie de 75 à 150 m². De plus, des services sont proposés : mise à disposition d'une salle de réunion, service de secrétariat et matériel (fax, photocopieur...). Par ailleurs, celle-ci ne propose pas de formations ni d'accompagnement des créateurs. Aucun critère n'est défini ; ainsi tous types de projets sont soutenus qu'ils soient industriels ou tertiaires. Le renouvellement est assez faible puisque cette pépinière n'a accueilli qu'une dizaine d'entreprises depuis sa création (soit depuis 10 ans).

La communauté de communes du **pays granvillais** a construit une pépinière en 2000 qu'elle finance et pilote entièrement⁶⁷. Cette pépinière dispose de bureaux et d'ateliers qui accueillent tous types de projets. Les créateurs d'entreprises ont à disposition des locaux à des tarifs préférentiels et des services communs à coûts partagés (accueil, courrier, équipements bureautiques, salle de réunion, entretien des locaux). Les porteurs de projet signent un contrat d'une durée de 23 mois, renouvelable deux ans ; ce qui porte la durée maximale d'implantation au sein de la pépinière à quatre ans.

Depuis sa création, la pépinière a accueilli 12 entreprises dont huit sont encore présentes. Parmi les quatre entreprises sorties, une est pérenne, une a été rachetée et deux ont subi une liquidation judiciaire.

Saint-Lô Développement pilote, sur son territoire d'intervention, trois pépinières selon le secteur d'activité, financées par la communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise. Celles-ci permettent aux créateurs de bénéficier de conditions préférentielles pour la création de leur activité : loyers progressifs au cours des premières années, accompagnement des entrepreneurs par les techniciens de la CCI ou de la Chambre des Métiers, échanges d'expériences avec d'autres entrepreneurs... mais pas de véritable accompagnement. Cependant, un chargé de mission peut aider les créateurs notamment pour une recherche d'implantation.

- Saint-Lô Starter : fondée en 2000, cette pépinière est destinée aux TPE artisanales ou du secteur tertiaire. Elle propose 615 m² répartis en 21 bureaux, une salle de réunion, des services multiples comme l'externalisation du secrétariat et du standard téléphonique... Cette pépinière a accueilli 19 entreprises depuis sa création dont cinq sont toujours présentes dans la pépinière et trois ont arrêté leurs activités ;
- la pépinière de La Capelle : cette pépinière est destinée aux PME des secteurs industriel et de l'artisanat en création mais aussi en développement. Elle regroupe 850 m², dont 30 m² de bureaux et cinq ateliers de 130 à 200 m². Quatre entreprises ont été hébergées dans cette pépinière dont une est toujours présente ;
- la pépinière agroalimentaire de la communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise, créée en 1993 sur le site d'AGORIAL. Destinée principalement aux entreprises en création, la pépinière agroalimentaire peut accueillir deux PME. Sur plus de 1 000 m², elle propose 2 ateliers, une cuisine laboratoire et dix bureaux. Cinq entreprises ont été accueillies au sein de la pépinière dont trois sont toujours présentes.

⁶⁷ Cette pépinière ne fait pas parti d'ELAN.

Créée à la fin des années 90, la **pépinière de Saint-James** propose peu de services. Ainsi, même si elle a adopté l'appellation de pépinière, elle ne possède de pépinière que le nom. En effet, cette « pépinière » propose une salle de réunion commune mais pas de services communs de logistique. Cependant, une des entreprises de la pépinière, spécialisée en télé-secrétariat, propose ses services aux autres entreprises de la pépinière. En ce qui concerne l'accompagnement du porteur de projet, ces derniers sont orientés vers la CCI ou vers la chargée de mission de la PFIL. L'investissement et le pilotage de la pépinière sont pris en charge par la communauté de communes.

Environ 20 entreprises ont été hébergées depuis la création sur les quatre plateaux de type industriel et les six plateaux de bureaux. Les baux sont d'une durée de 48 mois non renouvelables. De plus, il existe un hôtel d'entreprises disposant de deux plateaux industriels. Cet hôtel propose les mêmes services que la pépinière même si les baux ne posent pas de conditions.

En 1989, la ville d'**Alençon** avait la volonté de créer **une pépinière d'entreprises**. Un bâtiment a donc été construit mais, l'investissement étant trop important, cette pépinière s'est transformée en simple lieu d'hébergement proposant des baux précaires avec des loyers peu élevés, qui n'ont pas augmenté depuis 1989 (333 euros hors taxes par mois pour 60 m²). De plus, les entreprises installées ne souhaitent plus partir au vu des loyers attractifs et profitent d'un effet d'aubaine. Il n'y a donc plus de places pour les autres créateurs d'entreprises. Aucun service commun n'a été proposé depuis la création de la pépinière. Aujourd'hui, quatre entreprises occupent les locaux qui ont accueilli 12 entreprises depuis 1989. Le service immobilier et affaires économiques de la ville d'Alençon a en charge la gestion des baux.

La **Ruche d'entreprises de Sées**, qui a été créée dans les années 80 par la mairie, n'existe plus en tant que pépinière. Aujourd'hui, les locaux sont occupés par des entreprises cherchant un lieu d'implantation. Les prix des loyers sont les mêmes que les prix du marché.

5°/ LES PÉPINIÈRES EN DEVENIR

Une « **Couveuse** » dans le secteur de la plasturgie à Alençon est en cours de réalisation⁶⁸. En effet, la chambre de commerce et d'industrie d'Alençon, en liaison avec l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA), vient de créer une couveuse afin d'accompagner la naissance des entreprises liées à la plasturgie. L'objectif est de favoriser le passage vers la création d'entreprises pour les étudiants, les chercheurs et les enseignants de l'ISPA qui sont susceptibles d'avoir des projets à développer. Le principal critère étant que les entreprises soient créatrices d'emplois et « porteuses d'activités d'avenir ». Un bâtiment d'une surface de 1 120 m² sur le site universitaire de Montfoulon est constitué de quatre cellules de 250 m² chacune pouvant accueillir les entreprises nouvellement créées et d'une partie commune de 120 m². La "couveuse" accompagnera les entreprises dans les 23 premiers mois de leur existence. Son budget est estimé à 900 000 euros répartis entre l'État, la Région, le Conseil général et la CCI.

⁶⁸ À la date de rédaction du rapport
Ouest-France Orne, 12 avril 2005

De même, une **pépinière d'entreprises nautiques**⁶⁹, baptisée « Dumont d'Urville », devrait voir le jour début 2006 dans l'agglomération caennaise. Intégrée au programme Norlanda⁷⁰, cette pépinière devrait être dotée de 13 000 m² de bureaux et ateliers dont trois halles d'environ 3 000 m² pourvues de puissants ponts roulants. Les entreprises pourront ensuite investir dans des locaux définitifs dans les deux zones d'activités situées à proximité. En plus des prestations habituellement offertes, un centre de ressources technologiques attenant sera construit pour favoriser la mise en relation des entreprises avec des laboratoires et centres d'expertises locaux.

B - CALVADOS STRATÉGIE

Calvados Stratégie, organisme de développement financé par le Conseil général du Calvados⁷¹, propose une aide à l'implantation des entreprises. Ainsi, ce dispositif est accessible aux créateurs d'entreprises mais aussi aux entreprises déjà existantes et souhaitant s'implanter dans le Calvados. Calvados Stratégie cherche donc des investisseurs qui construisent des bâtiments pour les entrepreneurs. De plus, Calvados Stratégie a mis en place une bourse de locaux. Cette base de données recense les bureaux, locaux, entrepôts ou terrains disponibles dans le département. Une carte de localisation des zones d'activités, des entreprises du département et des terrains disponibles est accessible depuis le site de Calvados Stratégie. Cet organisme permet donc aux créateurs d'entreprises d'optimiser leur implantation en trouvant des locaux adaptés à leurs activités en un minimum de temps. Enfin, le site internet de Calvados Stratégie recense certains des acteurs de la création d'entreprises du département.

En outre, Calvados Stratégie a une activité épisodique de conseil mais renvoie les dossiers, dans la mesure du possible, aux acteurs du réseau « Calvados, terre d'entreprise » (voir conclusion des parties 2 et 3).

Il faut noter que d'autres organismes tels que les agences de développement économique ou les comités d'expansion économique proposent le même type de services. Ainsi, à certaines différences près, Orne Développement et Manche Expansion proposent des services comparables.

VII - LE SUIVI POST-CRÉATION

De même que pour la sensibilisation, la plupart des organismes participent au suivi post-crédation des entrepreneurs. En effet, après avoir aidé le créateur à élaborer son projet, rares sont les organismes qui ne poursuivent pas le processus d'accompagnement des porteurs de projet qu'ils ont pris en charge initialement.

⁶⁹ http://www.norlanda.fr/fr/pepiniere_entreprises/nautisme.php, page consultée le 4 mai 2005

⁷⁰ Le programme Norlanda a pour ambition d'accélérer la reconquête économique de l'espace portuaire et de doper la filière nautique locale. Synergia est chargé d'orchestrer les opérations. Ce plan d'actions repose sur trois pôles : l'ouverture d'une pépinière d'entreprises nautiques et par l'aménagement de deux zones d'activités concertées.

⁷¹ Calvados stratégie, regroupe, outre le Conseil général, les compagnies consulaires, la ville de Caen, la communauté d'agglomération Caen la Mer et l'Union amicale des maires.

Ainsi, les dispositifs de suivi post-crédation sont intégrés aux dispositifs d'accompagnement *ante*-création.

Cependant, il existe des dispositifs accompagnant les porteurs de projets en post-crédation et non encore décrits : ce sont les clubs de créateurs/repreneurs indépendants des CCI comme **le club des créateurs/repreneurs d'entreprises Bayeux-Bessin**. Ces clubs participent principalement au suivi post-crédation (même si certains créateurs les intègrent avant la création de leur entreprise) puisqu'ils permettent notamment l'intégration au tissu économique et la constitution d'un réseau nécessaire au développement d'une activité.

Créé en 1997 à l'initiative d'un ancien directeur de pépinière d'entreprises et en partenariat avec la mairie de Bayeux, le rôle de ce club indépendant et non structuré est de rompre l'isolement (grâce à la constitution d'un réseau) et d'accompagner le créateur (qui bénéficie de l'expérience des autres participants et d'experts) au travers de rencontres. Lors de chaque réunion, l'animateur du club, ayant une expérience en pépinière, est entouré d'une avocate spécialisée en droit des affaires, d'un ou plusieurs banquiers et d'un expert-comptable.

Ces réunions, qui se déroulent une fois par mois, débutent par un tour de table durant lequel chaque créateur expose son projet, ses difficultés et interrogations. Elles se poursuivent de manière informelle et permettent au créateur de se diriger vers la personne la plus susceptible de répondre à ses interrogations. Auparavant, le club organisait des réunions thématiques mais les interventions étaient souvent très éloignées des préoccupations des créateurs ; elles sont donc de moins en moins fréquentes, voire inexistantes.

Ce club réunit entre sept et vingt participants tous les mois et est ouvert gratuitement aux porteurs de projet en phase de création ou aux chefs d'entreprises de tous secteurs. Cependant, la majorité d'entre eux est issue du secteur artisanal et du secteur commercial. Quelques participants relèvent du secteur des services.

Il faut rappeler qu'Impulsion, plate-forme d'initiative locale des cantons de Granville et Bréhal, a également mis en place un club de créateurs d'entreprises.

CONCLUSION DES PARTIES 2 ET 3

À l'issue des 2^e et 3^e parties de ce rapport consacré aux dispositifs d'accompagnement mis en œuvre en Basse-Normandie, un certain nombre de constats et d'observations peuvent être opérés :

- le nombre de dispositifs pour le conseil et l'accompagnement à la création d'entreprises et d'organismes les mettant en œuvre est particulièrement considérable ;

- les dispositifs mis en place semblent efficaces pour les entreprises en bénéficiant si l'on en juge par les taux de survie affichés par les structures comparativement aux taux de survie de l'ensemble des entreprises (les taux de survie des entreprises accompagnées sont en moyenne de 80 % à trois ou cinq ans suivant les organismes, à comparer aux 50 % à cinq ans en moyenne nationale) ;

- on remarque aussi une insuffisance des actions de sensibilisation quelque soit les publics concernés (scolaires et universitaires). À ce propos, on peut déplorer que les publics les plus formés ne fassent pas l'objet d'une information ou de formations incitant ou préparant à la création d'entreprises ;

- un des effets pervers de certains dispositifs comme les pépinières est qu'ils ne profitent pas à tous puisque certaines entreprises exploitent les dispositifs et ne laissent pas leur place aux nouvelles entités créées. De plus, certains secteurs géographiques et d'activités sont défavorisés et bénéficient de peu de dispositifs d'accompagnement alors que d'autres ont à leur disposition un nombre important de dispositifs ;

- même si les efforts mis en œuvre principalement par les organismes consulaires en direction de la reprise témoignent en Basse-Normandie d'une efficacité certaine, il n'en demeure pas moins que l'acuité et l'urgence de la situation en la matière (démographie pour le moins préoccupante des chefs d'entreprises) appellent une prise en compte accrue de cette problématique et ce d'autant que ce mode de création affiche des taux de survie bien supérieurs aux créations ex-nihilo et permet un maintien du tissu économique, en particulier dans les zones fragiles ;

- on peut légitimement se demander comment un créateur fait pour passer au travers des mailles du filet. En effet, on estime à 15 % le nombre de créateurs accompagnés par un organisme spécialisé (si l'on fait exception des stages obligatoires dans les Chambres de Métiers). Même si ce chiffre paraît pessimiste, il n'en demeure pas moins qu'il existe une contradiction entre le nombre élevé d'intervenants et de dispositifs et la faiblesse apparente du nombre de personnes accompagnées ;

- le stage préalable obligatoire comme dans les Chambres de Métiers serait probablement un outil à mettre en place pour les autres secteurs puisqu'il permet un accompagnement, même réduit, au porteur de projet et induit une sélection préalable de nature à inciter à l'abandon les projets trop « boiteux » ;

Toutefois, pour les entreprises innovantes, le caractère obligatoire de tels dispositifs pourrait induire des rigidités et des délais supplémentaires incompatibles avec la réactivité et la célérité qu'exigent la création et le développement d'entreprises de ce type ;

- on observe un déficit global de communication. Ainsi, il n'existe pas de portail internet régional ou départemental (sauf à certains égards dans le Calvados avec le site <http://www.calvados-strategie.com> qui recense les acteurs économiques du territoire) ;

- Enfin, le constat le plus intéressant concerne le degré perfectible de structuration des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises et des organismes les mettant en œuvre. À ce propos, une analyse plus détaillée semble utile.

- L'exception : quelques dispositifs régionaux et départementaux

Certains dispositifs ont un territoire d'intervention régional et sont donc accessibles par tous les entrepreneurs bas-normands. C'est notamment le cas de certains concours à la création d'entreprises comme « Entrepreneurs de l'innovation » organisé par Synergia, « Créez'acc », concours des experts-comptables ou l'« EP2I », étape de pré-incubation organisée par le service des activités industrielles et commerciales de l'Université.

De la même manière, certains organismes touchent les porteurs de projet de toute la Basse-Normandie. Ainsi, la couveuse d'entreprises de l'Université et l'incubateur régional accueillent tous les porteurs de projet bas-normands souhaitant mener leur projet à maturation. L'ARDES, agence régionale spécialisée dans l'économie solidaire, accompagne les porteurs de projet de toute la Basse-Normandie ainsi que l'ADIE. Toutefois, quoique régionaux, ces dispositifs sont implantés dans l'agglomération caennaise, ce qui peut avoir des effets non désirés comme des difficultés de déplacement pour certains créateurs ou, au contraire, une délocalisation du projet vers Caen.

Enfin, il existe même un dispositif interrégional de capital-risque accessible en Haute et Basse-Normandie ; il s'agit de Normandie Création dont l'objet prioritaire est le financement, l'accompagnement étant consubstantiel de cet objectif premier.

Il existe également des dispositifs accessibles sur tout le territoire bas-normands mais déclinés à des niveaux infra régionaux.

Ainsi, l'action des CCI (6) et des Chambres de Métiers (3) se décline au niveau de leurs circonscriptions (infra départementales ou départementales). Il en est de même pour les Boutiques de gestion puisqu'il en existe trois couvrant chacune un département. De la même manière, l'association EGEE dispose d'une délégation régionale mais également de deux antennes dans le Calvados, trois antennes dans la Manche et deux dans l'Orne comme indiqué précédemment.

Enfin, les sept plates-formes d'initiative locales (PFIL) se partagent le territoire bas-normand même si leurs territoires sont hétérogènes puisqu'il en existe une dans le Calvados et une dans l'Orne mais quatre dans la Manche. De la même manière, les sites « Projet'cteur » du dispositif piloté par le COORACE se partagent le territoire et chaque site a en charge un département.

- La règle : l'hétérogénéité des dispositifs

L'offre de dispositifs est dans l'ensemble et territorialement différenciée. Ainsi, certains organismes sont spécifiques à une zone et ne couvrent pas toute la région bas-normande.

On peut citer le CEEI qui accompagne les créateurs d'entreprises dans l'élaboration du plan d'affaires dans le cas d'entreprises innovantes. Implanté sur le territoire de la communauté d'agglomération Caen la Mer, cet organisme ne suit pas tous les dossiers bas-normands. Ainsi, les porteurs de projets d'entreprises innovantes les plus éloignées sont suivis par des organismes moins spécialisés comme les CCI, même, si dans certains cas, le CEEI suit des projets hors de l'agglomération.

De la même manière, certaines structures, si elles sont implantées à plusieurs endroits de la région, ne sont pas disponibles partout. Ainsi, les clubs de créateurs n'existent pas sur tous les territoires et les pépinières n'existent pas dans les zones d'emploi de Coutances et de Vire. De plus, certaines pépinières ne proposent pas de véritable accompagnement.

L'essaimage, quant à lui, concerne les entreprises les plus importantes ce qui favorise les salariés des grandes entreprises et en particulier les futurs entrepreneurs caennais car géographiquement situés dans une zone où la présence de grandes entreprises est forte.

La sensibilisation des élèves et étudiants est hétérogène dans la mesure où chaque établissement est autonome en la matière. Tous les chefs d'établissements ne donnent pas la même priorité à la création d'entreprises et à la sensibilisation ; tous les élèves et étudiants ne sont donc pas sur un pied d'égalité dans ce domaine. Dans l'absolu, la sensibilisation en la matière n'est pas une pratique très développée.

De la même manière, certaines zones sont défavorisées puisqu'elles ne possèdent pas d'organismes favorisant l'implantation des entreprises et souffrent donc d'une forme d'isolement. Par exemple, comme précisé précédemment, il n'existe pas de pépinières sur les zones de Coutances et Vire.

- Le développement progressif des réseaux

Il convient de noter que certains organismes du département du Calvados se sont regroupés en réseau. C'est le cas du réseau « **Calvados, Terre d'entreprise** ». Créé en 2000, son objectif est de regrouper les professionnels de la création d'entreprises du département afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les dispositifs existants aux yeux des porteurs de projet. C'est un « réseau unique à guichets multiples » au service de l'entrepreneur. Quelle que soit la porte d'entrée qu'il emprunte, le porteur de projet sera efficacement orienté.

« Calvados, Terre d'entreprise » prend en charge tous les aspects de la création d'entreprises et intervient à tous les moments de la création puisqu'il soutient le porteur de projet en termes d'information, d'accompagnement, de financement, d'implantation et de suivi post-crédation. Toutefois, il n'y a pas de concurrence entre les organismes ; chaque partenaire répond à une mission différente en adéquation avec ses compétences.

Ce réseau regroupe certains des organismes ou dispositifs cités dans les parties précédentes :

- Entreprendre en France représenté par les CCI de Caen et du Pays d'Auge ;

- la Chambre des Métiers du Calvados ;
- le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) ;
- Normandie Incubation ;
- la Couveuse régionale d'entreprises ;
- Calvados Création ;
- Normandie Initiative ;
- Calvados Stratégie ;
- la pépinière Émergence.

Ainsi, certains organismes de la création d'entreprises sont absents comme l'Agence pour le droit à l'initiative économique (ADIE) (voir annexe 1), les boutiques de gestion, les pépinières du département autres qu'Émergence. En ce qui concerne le dispositif EGEE, ce dernier est présent dans le réseau au travers d'"Entreprendre En France" sous l'égide des CCI.

Afin de faire sa promotion, le réseau « Calvados, Terre d'entreprise » participe au salon de la création et de la reprise organisé par la CCI de Caen et au salon des entrepreneurs de Paris.

Il faut noter que ce réseau n'est pas doté d'un numéro de téléphone unique à la différence de ce qui existe dans quelques autres départements.

Les partenaires se réunissent environ une fois par mois afin de mieux orienter le porteur de projet vers l'organisme le plus approprié à son projet et à ses besoins.

Ainsi, seul le Calvados dispose d'un réseau au service de la création d'entreprises. Même si les organismes des deux autres départements bas-normands travaillent en coopération, le développement de réseaux à l'image de ce qui se pratique dans la Calvados pourrait permettre un meilleur accompagnement des projets et donc une amélioration de la création d'entreprises et de la pérennité des entreprises nouvellement créées. Il serait donc intéressant d'étudier une mise en réseau des acteurs dans les autres départements bas-normands, ce qui pourrait permettre un développement plus homogène de la région Basse-Normandie.

Il faut préciser qu'à la date de rédaction de ce document (4^{ème} trimestre 2005), les départements de l'Orne et de la Manche amorcent la mise en place de réseaux dans le domaine de la création d'entreprises.

Enfin, deux observations doivent être faites. D'une part, l'échelon départemental semble être le mieux approprié à la constitution efficace d'un réseau d'incitation et d'aide à la création d'entreprises car répondant le mieux à l'exigence de proximité qui vaut tant pour les acteurs du développement économique que pour les porteurs de projets.

D'autre part, la Région peut favoriser, au travers d'une politique appropriée, le développement d'une telle organisation dans chacun des départements

QUATRIÈME PARTIE

LES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE AILLEURS EN FRANCE

Cette partie est le résultat d'une recherche (non exhaustive) d'initiatives mises en œuvre ailleurs en France dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises. Cette partie n'a pas pour unique objet de renforcer l'offre de dispositifs déjà abondante en Basse-Normandie mais de mettre en évidence certaines procédures qui présentent un intérêt de par leur concept novateur (ou du moins différent) par rapport à ce qui existe en Basse-Normandie. Les organismes œuvrant en faveur de la création d'entreprises et de l'accompagnement en Basse-Normandie pourraient intégrer ces dispositifs à leur panoplie et à leur offre de services aux candidats créateurs d'entreprises.

Au plan formel, les initiatives retenues à l'issue d'une large investigation ont été classées selon le degré de collaboration entre organismes d'accompagnement (des initiatives présentant le plus haut degré de collaboration aux initiatives ciblées). Par ailleurs, les initiatives destinées aux élèves et étudiants sont traitées à part car spécifiques.

I - L'INITIATIVE LA PLUS ABOUTIE : LA MISE EN RÉSEAU DANS LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

La Basse-Normandie connaît un foisonnement d'initiatives mais il existe un problème de coordination. C'est pour résoudre ce même problème, et parce que le Nord Pas-de-Calais se caractérisait par un nombre important d'intervenants mais par un taux de création d'entreprises faible (en 1999), que les pouvoirs publics se sont mobilisés. Ainsi, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, l'État, les Conseils généraux, la Caisse des dépôts et consignations ont décidé de coordonner leurs interventions⁷² au sein du « programme régional de création et transmission d'entreprises » (PRTCE) lancé en 2001.

Ce programme repose sur quatre axes d'intervention :

- sensibiliser à l'esprit d'initiative et à la création d'entreprises par la mise en place de larges campagnes de communication et de sensibilisation ;
- rendre plus lisible et accessible le réseau d'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises en favorisant la complémentarité des organismes ;
- développer et diversifier les outils de financement ;

⁷² En partenariat avec l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)

- animer et coordonner l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises de la région en créant des outils et supports de communication communs à tout le réseau.

Dans ce cadre, ce programme propose un ensemble de dispositifs destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises : un numéro de téléphone (0811 00 59 62) et un portail internet uniques (www.jecree.com) et un regroupement des acteurs avec des outils et des supports de communication communs à toutes les structures du réseau (dossier du créateur, dossier de suivi du jeune chef d'entreprise...). Plus précisément, le dossier de suivi du jeune créateur comporte une fiche administrative (qui décrit le créateur et son entreprise, récapitule les aides sollicitées et définit la structure chargée du suivi), une fiche de rapport de visite (qui donne les thèmes traités le jour de la visite, les actions à entreprendre...), un tableau de bord et une convention de suivi signée par la structure chargée du suivi et le bénéficiaire.

De plus, des campagnes de communication globales sont développées afin de sensibiliser et motiver les créateurs potentiels. Deux campagnes ont déjà été lancées en 2003 et 2004.

Ainsi, le créateur qui passe par ce réseau peut bénéficier d'une heure d'accueil permettant un pré diagnostic, de quatre à huit heures d'accompagnement pour le montage du projet, de formations, d'un financement, de 15 à 25 heures de suivi post-crédation et également de la participation à des forums.

En deux ans, ce programme a engendré 11 500 appels au numéro unique et plus de 1 700 connexions par jour au portail internet. De plus, le nombre de créations pures en 2004 a augmenté de +16,7 % par rapport à 2003 (contre +12,7 % pour la France). Enfin, le résultat le plus manifeste est que ce programme a permis l'accompagnement de 4 créateurs sur 10 en 2004 contre 2 sur 10 en 2001⁷³.

II - DES INITIATIVES DE MOINDRE AMPLEUR MAIS AVEC DES OPÉRATIONS COORDONNÉES

Ces initiatives regroupent un grand nombre d'acteurs autour d'un projet commun, moins abouti que le PRTCE et qui prend en charge un aspect de l'accompagnement (l'information, la communication, la détection...).

A - DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION COORDONNÉS

Le numéro de téléphone unique est un dispositif également développé dans les départements de la Somme (0800.20.3500) et des Hauts-de-Seine par le Conseil général : « Allô Création » (0810.792.792).

⁷³ La gazette des communes, 9 mai 2005

De surcroît, le **département de la Somme** propose un portail internet⁷⁴ « J'entreprends en Somme » qui recense tous les organismes susceptibles d'intervenir dans la création d'entreprises et oriente les porteurs de projet selon leurs besoins (première démarche, conseil et accompagnement, financement et immobilier). Par ailleurs, « J'entreprends en Somme » a des conseillers qui reçoivent les créateurs d'entreprises.

Dans les Hauts-de-Seine⁷⁵, un guide « Créer son entreprise, le parcours de la réussite » est édité tous les ans à 15 000 exemplaires depuis sept ans. Ce document est très complet mais une étude a permis de constater le désarroi des créateurs face à la multitude d'organismes et au manque de personnalisation de cette initiative. Ainsi, le Conseil général a souhaité mettre en place un outil d'information personnalisé à destination des créateurs d'entreprises. Cet outil est le numéro de téléphone dénommé « Allô création », créé en mai 2004. Ce numéro doit permettre d'orienter les créateurs vers l'organisme qui correspond le mieux à leurs besoins et de les informer. Après son appel, le porteur de projet reçoit les informations recueillies par mail, fax ou courrier et il est recontacté un mois après ce premier appel. Deux à trois personnes sont disponibles pour répondre aux 15 à 20 appels quotidiens.

« Allô création » est entièrement piloté, animé et financé par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Cependant, une consultation des 150 organismes apparaissant dans la base de données a été nécessaire afin que ces derniers donnent leur accord pour faire partie de cette base et pour qu'ils remplissent une fiche indiquant leur offre de services, le nom du contact... Par ailleurs, les organismes sont tenus informés de l'évolution du numéro et des personnes redirigées vers leurs services.

De plus, le Conseil général a pour ambition de créer, au sein du site www.hauts-de-seine.net, une fenêtre « création d'entreprises » où sera intégré un volet « Allô création répond à vos questions ». Ce volet sera un outil complémentaire au numéro de téléphone unique et au guide papier puisque les créateurs utilisent de plus en plus internet pour recueillir des informations. En outre, une campagne de communication devrait être lancée à court terme afin de faire connaître le dispositif « Allô création ».

Après un an d'activité, plus de 3 200 appels avaient été reçus. Plus de 50 % des personnes appelant « Allô création » sont des demandeurs d'emploi. Les questions des créateurs touchent majoritairement (73 %) des préoccupations générales de base, c'est-à-dire que le business plan n'a généralement pas été mis en œuvre.

B - LA MAISON DE LA CRÉATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES À ANGERS

À défaut d'avoir un portail internet unique, quelques territoires ont développé un guichet commun regroupant de nombreux partenaires locaux.

⁷⁴ <http://www.jentreprendsensomme.fr>

⁷⁵ Pour en savoir plus : www.hauts-de-seine.net/economie

Parmi eux, il faut citer la maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE) à Angers réunit la quasi-totalité des acteurs⁷⁶ qui accompagnent les porteurs de projet au sein d'un même guichet. Chacun agit en fonction de ses compétences pour mener à bien le projet de création de l'entreprise. Toutefois, certains organismes comme la Chambre des Métiers n'ont pas intégré le réseau. Cela dit, créée en septembre 2004, la MTCE n'a pas encore achevé son développement et toute intégration au réseau est encore possible.

La mission principale de cette structure est l'information et l'orientation des porteurs de projet vers l'organisme le plus adapté à leurs besoins. En conséquence, la MTCE propose un guichet commun qui n'offre pas de mission propre d'accompagnement mais qui constitue un premier interlocuteur capable d'orienter à bon escient ; d'autant plus que la proximité des bureaux permet aux organismes de se rencontrer et donc de mieux se connaître.

La MTCE met à disposition des porteurs de projet un centre d'information et de documentation, des réunions d'informations hebdomadaires et des conférences pour apporter des réponses dans des domaines précis de la création. Toutes ces prestations sont gratuites.

Par ailleurs, certains des organismes partenaires mettent à disposition des conseillers au sein de la MTCE. En effet, deux conseillers de l'Espace Entreprendre de la CCI d'Angers, trois conseillers de l'ADIE et deux conseillers Fondes (France Active) sont disponibles en permanence au sein de la MTCE, auxquels s'ajoutent deux personnes pour le centre de documentation.

Plus précisément, les réunions d'information hebdomadaires durent trois heures. L'objectif est de répondre aux préoccupations immédiates des créateurs et de les informer sur les règlements afférents à la création d'entreprises. Les points abordés touchent à l'importance de l'étude de marché, l'utilité et la finalité de l'étude financière, les formalités et obligations... Ces réunions sont animées alternativement par l'espace entreprendre de la CCI et la Boutique de gestion. Cependant, les mêmes supports et la même méthodologie sont utilisés afin de fournir, dans la mesure du possible, des informations similaires à tous les porteurs de projet, quel que soit l'organisme animateur.

Des conférences sont également organisées afin d'apporter des informations plus précises sur certains domaines de la création. Au deuxième trimestre 2005, elles avaient par exemple pour thèmes « Financer son projet de création d'entreprises » ou encore « ZFU-ZRU⁷⁷, quels dispositifs, quelles aides ? ». Ces conférences accueillent entre 20 et 30 participants à chaque réunion.

⁷⁶ Les partenaires de la Maison de la création et de la transmission sont : l'Agence nationale pour l'emploi, Angers agglomération développement, Angers technopole, l'Association des créateurs et repreneurs d'entreprises de l'Anjou, l'Association pour le droit à l'initiative économique, la boutique de gestion Anjou, le comité angevin des banques, le comité d'expansion économique Maine-et-Loire, la chambre des notaires de Maine-et-Loire, le club des cédants repreneurs d'affaires, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la direction générale des impôts, EGEE, l'espace entreprendre et l'info centre de la CCI d'Angers, l'Association Fondes, l'Ordre des avocats du barreau d'Angers, l'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire et l'URSSAF.

⁷⁷ ZFU : Zone franche urbaine

ZRU : Zone de redynamisation urbaine

Par ailleurs, la MTCE propose des prestations plus ciblées. Ainsi, l'URSSAF propose une réunion d'information animée par un de ses conseillers tous les mois. Le but est de présenter l'essentiel de l'activité de cet organisme. Le fonctionnement et les offres de services de l'URSSAF, la couverture de l'entrepreneur, le mode de calcul et le recouvrement des cotisations et les exonérations sociales sont les différents thèmes abordés. De plus, les experts partenaires ont mis en place des permanences afin de recevoir les créateurs et repreneurs d'entreprises. Ainsi, les experts-comptables et les avocats proposent une permanence gratuite une demi-journée par semaine. Les notaires, la direction des services fiscaux sont présents une journée par mois. Enfin, le club de cédants et repreneurs d'affaires accompagne des candidats à la reprise une fois par semaine et l'association des créateurs et repreneurs d'entreprises d'Anjou conseille les créateurs et repreneurs un après-midi par mois.

Il faut noter que la MTCE est sur le point d'ouvrir un portail internet : www.maisoncreationtransmission.fr.

La Maison de la création et de la transmission est financée par l'Europe par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional (FEDER), par la préfecture du Maine-et-Loire, par le Conseil général du Maine-et-Loire, par Angers agglomération et par la chambre de commerce et d'industrie d'Angers.

Depuis sa création en septembre 2004 et jusqu'à fin avril 2005 (soit en huit mois), la maison de la création et de la transmission d'entreprises a reçu 5 700 visites (quelque soit le motif : visite au centre de documentation, participation à une réunion, rendez-vous personnalisé...) dont 1 217 personnes ont rempli une « fiche-contact ». Par ailleurs, 1 008 personnes ont déjà assisté aux réunions d'information hebdomadaires et 564 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel.

C - L'OPÉRATION « PLACE AUX JEUNES » EN AVEYRON⁷⁸

Ce dispositif labellisé prend la forme d'un appel à candidature afin d'attirer des jeunes (entre 20 et 40 ans) diplômés et motivés pour créer ou reprendre une activité dans des secteurs d'activités variés (commerce, services, industrie, artisanat...). Cette initiative s'inspire d'une expérience menée avec succès au Québec depuis une quinzaine d'années et depuis six ans sur une dizaine de territoires du Massif Central.

Les cantons d'Aubin, Capdenac, Decazeville et Montbazens (bassin de vie d'Aveyron sur Lot comptant 30 000 habitants) organisent pour la deuxième fois cette opération en 2005. L'ensemble des acteurs du territoire⁷⁹, avec l'appui de l'État, sont mobilisés mais le projet est plus particulièrement porté et piloté par la PFIL.

⁷⁸ <http://www.placeauxjeunes12.fr.st/>

⁷⁹ Les partenaires de cette opération sont : Ouest Douze Initiatives, les communautés de communes du Bassin (Decazeville-Aubin) et de la Vallée du Lot, la mairie de Capdenac-Gare et celle de Montbazens, le SIVOM Capdenac, le Crédit Agricole, la SORID, l'ADIMAC, Mecanic Valley, le Centre de Ressources Partagées, le Groupe Charbonnages de France, Aveyron Expansion, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de Métiers de l'Aveyron, la Chambre d'agriculture, Place aux Jeunes France, Place aux Jeunes Québec, Netscopy (Agence Internet spécialisée dans l'accessibilité), Jeunes Aveyronnais de Paris, le Club des industriels, le syndicat d'initiative de Firmi, les Lycées de Decazeville et d'Aubin, les commerçants, les associations culturelles et sportives, les offices de tourisme de Cransac-Les-Thermes, de Decazeville, du Pays Capdenacois, de Capdenac-Le-Haut et du Plateau de Montbazens et le syndicat d'initiative d'Aubin.

Les douze meilleurs projets sont sélectionnés et leurs porteurs seront accueillis lors de trois week-ends thématiques (à l'automne 2005) afin de préparer leurs projets :

- découvrir la région et ses différents visages grâce à l'intervention de scientifiques, historiens, géographes ;
- développer localement des réseaux de connaissance et d'appui et se constituer un carnet d'adresses avec la rencontre d'entrepreneurs et d'acteurs impliqués dans la vie locale (élus, administratifs, responsables de secteurs associatifs,...) ;
- imaginer et préparer son avenir dans la région, affiner un projet de vie de qualité.

Ces week-ends sont suivis d'un accompagnement individuel de la part des acteurs économiques du territoire. Par ailleurs, les démarches pour trouver un logement ou un emploi pour le conjoint sont facilitées par la mobilisation des partenaires.

La première édition a attiré des franciliens (pour une moitié) mais également des jeunes qui étaient partis du territoire et qui souhaitaient y revenir (pour l'autre moitié). Sept projets (pour dix personnes) ont été soutenus. Cependant, certains projets ont été abandonnés avant la fin des week-ends thématiques. Aujourd'hui⁸⁰, deux projets se sont concrétisés et un projet se fera vraisemblablement dans les douze mois prochains. La plupart des personnes avaient entre 26 et 36 ans.

D - UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE ACCOMPAGNÉE PAR LA DÉLOCALISATION D'UN BUREAU À PARIS⁸¹ - ACTION MISE EN ŒUVRE EN LOT-ET-GARONNE

Ce dispositif n'est pas à proprement parler un dispositif favorisant la création d'entreprises puisqu'il peut concerner des délocalisations. Toutefois, cette initiative est intéressante dans la mesure où elle peut permettre de favoriser la création d'entreprises sur le territoire.

L'opération, "Entreprendre en Lot et Garonne ", a été initiée voici plus d'un an par le Conseil général en partenariat avec de nombreux organismes⁸², avec pour objectif d'accompagner des projets, du début à la fin, pendant les mois nécessaires à leur mûrissement.

Basée sur une campagne publicitaire « coup de poing » en Île-de-France, la campagne était intitulée « vous avez quinze jours pour quitter Paris ». De plus, une plate-forme téléphonique et un site internet ont été créés à cette occasion.

En outre, un chargé de mission, accompagné d'un chef d'entreprise bénévole, ont été délocalisés à Paris à la Maison de l'Aquitaine, pendant la durée de la campagne afin de recevoir les personnes intéressées par ce dispositif. Les porteurs

⁸⁰ Au 1^{er} juin 2005

⁸¹ <http://www.cg47.fr/entreprendre/>

<http://www.entreprendre-lot-et-garonne.com/>

⁸² Les partenaires de cette opération sont l'Europe, la DATAR, la caisse des dépôts et consignations, la CCI du Lot-et-Garonne, la Chambre des Métiers du Lot-et-Garonne et le Conseil régional d'Aquitaine.

de projet avaient ainsi la possibilité de se faire accompagner sur place pour les démarches administratives, l'accès aux banques, le logement de la famille, l'emploi du conjoint...Ce qui répond à une certaine forme d'accompagnement.

Une personne était également à la disposition des porteurs de projet à « Lot-et-Garonne Entreprises » à Agen.

Avec 5 000 contacts, 1 099 dossiers constitués, 70 entreprises reprises ou créées⁸³ et 48 familles installées en Lot-et-Garonne, la campagne a été un succès et a donc été prolongée six mois. 72 % des personnes intéressées le sont par une reprise.

III - DES INITIATIVES CIBLÉES

Contrairement aux initiatives décrites précédemment, celles présentées dans ce paragraphe sont mises en place de manière individuelle par les organismes, même s'ils sont organisés en réseau.

A - LA COUVEUSE D'ENTREPRISES À L'ESSAI

La couveuse d'entreprises à l'essai permet de tester son projet en grandeur réelle dans un cadre sécurisé et d'apprendre le métier de chef d'entreprise. Elle s'adresse aux porteurs de projet qui ont finalisé leur projet et qui souhaitent le valider concrètement avant de se lancer. La couveuse à l'essai permet de valider les capacités et les motivations de l'entrepreneur et de créer tout en formant au métier d'entrepreneur. Ainsi, la décision de créer ou non est prise en toute connaissance de cause en fonction d'éléments économiques et tangibles.

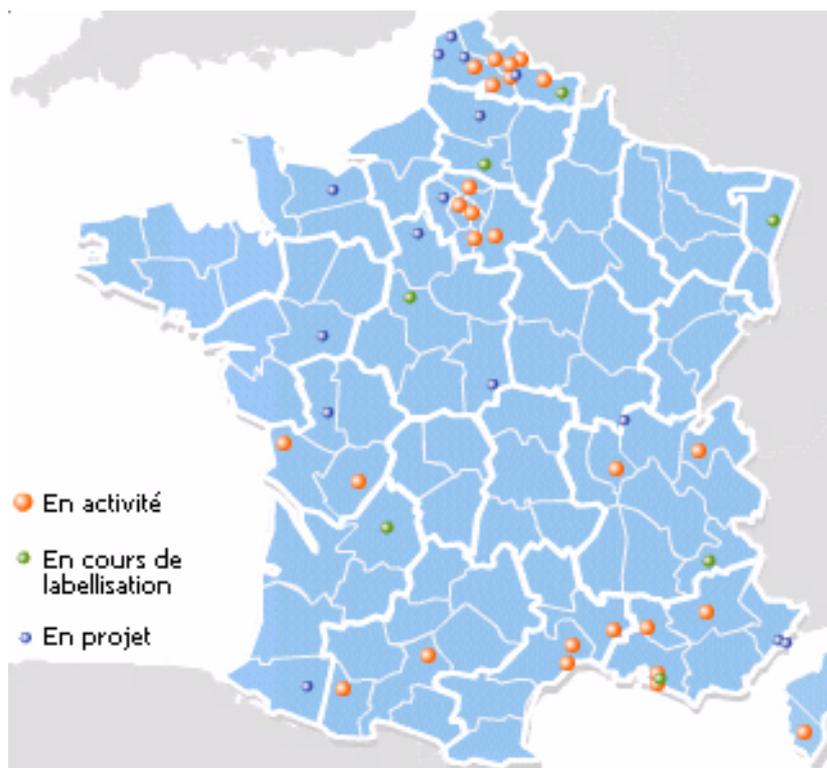
En effet, le créateur d'entreprise signe le contrat d'appui au projet d'entreprise qui lui permet de bénéficier d'un cadre juridique de transition autorisant une mise en situation réelle de son activité économique tout en étant protégé. L'entreprise, lors de son séjour en couveuse, n'est pas réellement créée ; la couveuse assure juridiquement la relation avec les tiers et assume les responsabilités juridiques liées à toute activité économique. Ainsi, les factures des entreprises à l'essai sont émises par la couveuse, qui réalise également le suivi de la comptabilité et détermine le résultat économique.

À l'entrée de la couveuse, des objectifs précis et réalistes sont fixés en termes de chiffre d'affaires et un planning d'actions est défini. À partir de cet instant, l'entrepreneur à l'essai va démarrer une production, démarcher des clients, vendre ses produits et émettre des factures. Toutefois, le « chef d'entreprise à l'essai » ne touche pas le fruit de son travail pendant son séjour mais le récupère à sa sortie déduction faite des frais.

⁸³ Les Échos, 11 mai 2005

De plus, il bénéficie d'un encadrement adapté à la préparation et au démarrage de l'activité. Ainsi, tous les mois, les entrepreneurs à l'essai bénéficient en moyenne de six heures d'appui individuel par un chargé de mission et de 15 heures d'appui collectif.

Les couveuses à l'essai ne sont pas présentes dans toutes les régions françaises et sont même concentrées dans certaines régions comme le montre la carte ci-dessous.



Source : <http://www.uniondescouveuses.com/localisation.php3>, le 29/04/2005

Ce réseau compte, en 2004, 40 lieux d'accueil pour les porteurs de projet dont 21 couveuses en activité et 19 antennes.

Ces couveuses à l'essai s'adressent à tout porteur de projet mais plus particulièrement à des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales ayant un savoir-faire technique mais des lacunes en tant que gestionnaire ou à des personnes ayant un projet novateur nécessitant une vérification de la possibilité de son intégration au marché. Les couveuses accueillent donc environ 55 % de femmes, 10 % de jeunes primo-emploi et 35 % de Rmistes.

Elles touchent tous types de projets puisque certaines sont généralistes (35 points d'accueil) et d'autres sont spécialisées dans certaines activités (1 en économie sociale et solidaire, 3 dans les domaines artistiques et culturels, 1 en entreprises d'insertion). Ainsi, 51 % des entreprises relèvent des activités de

services, 22 % de l'artisanat, 7 % du secteur du commerce et 20 % appartiennent aux autres activités (culturelles, artistiques...)

Elles accueillent entre 15 et 20 entrepreneurs à l'essai pour une durée moyenne de 6 à 12 mois avec une durée maximale de trois ans. La durée moyenne du passage en couveuse est de 11 mois. Les couveuses à l'essai sont regroupées au sein du réseau « Union des couveuses ».

Depuis la création du réseau, 2 227 entrepreneurs à l'essai ont été appuyés dont 789 en 2004. Parmi eux, 59 % ont créé une entreprise et 15 % ont retrouvé un emploi.

B - LE RÉSEAU ENTREPRENDRE

Le « Réseau Entreprendre » est une association reconnue d'utilité publique en 2003, fédérant des associations de chefs d'entreprises qui aident des créateurs à devenir pleinement chef d'entreprise, en s'appuyant sur quatre axes d'intervention :

- évaluation / validation des projets de création ;
- octroi de prêts d'honneur, sans intérêt, ni garantie ;
- intégration dans les réseaux économiques ;
- accompagnement pendant deux ans.

Plus précisément, cet accompagnement se caractérise par :

- un accompagnement personnalisé par un chef d'entreprise, deux heures par mois, pendant au moins deux ans ;
- un accompagnement collectif mensuel en clubs de créateurs, permettant de rompre l'isolement.

Le « Réseau Entreprendre » a pour cœur de cible les petits projets à potentiel.

Ce réseau n'est pas également implanté sur le territoire français. Ainsi, il est absent des régions suivantes : Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Corse. De plus, il est plus ou moins bien implanté selon les régions. Ainsi, on compte sept bureaux en Rhône-Alpes, quatre en Nord-Pas-de-Calais et en Ile de France, trois en Haute-Normandie, en PACA et en Aquitaine, deux en Midi-Pyrénées et un dans les autres régions de France métropolitaine non citées précédemment.

Depuis 1986, près de 30 millions d'euros ont été engagés sous forme de prêts d'honneur et plus de 65 000 heures de conseil ont été apportées par les 2 500 chefs d'entreprises engagés au sein de l'association. De plus, le taux de pérennité des entreprises aidées est largement supérieur à la moyenne nationale : 86 % à 3 ans (contre 58 %) et 74 % à 5 ans (contre 48 %). En 2003, ce réseau a accompagné 237 créateurs.

Toutefois, il convient de noter que la présence de ce réseau en Basse-Normandie n'est pas indispensable dans la mesure où il propose des services similaires à d'autres dispositifs existants en région (les CCI proposent, avec le

concours des PFIL pour le financement, relativement les mêmes services. Or, elles couvrent tout le territoire régional).

C - LE CONCOURS TALENTS ORGANISÉ PAR LES BOUTIQUES DE GESTION

Pour mémoire, on peut citer le concours Talents, organisé par le réseau des Boutiques de gestion, qui n'est pas un concours d'aide à la création d'entreprises mais qui récompense les créateurs *a posteriori* et qui peut donc jouer un rôle de sensibilisation. Ce concours régional et national est organisé pour accompagner la création d'activités et d'emplois pérennes.

Il convient de noter que la Basse-Normandie est une des rares régions françaises (avec la Réunion) où ce concours ne possède pas de déclinaison régionale et n'est donc accessible qu'au niveau national. Il paraît donc peu probable que l'information relative à ce concours soit aussi abordable en Basse-Normandie que dans les autres régions françaises. Cet état de fait est dû à un manque de temps et de moyens.

Un certain nombre de critères doivent être remplis avant de s'inscrire à ce concours. Tout d'abord, il est accessible aux personnes ayant créé une entreprise dans les 15 à 27 mois précédant l'inscription, selon les catégories. De plus, pour participer le créateur doit avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprises dispensé par un organisme de conseil qui aurait validé cinq étapes (adéquation personne/projet, étude de marché, étude de moyens, étude financière, étude juridique).

Le concours Talents présente six catégories de prix dont quatre catégories sectorielles d'activité, deux catégories territoriales et le prix spécial Talents Développement. En ce qui concerne les catégories sectorielles, il existe les prix suivants : Talents de l'innovation technique et technologique, Talents de l'artisanat et commerce, Talents de l'économie sociale et Talents des services. Les deux catégories territoriales sont : Talents des dynamiques rurales, Talents franco-québécois.

Il est possible de s'inscrire dans plusieurs catégories dans la mesure où une catégorie sectorielle peut être associée à une catégorie territoriale.

Il existe deux types de concours : le concours national et les concours régionaux. Ainsi, si les prix nationaux varient de 4 000 à 8 000 €, les prix régionaux sont différents selon les régions.

IV - DES ACTIONS EN DIRECTION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

La sensibilisation est le premier pas vers la création d'entreprises. Hors, comme cela a été noté dans la troisième partie de ce rapport, les initiatives en la matière sont peu nombreuses en Basse-Normandie. Voici donc quelques exemples de dispositifs mis en place ailleurs en France afin de sensibiliser les élèves et étudiants, ainsi que le corps professoral, à la création d'entreprises.

A - DES INITIATIVES EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Il est nécessaire de sensibiliser les étudiants de l'enseignement technique (BTS, CAP/BEP...) mais aussi de l'enseignement secondaire général afin de les familiariser à la notion d'entrepreneuriat et à la création d'entreprises le plus tôt possible.

1°/ CONCOURS DE CRÉATION D'ENTREPRISES VIRTUELLES DESTINÉS AUX ÉLÈVES

Ces dispositifs permettent de favoriser la sensibilisation à la création d'entreprises auprès des jeunes. Plusieurs initiatives de ce type ont été mises en place en France. Deux de ces concours sont présentés ici.

Créé en 1992, le **concours « Jeunes, créez en Auvergne »** propose aux jeunes de s'initier à la création d'entreprises. Ce concours est organisé par la Mission régionale pour la création d'entreprises avec la participation du rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, de partenaires financiers (EDF, Caisse d'épargne d'Auvergne, France Télécom), du club des entrepreneurs et du Conseil régional des jeunes d'Auvergne. Il est destiné aux élèves de troisième ou de seconde ou encore aux apprentis de niveau V (CAP/BEP) d'un centre de formation professionnelle de l'académie de Clermont-Ferrand.

Ce concours consiste en un travail de groupe assisté par un enseignant et accompagné par un parrain. Une fois inscrit, le groupe a toute l'année scolaire pour créer une entreprise fictive, mais réaliste, en tenant compte de l'économie régionale. Un dossier doit être constitué et contenir des informations sur les produits, le marché, le plan de financement, la structure juridique, les moyens humains et matériels... Pour mener à bien ce projet, la Mission régionale pour la création d'entreprises fournit aux participants divers supports (dossiers types, supports pédagogiques de l'Agence pour la création d'entreprises), des formations (formation gratuite de deux jours pour les enseignants sur la « méthodologie de la création d'entreprises ») et propose un parrainage des groupes d'élèves par le club des entrepreneurs d'Auvergne, les associations EGEE ou Relais Malakoff.

Un jury, composé de représentants de la mission régionale pour la création d'entreprises, du rectorat, du Club des Entrepreneurs d'Auvergne, du Conseil régional des jeunes, des partenaires financiers ainsi que d'un professeur d'une classe précédemment lauréate, délibère en deux sessions. Lors de la première session, les dossiers sont examinés et dix au maximum sont sélectionnés. Ils feront l'objet d'une soutenance qui a lieu sur scène, devant les autres groupes sélectionnés, les parrains et les enseignants participants. Lors de la seconde session, chaque groupe est auditionné et le palmarès établi.

De la même manière, grâce au Conseil général et avec le soutien de l'éducation nationale, les élèves de l'enseignement professionnel et technique du Val d'Oise peuvent participer, depuis quatre ans, au **concours « Imagine ton entreprise »** qui leur permet de créer une entreprise virtuelle dans le cadre de leur scolarité. Les candidats doivent concevoir le projet d'une création d'entreprise et de ses six premiers mois d'activité. L'entreprise sera matérialisée par des contacts réels

et un certain nombre de documents mais elle ne sera pas juridiquement créée. Les candidats suivent trois étapes dans l'élaboration du projet :

- une première étape qui permet aux élèves de mettre en œuvre le projet ;
- la deuxième étape va jusqu'à la rédaction du formulaire d'immatriculation pour l'inscription au registre du commerce ou des métiers ;
- la dernière étape est une simulation des six premiers mois d'activité de l'entreprise.

Une mallette du créateur, qui contient de nombreux supports, est distribuée aux élèves. Celle-ci contient également un guide des professeurs destiné aux professeurs qui suivent les étudiants.

Ce concours est ouvert aux classes ou « groupes-projets » composés de 12 à 30 élèves préparant un CAP, un BEP, un brevet professionnel (BP), un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur (BTS) dans le département du Val d'Oise. Il existe donc trois catégories : CAP/BEP, BP/BAC pro et BTS. Trois lauréats sont choisis dans chaque catégorie.

En moyenne, une quarantaine de déclarations de candidature sont déposées et entre 12 et 18 dossiers subsistent jusqu'à la fin.

2°/ MALLETTE PÉDAGOGIQUE DE SENSIBILISATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISES À DESTINATION DES ENSEIGNANTS

L'Agence régionale de développement Nord Pas-de-Calais a élaboré, avec la participation du groupe Vauban, de l'IUFM de Villeneuve d'Ascq, du rectorat de Lille et de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, une mallette pédagogique de sensibilisation à la création d'entreprises à destination des enseignants.

Cet outil associe deux aspects :

- Une mallette qui contient différents supports permettant une initiation à la création :
 - un classeur qui comprend entre autres des fiches techniques, un lexique où sont explicités les termes techniques utilisés dans le cadre de la création d'entreprises, un répertoire régionalisé du réseau des partenaires de la création d'entreprises... ;
 - des transparents et un CD-ROM pouvant servir pour une restitution éventuelle auprès d'élèves ;
 - une cassette vidéo reprenant divers témoignages de créateurs d'entreprises.
- Une formation de quatre jours durant laquelle tous les thèmes de la création d'entreprises sont abordés : le business plan, l'étude de marché, les démarches administratives, la protection de l'idée... Cette formation apporte des informations d'ordre général, mais également des informations régionalisées (notamment en ce qui concerne les recherches de financement, les opérateurs d'aide à la création d'entreprises, les aides diverses...). De plus, un jeu de rôle est organisé où chacun joue un rôle dans une entreprise virtuelle. La formation est effectuée

par un cabinet extérieur qui a la propriété intellectuelle de la mallette en dehors de la région Nord-Pas-de-Calais.

À l'origine, cet outil a été conçu à la demande des enseignants ayant participé à l'opération des « mini-entreprises », opération permettant à des élèves de terminale ou de BTS de mettre en place une mini-entreprise fictive. Désormais, tous les enseignants ainsi que les conseillers des centres d'information et d'orientation ou des structures d'accompagnement à la création (CCI, Chambres de Métiers, boutiques de gestion...) peuvent y participer.

Aujourd'hui, l'Agence régionale de développement n'existe plus en tant que telle et a été absorbée par le Conseil régional qui finance désormais cette formation dans le cadre du PRTCE.

Entre fin 2001 (date de sa création) et 2003, 15 modules ont été organisés. Ils ont accueilli une centaine d'enseignants volontaires et 27 techniciens de structures d'accompagnement. En 2004 et 2005, huit modules ont été organisés et ont reçu une cinquantaine de personnes.

B - DES ACTIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La propension à créer ne croit pas avec le niveau de formation. Ce constat paraît regrettable car, théoriquement, les diplômés de l'enseignement supérieur ont le bagage le plus abouti pour faire face à la création d'une entreprise. Il semblerait judicieux de valoriser le savoir qu'ils viennent d'acquérir, en les familiarisant, entre autres, avec le concept de création d'entreprises.

1°/ LES MAISONS DE L'ENTREPRENEURIAT

Les maisons de l'entrepreneuriat concernent les établissements d'enseignement supérieur d'un même site ou d'une même région. Le comité de sélection des projets "Maisons de l'entrepreneuriat", composé d'acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du secteur industriel, a sélectionné six régions (Auvergne, Limousin, Nord Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur) sur les 19 projets recevables. Il faut noter que l'Université de Caen Basse-Normandie n'a pas répondu à cet appel à projets.

Ces maisons de l'entrepreneuriat ont pour missions :

- d'ouvrir les universités aux entreprises et de renforcer les liens qui les unissent,
- d'afficher une politique volontariste en faveur de l'entrepreneuriat,
- de répertorier et mettre en place des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs,
- de mettre en commun leurs expériences et leurs ressources dans le domaine de l'entrepreneuriat,
- d'assurer leur promotion vis-à-vis des étudiants et enseignants chercheurs mais aussi à l'égard de leur environnement socio-économique.

Pour mener à bien ces missions, les maisons de l'entrepreneuriat mettent donc en place des dispositifs de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat.

Deux maisons de l'entrepreneuriat sont ici décrites : celle de Grenoble, pionnière en la matière et celle de Nantes qui propose de nombreuses initiatives.

1.1 - La maison de l'Entrepreneuriat de Grenoble

Créée en 2002, la maison de l'entrepreneuriat de Grenoble est pionnière et a servi de support pour la création des autres maisons.

Elle rassemble les quatre universités (Joseph Fourier, Pierre Mendès France, Stendhal, Institut national polytechnique Grenoble) et Grenoble École de Management. De la même manière que celle de Nantes, la maison de l'entrepreneuriat de Grenoble a pour objectif de promouvoir l'esprit d'entreprendre. Cependant, les initiatives mises en place sont différentes.

L'objectif de cette structure est de sensibiliser les étudiants et doctorants à l'entrepreneuriat. Pour cela, diverses actions ont été mises en place. En master, un **jeu de simulation de reprise d'entreprises** est organisé afin de montrer aux étudiants les enjeux de la reprise d'entreprises. Ce jeu se déroule sur deux journées et se décompose en deux parties. Tiré d'une expérience réelle, les élèves effectuent le diagnostic stratégique, organisationnel et financier la première journée et le deuxième jour est consacré au plan d'affaires.

De plus, pour les étudiants grenoblois qui souhaitent démarrer une activité, il est possible de **rencontrer un conseiller** et de se faire accompagner « de l'idée au projet ».

En outre, des **conférences** ouvertes à tous (étudiants, doctorants, cadres, enseignants...) sont organisées pour permettre de découvrir ou approfondir les enjeux et les étapes de la création d'entreprises. La participation à ces conférences ne nécessite pas d'inscription préalable. Cette année, les conférences ont eu pour thème : l'innovation et l'entrepreneuriat, entreprendre dans les métiers du sport, reprise et transmission d'entreprises...

Des **modules de sensibilisation** ont été mis en place pour les étudiants de licence et master et pour les doctorants. Il existe trois modules différents : « l'entrepreneuriat de A à Z » pour comprendre les fondamentaux de la création d'entreprises ou d'activités (destiné à tous), « la gestion de projets pour un tiers » qui permet d'effectuer une mission réelle pour un partenaire extérieur (destiné aux étudiants de licence et 1^e et 2^e années d'ingénieur) et un module de « construction de plan d'affaires pour une activité fictive ou réelle », accessible à tous. Les doctorants ont, en plus, la possibilité d'obtenir un diplôme inter-universitaire « création d'entreprises » option innovation. Pour cela, ils doivent suivre le module l'entrepreneuriat de A à Z et le module de construction de plan d'affaires.

Il existe également le **trophée de l'entrepreneuriat**. Organisé depuis trois ans, ce trophée est un concours inter-universitaire (regroupant les quatre universités de Grenoble et Valence) de création d'activités fictives. Les projets sont réalisés dans le cadre du module « construire le plan d'affaires de sa création d'entreprises » décrit

plus haut. Le concours se déroule en deux étapes. La première consiste en une présentation du plan d'affaires (présentation du projet, étude de marché, compétences nécessaires, financement du projet...) devant un jury d'enseignants. Un seul projet est alors retenu. Puis, les projets lauréats sont présentés devant un jury de professionnels de la création d'entreprises et d'activités.

La maison de l'entrepreneuriat a participé à la création de **l'association étudiante « Initiatives et développement des étudiants entrepreneurs » (IDEE)**. Créée voici deux ans, cette association inter-universitaire a pour objectif de favoriser les relations entre les étudiants et le monde professionnel et de valoriser la création d'activités auprès des étudiants. Pour cela, des rencontres-débats sont organisées et une mise en réseau avec d'anciens étudiants devenus créateurs est facilitée. De plus, cette association est partenaire de l'association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec et organise, dans ce cadre, des échanges internationaux. Par ailleurs, ce club a l'ambition de créer un site internet, d'établir un réseau de parrainage et de réaliser un annuaire d'étudiants créateurs.

1.2 La maison de l'entrepreneuriat de l'Université de Nantes

Mise en place à la rentrée 2005 avec le soutien du Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, la Maison de l'entrepreneuriat de l'Université de Nantes rassemble dix établissements de l'enseignement supérieur (l'Université et 9 grandes écoles⁸⁴) autour d'un objectif commun de sensibilisation et d'information sur la création d'activités des étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs.

Dans ce cadre, Créativ'Nantes, centre de ressources pour le développement de l'entrepreneuriat de l'Université et animateur-coordonnateur du réseau, propose de nombreuses initiatives :

- des **tables rondes et des conférences** pour mieux comprendre la création d'entreprises (qui crée ?, pourquoi ?, comment ?...) et découvrir le parcours de créateurs issus de l'Université grâce à des témoignages. Depuis sa création (octobre 2002) et jusqu'à fin juin 2004, Créactiv' a mené 45 actions de sensibilisation à la création d'entreprises ou d'activités à la demande des équipes enseignantes ;
- une **journée « Facultés d'entreprendre : journée de la création d'entreprises »**, organisée tous les deux ans autour des thèmes de l'entrepreneuriat. La seconde édition a eu lieu en mars 2005. Le programme de cette journée est le même que celui de l'édition 2003 (conférences, ateliers, animations) avec toutefois une nouveauté : un jeu de montage de projets en équipes pluridisciplinaires « le marathon de la création ». Il induit l'assistance d'une cellule ressources composée d'experts et la mise à disposition d'outils (trame de plan d'affaires, accès aux sites internet de référence...) et la présentation du dossier devant un jury de professionnels chargé de classer les trois meilleurs projets. 48 étudiants ont participé à cette initiative en 2005 ;

⁸⁴ Audencia, École Centrale, École d'architecture, École de design, École des Mines, E.N.I.T.I.A.A, École vétérinaire, École du bois, l'ICAM

- des **rendez-vous individuels gratuits** avec un conseiller en création d'entreprises pour les étudiants porteurs de projet qui souhaitent des conseils personnalisés ou une mise en relation avec les structures d'accompagnement extérieures. Cependant, Créactiv' Nantes n'intervient pas au niveau des projets innovants et laisse Atlanpole, incubateur de l'Université, accompagner les projets dits innovants, en relation avec la recherche ;
- un **espace de travail et de documentation** pour accéder à internet (six ordinateurs sont disponibles), lire la presse spécialisée et trouver de la documentation sur les structures du réseau local de la création d'entreprises ;
- des **ateliers-formation**, organisés en partenariat avec le Conseil régional et la chambre de commerce et d'industrie, ayant pour but la sensibilisation et l'information sur la création d'activités.

Animés par des professionnels et spécialistes, il existe deux types d'ateliers : les sessions « boîtes à idées » qui prennent la forme de quatre modules de trois heures chacun pour découvrir la création d'entreprises (connaître les différentes manières d'entreprendre dans sa vie professionnelle, cerner ses capacités à entreprendre, approcher les techniques de créativité, savoir comment formaliser un projet) et les sessions « boîtes à outils » qui sont des modules opérationnels de trois heures chacun pour monter un projet personnel de création d'activités jusqu'à l'élaboration du plan d'affaires. Les modules des sessions « boîtes à outils » sont : les méthodologies et outils de conduite de projet ; l'analyse de l'environnement économique ; la démarche commerciale ; la viabilité économique par le compte de résultat prévisionnel ; le financement ; le statut juridique, les aspects fiscaux et sociaux et les démarches administratives ; la présentation du plan d'affaires. Les étudiants inscrits dans ces modules bénéficient en plus d'un accompagnement individuel pour leur permettre de mettre leurs connaissances nouvellement acquises au service de leur projet.

L'inscription à ses ateliers est gratuite mais nécessite de compléter une fiche-projet pour les sessions « boîtes à outils ». Par ailleurs, les groupes pour les sessions « boîtes à idées » sont limités à 20 personnes et à une douzaine pour les sessions « boîtes à outils ». Les ateliers "Creativ'Nantes" ont été suivis par plus de 130 étudiants de différentes filières en deux ans.

2°/ LES FORMATIONS SUPÉRIEURES D'ENTREPRENEURIAT

Ces formations supérieures, plus longues et plus poussées que les formations proposées par les chambres consulaires, permettent aux futurs créateurs, surtout étudiants de l'enseignement supérieur, de se former à l'entrepreneuriat et notamment à tous les aspects du métier de créateur d'entreprises (finances, stratégie, gestion des ressources humaines...).

2.1 - Un troisième cycle « Entreprendre, créer, reprendre »

Ce troisième cycle, équivalent à un bac+ 5, est dispensé à l'École supérieure de commerce (ESC) de Brest.

Il s'articule autour de cinq dimensions : la démarche stratégique, le management opérationnel, la maîtrise des techniques managériales, le développement personnel, la conduite d'un projet de création ou de reprise d'entreprises, l'ensemble étant tutoré par des professionnels.

Un premier module regroupe la maîtrise des connaissances et compte 360 heures de cours. Les enseignements dispensés dans ce cadre sont les suivants : management stratégique, organisation de l'entreprise, droit social, gestion des ressources humaines, gestion, systèmes d'information, qualité, nouvelles exigences du management, connaissance de soi et des autres. De plus, il existe un module « conduite de projet de création ou reprise d'entreprises ». Ce module inclut 45 heures consacrées au plan de développement et 45 heures sur le plan et les moyens de financement, les aspects administratifs et juridiques et les partenaires. Enfin, une mission en entreprise de six mois et un mémoire de recherche concluent cette formation.

À cela s'ajoute 150 heures d'activités personnelles comme un voyage d'études, la participation à des salons ou conférences, des ateliers informatiques, la visite d'entreprises...

2.2 - Un master « Création, reprise d'entreprises et entrepreneuriat » à l'Université Bordeaux IV

Le DESS Création d'Entreprise et Gestion de Projets Innovants va devenir, suite à la réforme de l'enseignement Licence-Master-Doctorat, le Master « Création, Reprise d'Entreprise et Entrepreneuriat ».

Le master se déroule sur deux années (de bac +4 à bac +5). En deuxième année, deux options sont proposées : l'une orientée vers la création et la gestion des entreprises patrimoniales et familiales (en partenariat avec l'ESC Pau), l'autre orientée vers la création d'entreprises autour de projets innovants. Le programme des enseignements est joint en annexe (annexe 2).

Cette formation est accessible aux étudiants porteurs de projets de création/reprise d'entreprises, aux candidats occupant ou envisageant d'occuper une position de formateur, de conseiller ou d'animateur au sein des organismes publics et privés d'appui à la création ou à la reprise d'entreprises ou encore aux cadres désirant essayer, créer ou reprendre une entreprise.

2.3 - Une formation d'ingénieur-créateur⁸⁵

Cette formation est dispensée par l'Institut technologique européen d'entrepreneuriat et de management (ITEEM) et a été créée à la rentrée 2003 par l'École Centrale de Lille et l'École supérieure de commerce de Lille. Elle aboutit à un diplôme d'ingénieur manager-entrepreneur (bac +5) homologué par la Commission des titres d'ingénieur et ayant pour intitulé « Ingénieur en génie industriel et entrepreneurial ». Ainsi, la capacité à entreprendre, à créer de nouvelles activités et à en assurer le développement est l'objectif de cette formation.

⁸⁵ <http://iteem.ec-lille.fr>

Ce diplôme couvre les domaines des sciences physiques pour l'ingénieur et des sciences du management. Les étudiants doivent être issus d'un bac scientifique ou de sciences et technologies industrielles (STI). Les trois premières années sont consacrées à la formation de base suivies de deux années d'approfondissement et d'ouverture à l'international (avec un stage de six mois à l'étranger). La dernière année comporte la réalisation d'un projet personnel entrepreneur.

Cette formation peut déboucher sur la création d'une entreprise que ce soit sous forme de création ex-nihilo, de reprise ou de réactivation et ce, dans tous secteurs d'activités, même si la dimension technologique innovante (relevant des produits, des procédés, de l'organisation, de la distribution ou des logistiques) est primordiale.

De plus, l'ESC possède un incubateur permettant d'accompagner les créations d'entreprises et notamment celles des étudiants-ingénieurs.

3°/ LE CHALLENGE « LES ENTREPRENEURIALES »

Le challenge « Les Entrepreneuriales » est un concours à projets simulés de créations d'entreprises et est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur à partir de bac +2, aux doctorants et enseignants-chercheurs. Porté par Ouest Entreprendre et organisé dans le cadre de la maison de l'entrepreneuriat depuis que celle-ci a été créée, ce concours est accessible aux étudiants de Loire-Atlantique et de Vendée. Plus précisément, le challenge rassemble les Écoles supérieures⁸⁶, les Universités, le réseau Entreprendre et les acteurs de la création d'entreprises (CCI de Nantes-Saint-Nazaire, DRIRE des Pays de la Loire...).

Pour l'édition 2004-2005, 21 équipes d'étudiants (sur 45 dossiers de candidature) ont bénéficié d'un programme pédagogique pendant quatre mois pour monter leur projet de création. Ce programme pédagogique inclut des outils méthodologiques (documentation technique et matériel multimédia : documentation APCE, logiciel prévisionnel et rédactionnel de plan d'affaires...), des « soirées à thèmes techniques » animés par des professionnels (la protection intellectuelle et industrielle, définir la stratégie du projet d'entreprise et le business plan...), un suivi technique mensuel et le parrainage par un chef d'entreprise, membre de Ouest Entreprendre.

Chaque équipe doit construire le plan d'affaires et présenter son projet au cours d'une soutenance orale devant un jury composé de chefs d'entreprises, de professionnels de l'entreprise et de représentants de l'enseignement supérieur.

Quatre prix ont été décernés : le Prix les Entrepreneuriales récompensant le projet excellent en tous points (1 000 €), le Prix Meilleurs parcours pour l'équipe qui a utilisé toutes les ressources proposées et qui a réussi à manager ces ressources (750 €), le Prix coup de cœur décerné à l'équipe qui a séduit le jury par le service ou le produit proposé, son professionnalisme ou sa démarche (500 €) et le Prix Dream Team pour récompenser une équipe pluridisciplinaire (500 €).

La prochaine édition sera en plus ouverte aux étudiants du Maine-et-Loire.

⁸⁶ Audencia, l'École centrale, l'ICAM, l'ENSEC, l'École polytechnique, l'École de design, l'École des mines

A N N E X E S

ANNEXE 1 :

PRINCIPALES AIDES FINANCIÈRES ACCESSIBLES AUX CRÉATEURS ET
REPRENEURS D'ENTREPRISES EN BASSE-NORMANDIE

Organisme financeur	Organisme instructeur		Description de l'aide
État	DDTEFP : Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	ACCRE : Aide aux chômeurs Créateurs et Repreneurs d'entreprises	Exonération de charges sociales pendant 12 mois à partir du début de l'activité, accessibles aux demandeurs d'emploi et aux allocataires du RMI. Exonération de 24 mois pour les micro-entrepreneurs.
	DDTEFP	EDEN : Encouragement au développement d'entreprises nouvelles :	Avance remboursable (prêts sans intérêts) de 6098 euros pour un créateur seul. Remboursable sous cinq ans. Donne droit à l'exonération ACCRE.
	DDTEFP	Chéquiers-conseil	Accessibles aux bénéficiaires de l'ACCRE et de l'EDEN. Donne droit à des chèquiers-conseil (comprenant 6 chèques d'une valeur de 45,74 euros chacun) qui permettent de bénéficier de conseils d'experts.
	DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	PAT : Prime à l'aménagement du territoire	Subvention d'équipement accordée par l'État aux entreprises réalisant, dans les régions prioritaires de l'aménagement du territoire, des programmes ayant une répercussion sur l'emploi. aux entreprises réalisant, dans les régions prioritaires.
	Préfecture	Aide au démarrage des créateurs d'entreprises en ZUS	Aide forfaitaire de 3050 euros, accessible aux personnes créant une entreprise comportant au moins cinq salariés et située dans une zone urbaine sensible (ZUS).
	OSEO-ANVAR : Agence Nationale pour la Valorisation de la recherche		Trois formes possibles : subvention (pour certaines phases amont), avance à taux zéro remboursable en cas de succès (majeure partie des interventions de l'agence), les Bons de souscription d'actions pour les entreprises à très fort potentiel de croissance, quand les perspectives de rentabilité sont encore éloignées dans le temps, en complément d'un financement privé.

Organisme financeur	Organisme instructeur		Description de l'aide
État	OSEO-BDPME : Banque de développement des PME	PCE : prêt à la création d'entreprises	Outil de financement qui prend la forme de prêt de moyen ou long terme permettant de constituer des fonds propres en accédant au crédit bancaire. Compris entre 3 000 et 8 000 €, il est obligatoirement accompagné d'un concours bancaire.
	OSEO-SOFARIS : Filiale de la BDPME	Fonds de garantie	Elle garantit les prêts accordés par les réseaux bancaires et les prises de participation des sociétés de capital-risque ou cofinance pour favoriser l'accès au crédit bancaire. La SOFARIS prend en charge jusqu'à 70 % de la garantie nécessaire à l'octroi d'un prêt.
	Préfecture	FGIF : Fonds de garantie à l'initiative des femmes	Le FGIF garantit jusqu'à 70 % du prêt, compris entre 5000 et 38112 € pour une durée de deux à sept ans.
Autres opérateurs		ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique	Association attribuant des micro-crédits, c'est-à-dire des prêts solidaires aux personnes n'ayant pu obtenir un emprunt bancaire. Le micro-crédit est de 5 000 € maximum. Association financée par des partenaires publics (État et collectivités locales) et des dons privés.
		Capital-risque (société de capital-risque, fonds d'amorçage ou communs de placement, business angels)	Source de financement en fonds propres qui prend la forme d'une prise de participation temporaire et minoritaire dans des entreprises non-cotées afin de dégager, à terme, des plus-values à la revente des parts.
		AGEFIPH : Association de Gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	Aide à la création d'activité par les personnes handicapées demandeurs d'emploi sous forme de subvention de 50 % du projet (montant maximum : 10 675 €) et de financement de la formation.
		France Initiative réseau/PFIL	Plates-formes d'initiative locale : Prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, distribués directement au créateur pour conforter ses fonds propres. Les PFIL sont généralement financées par les collectivités locales, des partenaires privés et les compagnies consulaires.

Organisme financeur	Organisme instructeur		Description de l'aide
Conseil régional de Basse-Normandie⁸⁷		PRCE : Prime régionale à la création d'entreprises	Subvention d'équipement pour l'industrie, le service à l'industrie et le commerce de gros ; cette subvention suppose la création minimum de deux emplois en CDI, l'existence d'un capital social libéré et d'investissement de minimum 800 € et donne droit à 4 000 € par personne recrutée. Elle est financée à 50 % par la région et à 50 % par le département.
		ARE : Avance régionale à l'entreprise	Avance remboursable à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du marché, sans garantie, et remboursable en une à cinq annuités. Concerne les secteurs de l'industrie et du service à l'industrie.
		FRAC : Fonds régional d'Aide au Conseil	Prise en charge partielle du coût des diagnostics et audits réalisés par un conseiller extérieur dans la limite de 50 % du coût de la prestation (plafonné à 7 622 €) pour un FRAC artisanal et à 60 % de la prestation (avec un plafond de 11 433 €) pour un FRAC commerce - services. Cette aide s'adresse aux transmissions.
		PRCI : Prime régionale de création à l'insertion	Subvention de 1 524 € accordée au créateur ayant déjà obtenu un crédit de l'ADIE. Elle peut être augmentée de 1 524 € par emploi permanent supplémentaire créé.
		FRAA : Fonds régional d'aide à l'artisanat⁸⁸	Aide pour accompagner les entreprises artisanales dans la mise en œuvre de projets de modernisation et d'adaptation au marché. Elle prend la forme d'une avance remboursable avec une prise en charge de 30 % pour un investissement de 10 000 € minimum. Le plafond est de 23 000 €. Cette aide s'adresse aux entreprises nouvellement créées et aux reprises.
		FMC : Fonds de modernisation du commerce	Aide pour favoriser la mise aux normes des commerces. Elle est accessible aux repreneurs et prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro qui prend en charge 30 % de l'investissement pour un minimum de 10 000 €.

⁸⁷ Il convient de noter que la Prime régionale à la création d'entreprises artisanales est mort-née.

⁸⁸ Ces deux dernières aides (FRAA et FMC) sont indirectes mais elles peuvent favoriser la reprise.

ANNEXE 2**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER « CRÉATION, REPRISES
D'ENTREPRISES ET ENTREPRENEURIAT », Université bordeaux IV****PREMIÈRE ANNÉE****PREMIER SEMESTRE**

- Enseignements généraux : histoire de la mondialisation, système d'information comptable et financier, théorie des organisations I, marketing, langue ;
- enseignements spécifiques : entrepreneuriat, contexte et milieu de développement des organisations, gestion des connaissances et innovation, méthodes et outils de la gestion de projet, conférences de méthode (simulation) ;
- ouverture sur les spécialités professionnelles (options) :
 - matière obligatoire : Ressources et compétitivité régionales ;
 - matières à option (l'étudiant choisit une matière) : ressources et compétitivité régionales, création d'entreprises et entrepreneuriat I, innovation technologique et gestion industrielle I, sciences humaines appliquées aux ressources humaines I et pratique de droit du travail
- ouverture sur les spécialités recherche : méthodes quantitatives de recherche I et théories pour gérer l'entreprise.

DEUXIÈME SEMESTRE

- Enseignements généraux : regards contemporains sur la pensée économique, finance d'entreprise, contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, langue ;
- enseignements spécifiques : stratégie, gouvernement des organisations, management d'équipe, négociation, conférences de méthode ;
- ouverture sur les spécialités professionnelles (options) :
 - matière obligatoire : Stage ;
 - matières à option (l'étudiant choisit une matière) : création d'entreprises et entrepreneuriat II, innovation technologique et gestion industrielle II, sciences humaines appliquées aux ressources humaines II et Anglais appliqué aux ressources humaines
- ouverture sur les spécialités recherche : Pratique de la recherche et Méthodes qualitatives 1.

DEUXIÈME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

- Entrepreneuriat : stratégies et contexte ;
- création d'entreprises : processus et accompagnement ;
- les outils de la gestion à l'usage de l'entrepreneur ;
- le cas des entreprises patrimoniales et familiales.

DEUXIÈME SEMESTRE

- la reprise d'entreprises ;
- négociation, motivation, gestion des ressources humaines ;
- internationalisation des entreprises ;
- stage professionnel et mémoire.